VENDREDI 10 JUIN 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1684
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Élections législatives: Des candidats sensibilisés aux attentes agricoles



Même si la campagne pour les élections législatives, dont le premier tour a lieu dimanche, n'a pas soulevé d'enthousiasme débordant, les FDSEA ont joué leur rôle en invitant les candidats. Sur plusieurs fermes de la région, celles et ceux qui ont fait l'effort de se déplacer pourront aborder ce premier tour avec, dans leur bagage, les messages que la profession a voulu faire passer. *PAGES 25-26*



P.03

TEMPS FORT

Moutarde // Une récolte prometteuse pour des besoins énormes



P.15

DOSSIER

Bâtiment // Conseils d'amis



P.11

PRODUCTIONS

Cultures // Des rapaces pour protéger les semis

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE

GYRAX,
le partenaire toujours à vos côtés !
GYRAX Productivité oblige !





SARL CHRISTALINE
Christophe DUPAQUIER
07 88 59 06 87 - christophe.dupaquier@gmail.com
Remorques légumières
Broyeurs Débroussailleuses
Abreuvoirs
Pulvés portés - trainés automoteurs, agri et viti
Charrues, sous-soleurs, rouleaux
RECHERCHE DISTRIBUTEURS SUR LE SECTEUR

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SICAFOME : POINT DE SITUATION

.05 JOURNÉES CHÂTILLONNAISES : UN MAGNIFIQUE COME-BACK

.06 UNE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

.07 FDSEA : LA GUERRE EN UKRAINE ET SES CONSÉQUENCES SUR L'AGRICULTURE

.08 DEUX PROJETS DE DIGITALISATION AGRICOLE MOBILISENT ATOL CD

PRODUCTION // CULTURES - ÉLEVAGE

.09 PRATIQUE : LE LOUP : LA SITUATION NIVERNAISE

.10 OS MOUTON CHAROLLAIS : UNE BONNE DYNAMIQUE !

.11 EFFAROUCHEMENT : LES ROIS DES CHAMPS

.12 SALON DE L'HERBE ET DES FOURRAGES : UN CARREFOUR DE SOLUTIONS À CIEL OUVERT

.13 CÉRÉALES : LES INQUIÉTUDES DU CONFLIT EN UKRAINE

.14 DÉSHERBAGE ET TRAVAIL DU SOL : LA GUERRE DES ROBOTS... MAIS PAS SEULEMENT

DOSSIER // BÂTIMENT

.15 CONSEILS D'AMIS

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.25 SCRUTIN : DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AUX ENJEUX MULTIPLES

.26 MOMENTS D'ÉCHANGES : « PRODUIRE, QUOIQU'IL EN COÛTE »

.27 RÉUNION DÉBAT : RÉFLEXIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU

.28 ATELIERS : UNE DÉCOUVERTE NATURELLE

SERVICES

.29 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.31 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.38 SPORT : DE LA FERME AUX TERRAINS DE RUGBY

.39 SE FAIRE PLAISIR : PARTICIPEZ À LA MOISSON DES BRASSEURS...

.40 BAR DES PIRATES : À L'ABORDAGE DE LA VIE SOCIALE



// LE DESSIN

// EN BREF

Chèque alimentaire

La FNSEA et la Coopération agricole ont annoncé, le 7 juin la création d'un collectif pour un chèque alimentaire pérenne. « Qui m'aime me suive » a déclaré la présidente de la FNSEA Christiane Lambert à l'intention des enseignes de distribution et de tous les acteurs de la chaîne alimentaire. Le collectif, auquel participent aussi les JA, va travailler avec la MSA et d'autres associations. La mise en œuvre du chèque alimentation va intervenir en deux temps via une aide d'urgence et une mesure plus pérenne, selon la Première ministre Élisabeth Borne. C'est sur cette deuxième mesure que le collectif compte travailler avec les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Économie.

Grippe aviaire
La France bientôt en niveau de risque négligeable

Un arrêté paru le 8 juin au Journal officiel abaisse le niveau de risque à « négligeable » pour l'ensemble du territoire français, a annoncé le ministère de l'Agriculture. Le dernier des 1378 foyers en élevages remontant au 17 mai, « on peut considérer que la crise est derrière nous », indique le cabinet du ministre de l'Agriculture. « Les mesures sanitaires renforcées (claustration obligatoire et restrictions de mouvements) sont levées sur presque tout le territoire », hormis dans les dernières zones touchées par la maladie, dans le grand Ouest et le Périgord. Depuis le début de l'épizootie en novembre, 16 millions de volailles ont été abattues. Concernant les indemnisations sanitaires (élevages foyers), le ministère a indiqué avoir versé 54,4 M€ d'acomptes pour 1292 dossiers; Les indemnisations pour pertes économiques (vide sanitaire) ne concernent, pour l'instant, que le Nord et le Sud-Ouest. Quelque 1792 dossiers ont été instruits pour 26 M€ (dont 17 M€ payés au 2 juin).

Grêle Des milliers d'hectares touchés en grandes cultures

« Des milliers d'hectares ont été versés, déchiquetés ou noyés notamment dans les Charentes, l'Eure-et-Loir, l'Allier, le Cher, la Côte-d'Or, les Yvelines et de nombreux autres départements », indique l'AGPB (producteurs de blé et autres céréales, FNSEA), à la veille de son congrès. Dans un communiqué le 7 juin, l'organisation relève « des situations catastrophiques » pour des agriculteurs ayant perdu leurs récoltes, dont une partie est d'ores et déjà engagée commercialement. Un opérateur de la région Centre signale des dommages « extrêmement localisés », avec parfois beaucoup de dégâts comme à Châtillon-sur-Indre. En légumes, les dégâts sont « très localisés » selon le président de Légumes de France (producteurs de légumes, FNSEA) Jacques Rouchaussé.

// EN IMAGE



Dans l'élevage, la relève est là !

Pas moins de 41 enfants, à l'image d'Emmy Brion dont les parents ont une exploitations à Villotte-sur-Ource, dans le nord de la Côte-d'Or, ont participé le week-end dernier au concours jeunes présentateurs, organisé dans le cadre des Journées châtillonnaises en Côte-d'Or. Une très belle affluence qui fait suite au record de participation du concours inter-régional de la race brune.
(voir également page 5 de ce numéro).

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MOUTARDE

21 Les feux sont au vert

L'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (AGPMB) espère une belle moisson 2022. Une bonne nouvelle est d'ores et déjà actée : les prix et les commandes augmenteront la prochaine campagne.



Thierry Guinet (sélectionneur), Fabrice Genin (président), Andréa Gueury, Laure Ohleyer et Jérôme Gervais (conseillers à la Chambre d'agriculture), la semaine dernière à Barges.

Une moisson digne de ce nom, enfin ! Il ne faut jamais crier victoire trop vite, mais à l'exception de la grêle, bien peu d'aléas peuvent désormais compromettre la récolte des 4 000 ha de moutarde d'automne des adhérents de l'APGMB. Les cultures devraient normalement *« aller au bout »* et tirer leur épingle du jeu. Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, vise une moyenne comprise entre 17 et 18 q/ha : *« Les champs n'ont pas été aussi prometteurs depuis quatre ou cinq ans. Si les prévisions se confirmaient, nous retrouverions une année tout à fait dans les normes, après les 11 q/ha de moyenne en 2019 et 2020, suivis des 12 q/ha de l'an passé »*. Les 260 ha de moutardes semées au printemps présentent plutôt bien elles aussi, à un détail près néanmoins : l'eau était attendue avec impatience la semaine dernière, les plantes arrivant au stade floraison.

En dérobées

Près de 300 autres hectares de moutarde seront également récoltées cette année, avec celles semées ces toutes dernières heures en dérobées, comme l'indique Jérôme Gervais : *« c'est la troisième fois consécutive que nous semons de la moutarde de cette manière, nous en avions 120 ha il y a deux ans et 150 en 2021. La récolte interviendra fin septembre-début octobre. Ces moutardes ont été principalement semées après des Cive, des cultures intermédiaires à vocation énergétique, qui se font de plus en plus nombreuses avec la méthanisation. Avec les dérobées, c'est donner l'occasion aux agriculteurs de semer une seconde culture. Une dizaine d'adhérents ont tenté l'expérience ces derniers jours, principalement au nord de Dijon mais aussi autour de Bretenière »*.

2 000 euros/t pour 2023

La commande de 7 800 tonnes passée par les industriels pour 2022 devrait être honorée, chose qui n'était plus arrivée depuis 2018. Le prix payé aux producteurs, à hauteur de 1 300 euros la tonne, est une autre satisfaction pour les adhérents, après plusieurs exercices particulièrement décevants. *« Les feux sont effectivement au vert »*, reconnaît Jérôme Gervais, qui observe aussi une bonne tenue des nouvelles variétés tolérantes aux altises, testées en grand nombre cette année : *« elles ont démontré de belles capacités dans les mélanges semés par nos adhérents, même si la pression de ces altises a été moindre que les précédentes campagnes »*. Réunis en assemblée générale le 31 mai à Barges, les adhérents de l'APGMB ont évoqué tous ces sujets et bien évidemment la prochaine campagne. De bonnes nouvelles sont là aussi au rendez-vous avec, en ligne de mire, une importante augmentation du prix payé aux producteurs. La tonne de moutarde atteindra le montant inédit de 2 000 euros. La commande des industriels augmentera elle aussi pour atteindre la barre des 12 000 tonnes. Pas moins de 10 000 ha de cultures sont ainsi recherchés pour la prochaine campagne.

Renseignements : Jérôme Gervais au 06 87 76 30 96.

AG



Jean-Luc Robiot.

Le mot du président Fabrice Genin : « *Tout est relatif* »

Le président de l'AGPMB espère bien évidemment retrouver du dynamisme au sein de la filière moutarde : *« Nous avons tenté de négocier avec les industriels, du mieux que nous pouvions. Le prix de 2 000 euros la tonne de moutarde, dévoilé lors de notre assemblée, est intéressant mais il ne le sera pas peut-être tant que cela par rapport aux autres cultures, je pense notamment au colza, si celui-ci est à 900 euros la tonne l'an prochain. Tout est donc relatif. Il y a tellement de concurrence aujourd'hui entre les productions, qu'il n'est pas toujours évident de faire son choix. Oui, nous sommes dans une conjoncture que nous n'avions jamais connue. Faut-il aussi le rappeler ici : nous signons aujourd'hui des bons de commande pour de l'azote sans connaître son prix définitif... Pour gagner en attractivité, un point est à rappeler : la moutarde est moins gourmande en intrants que le colza, ce critère peut donner de l'intérêt aux producteurs, surtout que des problèmes de disponibilité de produits et donc de prix vont vite arriver. Un autre avantage avec la moutarde est son prix fixe et connu à l'avance, 2 000 euros/t pour 2023 sera une certitude »*. **Fabrice Genin ajoute qu'une dérogation relative à un insecticide a été formulée à la DGAL (Direction générale de l'alimentation) :** *« la filière moutarde demande en effet la possibilité d'utiliser un nouveau produit en traitement de semences, le Lumiposa, jusqu'ici utilisé dans les légumes, afin de répondre à la pénurie actuelle. La problématique altises serait en mesure d'être réglée avec cette matière active nommée Cyantraniprole, nous attendons la réponse de la DGAL avant le début des moissons. Si nous l'obtenons, cette dérogation pourra rassurer plus d'un producteur. Pourquoi il n'y a plus de moutarde dans les commerces ? C'est très simple, il n'y a aucune graine produite au Canada après la canicule que ce pays a connue le printemps dernier. Les industriels, qui s'approvisionnent à moitié chez nous, misaient donc sur notre production mais celle-ci n'a pas été au niveau escompté en 2021 avec tous les problèmes que nous rencontrons, notamment la limitation des moyens de protection »*.

Témoignage « *C'est encourageant* »

Jean-Luc Robiot, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey, cultive de la moutarde depuis une trentaine d'années. Ce producteur, actuel trésorier de l'AGPMB, salue l'effort financier des industriels : *« J'ai déjà participé aux négociations avec l'actuel et l'ancien président. Avant, il était très difficile de gagner 10 ou 20 euros. Cette fois-ci, d'un seul coup, ils ont été capables de mettre 500 euros supplémentaires sur la table, sans presque rien demander. Grâce à l'indice du colza, nous devrions effectivement atteindre les 2 000 euros la tonne. Oui, je salue cet effort sur le prix, celui-ci est inédit pour nous. Tout cela est encourageant, j'espère que nous trouverons de nouveaux producteurs, même si les autres cultures sont elles aussi attractives avec du tournesol à 900 euros, du colza à 850 et du blé qui tutoie désormais les 420 euros la tonne. Vais-je semer davantage de moutarde lors de la prochaine campagne ? Il faudra étudier la rotation, mais pourquoi pas en faire 3 ou 4 ha supplémentaires, en plus de mes 12 ha de cette année. Concernant la récolte 2022, tout s'annonce plutôt bien : il n'y a pas eu d'attaques de méligèthes, les fongicides ont été bien positionnés, il n'y a pas de rouille, pas eu d'attaques non plus d'altises à l'automne... Malgré cet optimisme, nous ne sommes pas encore dans les moissons... Le PMG va jouer énormément et à ce jour, les plantes ont besoin d'eau »*.

// AG

58 Sicafome : point de situation

Le 20 mai, la Sicafome réalisait son assemblée générale ; l'occasion de faire le point sur la situation financière de la société et d'évoquer les projets en cours.

Après deux ans de restrictions sanitaires, la Sicafome organisait son assemblée générale avec les retrouvailles officielles entre administrateurs et adhérents. C'est donc en public que se déroula la présentation des comptes et activités de la société, sous la houlette de Benoît Blandin, président, et Martial Tardivon, chef des ventes.

Moins d'apports, plus de prix

La Sicafome enregistre une baisse sensible d'apports en 2021 par rapport à 2020 : - 5626 bovins et - 923 ovins. Mais, cela est légèrement contrebalancé par l'augmentation des prix de ventes avec un prix moyen de 1098 euros pour un bovin (+6,1 % par rapport à 2020) et 141 euros pour un ovin (+ 10,1 % par rapport à 2020). Martial Tardivon détaille : *« Pour faire une autre comparaison entre 2001 (pire année de crise sanitaire traversée par Sicafome) et 2021 (meilleure année pour le prix moyen), on enregistre une hausse de 46,8 % pour les ovins et 50,4 % pour les bovins... Certes l'époque n'est pas identique mais nous pouvons nous féliciter de ces hausses même si les augmentations ont aussi lieu pour les charges des exploitations »*. Benoit Blandin ajoute : *« notre but est et sera toujours la valorisation maximum de tous les animaux, dans les meilleures conditions possibles »*.



L'assemblée générale s'est déroulée sur le Ring 1 de la Sicafome.

Qualité en hausse

Autre point à noter : *« les invendus sont en nette baisse avec 1,67 % pour les ovins contre 1,76 % en 2020, et 7,33 % pour les bovins contre 9,70 % toujours pour 2020. D'ailleurs, nous n'avons jamais enregistré aussi peu d'invendus pour les bovins depuis environ 40 ans ! Cela montre indéniablement une augmentation de la qualité des apports »*. Benoit Blandin rebondit : *« Un point majeur à mettre en lumière car il fait la renommée du cadran. De ce fait, il faut remercier les éleveurs pour leur travail de qualité »*. Malgré tout, le chiffre d'affaires (C.A.) de la Sicafome est en baisse de 1 164 870 euros par rapport à 2020. Mais, Martial Tardivon et Benoît Blandin sont confiants en l'avenir : *« Le mois d'avril, pour n'en citer qu'un en 2022, nous a fait enregistrer un C.A. de 5977718 euros (avec 4 691 bovins présentés pour 4540 vendus) contre un C.A. de 4 641 451 euros pour le même mois l'an dernier (avec 5 020 bovins présentés pour 4 500 vendus). Le début d'année est donc très favorable, à voir maintenant si cela se maintiendra »*.

Fidélisation

Depuis 1995, Sicafome cherche à récompenser ses vendeurs et ses acheteurs les plus fidèles en leur remboursant une partie des frais de marché. Plus de 100 000 euros seront donc encore consacrés à cette action cette année, ainsi que de nombreuses prestations annexes à des tarifs tirés vers le bas. En retour, ses dirigeants attendent une mobilisation générale de la part des éleveurs pour continuer à approvisionner le marché, et ainsi pallier la baisse des effectifs produits afin que Sicafome demeure une référence nationale au service de tous.

Diversification

Martial Tardivon pointe : *« nous avons réalisé 39 ventes vidéos ce qui a permis de commercialiser 1 151 animaux pour un chiffre d'affaires de 1 243 811 euros. Ce procédé plaît de plus en plus et permet de simplifier les ventes pour les éleveurs ayant un grand nombre d'animaux à vendre en une seule fois, nous allons donc continuer sur cette lancée et poursuivre nos actions »*. De son côté, le président de la Sicafome se félicite des prestations de services réalisées notamment avec les ventes dédiées aux stations génétiques.

Des projets en cours

Outre tout cela, divers projets sont à l'étude. *« Afin de poursuivre nos efforts, nous allons, en collaboration avec la Communauté de communes du Pays Nivernais Morvan mettre en place une récupération des eaux pour la station de lavage ou encore un pont de pesée »* explique Benoît Blandin. Ceci dit, un projet prédomine particulièrement : l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de stockage des animaux. *« Pour le moment, nous réalisons des études de faisabilité. Mais, nous sommes assez sereins notamment grâce à la proximité du transformateur... Néanmoins, cela va engager nombre de travaux puisque les toits présents contiennent de l'amiante »* stipule Benoît Blandin. Enfin, l'évocation des 40 ans de la société en 2023 a été évoquée : *« nous allons faire quelque chose pour fêter cela »* conclut Benoît Blandin dans un sourire avant de remercier toutes les personnes participantes au bon fonctionnement du marché.

Chloé Monget

Départs

L'Assemblée générale de la Sicafome fut également marquée par des départs. Ainsi, c'est avec une très grande émotion que le conseil d'administration a rappelé la disparition au mois de juin dernier de Marie-Claire, ayant tenu la buvette durant près de 27 ans *« Elle nous a tous fortement marqués, pour toujours »* évoque Benoît Blandin. Bernard Malcoifle est lui désormais en retraite après 40 années au service de la Sicafome : *« en côtoyant des personnes de qualité durant toute ma carrière, cette société m'a fait grandir »* pointe-t-il. Pour le remercier, une plaque du Bouvier d'excellence 1980 – 2021 lui a été remise par l'ensemble de ses collègues.

// MIS À L'HONNEUR

21 Quatre médaillés pour l'Amoma Côte-d'Or

L'Association nationale des décorés dans l'Ordre du Mérite agricole (Amoma) de Côte-d'Or tenait son assemblée générale à Dijon le 31 mai. Quatre représentants du monde agricole ont été honorés à cette occasion.

L'agriculture sait reconnaître la valeur des parcours personnels et professionnels. Ses instances ont le Mérite agricole pour cela et, chaque année, ils sont nombreux à arborer au revers de leur veste ces médailles tellement symboliques. Elles marquent l'hommage de toute une profession et permettent aux récipiendaires d'intégrer les rangs de l'Association nationale des décorés dans l'Ordre du Mérite agricole (Amoma). Sa section côte-d'orienne, présidée par Pierre Guez, tenait son assemblée générale le 31 mai à Dijon, dans les murs du Village by CA (Crédit Agricole), composante de la nouvelle Cité internationale de la gastronomie et du Vin. Dans le cadre de cet événement, quatre médailles ont été décernées :

-Véronique Laville a été élevée au grade d'Officier du Mérite agricole. Agricultrice à Tanay, elle est impliquée dans la préservation de l'environnement et dans plusieurs organisations professionnelles. C'est Dominique Chambrette qui lui a remis sa médaille.

-Hervé Panouillot a reçu la médaille de Chevalier du Mérite agricole. Aujourd'hui retraité, il a travaillé au Crédit Agricole, puis a occupé la fonction de chef-comptable au sein de la coopérative de Mirebeau-sur-Bèze. Il a ensuite participé à la fusion de plusieurs coopératives survenue en 1993, avant de devenir directeur financier de la coopérative Dijon Céréales.



Les médaillés réunis le 31 mai au Village by CA de la Cité internationale de la Gastronomie, à Dijon.

-Roger Raillard a reçu la médaille d'Officier du Mérite agricole. Ancien président de la coopérative Dijon Céréales, c'est un agriculteur-technicien de la Vingeanne, aujourd'hui retraité, qui a activement participé, tout au long de sa carrière, à la progression des rendements dans les cultures. Il fut aussi président de la coopérative de Montigny-sur-Vingeanne.

-Charles Schneider a été fait Chevalier du Mérite agricole. Il est le représentant de toute une famille d'agriculteurs qui ont toujours été animés par un esprit d'innovation. Il est aujourd'hui éleveur, céréalier, mais aussi impliqué dans la méthanisation.

Berty Robert



// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21

Un magnifique come-back

Le concours inter-régional de la race Brune a battu son record de participation le week-end dernier, pour son grand retour à Châtillon.

Ça y est, c'est fait ! Les retrouvailles à Châtillon ont bien eu lieu après deux années d'absence pour cause de covid. Et de quelle manière : pas moins de 107 Brunes (65 vaches et 42 génisses) étaient exposées les 4 et 5 juin au cours l'Abbé. Cette affluence constitue un nouveau record national, comme l'indique Thomas Gérouville, technicien à BGS : *« Nous n'avions jamais fait autant ! En France, seul le mondial de Mende en 2016 avait réuni davantage de Brunes. Après deux ans d'enfermement, les éleveurs avaient besoin de se retrouver »*. Suite à la création de la Fédération Gen Brune, de nouveaux éleveurs avaient été sollicités pour participer à ce grand come-back. *« C'était l'occasion de réunir des éleveurs de notre fédération, qui couvre tout le quart nord-est de la France, de l'Ain jusqu'au Pas-de-Calais »*, poursuit Thomas Gérouville, persuadé que ce type de rassemblement ne peut être que bénéfique à la race Brune : *« l'image nationale et internationale de nos vaches est en jeu, Châtillon étant la référence française. Les Suisses, les Allemands et les Autrichiens regardent les origines des taureaux. C'est une grande fierté pour tout le monde : toutes les génisses premières de section ce week-end étaient des filles de taureaux français »*. Mickaël Clerget, président du syndicat départemental, était lui aussi très satisfait de ces journées : *«Il y a eu beaucoup de monde et le beau temps était avec nous, tout s'est vraiment très bien passé. Cette magnifique ambiance manquait à tous ! Nous nous fixons comme objectif, désormais, d'accueillir au moins 100 Brunes lors de chacune de nos prochaines éditions, avec l'idée de rester le plus grand concours de France»*.

Le festival Changarnier

Plusieurs élevages, notamment locaux, ont brillé lors de cette réunion inter-régionale. La palme est tout de même revenue au Gaec Changarnier de Montmoyen, auteur d'une édition absolument royale avec, dans son escarcelle : le championnat adulte, le championnat jeune, le championnat espoir, la grande championne et sa réserve, la réserve championne génisse, la meilleure mamelle espoir, la meilleure mamelle adulte et le prix d'élevage, rien que ça ! La vente aux enchères du samedi soir s'est quant à elle soldée sur un très bon bilan avec sept femelles et deux embryons vendus.

Le prix moyen des femelles s'élève à 2 793 euros, (fourchette allant de 2100 à 4500 euros), le prix moyen des embryons étant de 1 300 euros. Troisième et dernier très grand moment attendu le week-end dernier : le concours jeunes présentateurs. Celui-ci a connu un énorme succès, avec 41 participants. Giovan Gervasoni, d'Essarois, s'est imposé dans la catégorie des moins de 16 ans. La championne des plus de 16 ans et grande championne se nomme Clothilde Didier, venue de Savoie.

Les résultats du concours ovins de Châtillon-sur-Seine sont à retrouver dans notre prochaine édition.

AG



La grande championne du concours se nomme Loraine (Gordino) du Gaec Changarnier, de Montmoyen.



Le titre de Miss BGS, remporté par Patyreine (Melvis) appartenant au Gaec Chevallier de Mauvilly.



Giovan Gervasoni, d'Essarois, s'impose dans la catégorie des moins de 16 ans du concours des jeunes présentateurs.



La Barotte étaient présente avec quatre vaches et une génisse. Cinq étudiants de BTS Acse, coachés par Julie Matrat, ont présenté les animaux. *« Il est important pour l'EPL de répondre présent à ce très beau rendez-vous, nous faisons rayonner notre établissement à travers des journées comme celles-ci. Merci à toutes les personnes qui ont participé et assuré le long travail de préparation en amont »*, commente Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation du lycée.

Le palmarès

Concours génisses
Miss BGS junior et championne : Gaec du Mazurot (54), réserve championne : Gaec Changarnier (21). Meilleure laitière : Gaec Colson (21). Meilleure fromagère : Gaec Loosli (21. Prix longévité : Gaec Loosli, prix génétique SCEA Ferme Abbaye pierre qui vire (89). Premiers prix de sections, section 1 : Gaec Changarnier, section 2 : Gaec Sureau-Clerget (21), section 3: EARL Salomon (21), section 4: Gaec du Mazurot, section 5 : EARL Gervasoni (21), section 6 : SCEA Lievin Lecoustre (62);

Concours vaches
Meilleure mamelle adulte: Gaec Changarnier, championne adulte : Gaec Changarnier, réserve championne adulte : Gaec Loosli. Meilleure mamelle jeune : EARL Saint Roch (21). Championne Jeune : Gaec Changarnier, réserve championne jeune : Patricia Jourdel (62). Miss Bgs : Gaec Chevallier de Mauvilly (21). Meilleure mamelle espoir : Gaec Changarnier / Gaec de Chanac (48). Championne espoir : Gaec Changarnier/Gaec de Chanac. Réserve championne espoir : Gaec Chevallier de Mauvilly. Grande championne : Gaec Changarnier, réserve grande championne : Gaec Changarnier/Gaec de Chanac. Prix de famille : Gaec Chevallier de Mauvilly. Prix d'élevage : 1) Gaec Changarnier, 2)/EARL Salomon, 3) Gaec Charmon (21). Challenge inter-départemental : Côte-d'Or. Premiers prix de sections, section 1 : Gaec Loosli (meilleure mamelle), section 2 : Gaec Changarnier (MM), section 3 : Gaec Colson (MM), section 4 : Gaec Changarnier (MM), section 5: Gaec Changarnier, meilleure mamelle : Alain Terrillon, section 6 : EARL Saint Roch (MM), section 7 : SCEA Lievin Lecoustre (MM), section 8 : Gaec de Charmon (MM), section 9: Gaec Changarnier/Franck Pernet (MM), section 9 : Gaec Chevallier de Mauvilly (MM), section 10 : Gaec Changarnier (MM).

// CUMA

21

Une fidélité récompensée

Michel Pitoiset, agriculteur à Fraignot-et-Vesvrotte, a œuvré pour sa Cuma pendant toute sa carrière.



L'ancien trésorier, entouré de membres de la nouvelle équipe : Vincent Pitoiset, Florent Belot et Nicolas Bourgeois.

L'amour dure trois ans ? Pas toujours. Parfois, c'est beaucoup plus. À la Cuma des trois Monts, Michel Pitoiset est resté fidèle à cette société durant quarante ans, de sa création en 1981 jusqu'à son départ en retraite. Cette remarquable longévité a été saluée le 3 juin à Fraignot-et-Vesvrotte, à l'initiative de la nouvelle équipe. *« Toutes ces années de travail passées au poste de trésorier ont bien mérité une petite cérémonie, nous ne pouvions pas ne pas marquer le coup ! Vingt personnes était présentes, la soirée à été conviviale et s'est finie tard »*, souligne Nicolas Bourgeois, le nouveau président de la Cuma. Installé à Beneuvre, ce tri-actif (fonctions chez Soufflet et Gan Assurances) a remis un joli cadeau au néo-retraité : un stage de pilotage en Ferrari 458 au circuit de Bresse, en Saône-et-Loire.

Nicolas Bourgeois a profité de l'occasion pour rappeler les autres changements au sein de la Cuma, opérés un an plus tôt lors de la dernière assemblée générale : Florent Belot, de Busserotte-et-Montenaille, prend le relais à la trésorerie. Vincent Pitoiset, le fils de Michel, devient le nouveau vice-président, à la place de Francis Garnier qui reste au bureau. Jean-Louis Sordel, exploitant à Fraignot-et-Vesvrotte, sort quant à lui du bureau mais reste actif au sein de la coopérative. *« La Cuma des trois Monts, dont le siège social est désormais basé à Beneuvre, regroupe 29 adhérents issus de 21 exploitations. Elle a été créée à l'époque par Gilbert et René Garnier, l'ancien président et l'ancien vice-président, ainsi que sept autres adhérents dont Michel Pitoiset »*, présente le Côte-d'orien de 43 ans, qui adhère depuis son installation il y a quinze ans : *« nous disposons d'une trentaine de matériels au sein de notre Cuma. Celle-ci nous permet d'accéder à du matériel performant et récent à moindres coûts, mais aussi d'échanger sur plein de choses entre nous. Il y a un lien social important »*.

AG

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58

Le calendrier lunaire à l'honneur

L'assemblée générale de la section des Anciens de la FDSEA 58 sera l'occasion de présenter le rapport d'activité mais également d'aborder l'influence de la lune sur les productions et comportements.

La section des Anciens exploitants agricoles de la FDSEA 58 vous convie à son assemblée générale le 23 juin, à la salle des fêtes de Saint-Saulge (Mairie, Place de l'Hôtel de ville). L'accueil se fera par le président, Yves Delfolie, puis le maire de la ville. Ensuite, le rapport d'activité sera présenté et la motion SNAE 2022 sera votée. Comme à l'accoutumée, une intervention thématique aura lieu. Cette année, le thème retenu est : *« La lune : connaître son influence, bénéficier de son action »* avec l'intervention de Michel Gros, co-auteur du calendrier lunaire. Régine Gaulon, secrétaire générale de la SDAE 58 souligne : *« la majorité des anciens exploitants sont des jardiniers aguerris, et il nous paraissait intéressant d'aborder ce sujet afin de partager des connaissances avec des passionnés de la terre »*.

Partage de connaissance

« Je vais présenter l'influence lunaire sur le vivant (végétaux, animaux et humains) basée sur des expériences recueillies ou vécues » détaille Michel Gros qui fut maraîcher en bio durant 30 ans, avant d'ajouter : *« Pendant toute ma carrière il m'a tenu à cœur de tester des choses sur mes productions. C'est notamment pour cela que j'ai commencé à m'intéresser au calendrier lunaire. Ainsi j'ai pu découvrir que, par exemple, les constellations de feu (qui offrent des conditions plus sèches que les constellations d'eau) permettent aux céréales d'éviter les maladies tandis que les constellations d'eau les favorisent. A l'inverse, les constellations d'eau favorisent le bon développement des salades, tandis que les constellations de feu favorisent leur montaison. Nous parlerons aussi des nœuds lunaires faisant passer parfois les rendements des productions du simple au double. Bien évidemment, l'influence de la lune est un critère de plus à prendre en compte dans son travail à l'image des conditions météorologiques »*. Régine Gaulon conclut : *« Nous espérons qu'outre les anciens, ce thème choisi attirera d'autres personnes intéressées par le sujet, que nous accueillerons d'ailleurs très chaleureusement »*. Informations sur le calendrier lunaire : https://calendrier-lunaire.fr/ ou 03 84 81 42 12. Renseignements pour l'assemblée générale : fdsea58@wanadoo.fr ou 03 86 93 40 92.

Chloé Monget



Calendrier lunaire

Le Calendrier lunaire 2022 de Michel Gros (130 pages) est disponible en commande sur www.calendrier-lunaire.fr

// JEUX INTER JA

58

Compétition amicale



JA

Les vainqueurs sont les JA du canton de Château-Chinon

Les Jeux inter JA se sont déroulés le samedi 7 mai après-midi au stade de Brinon-sur-Beuvron. Au total, 6 cantons étaient en concurrence : Saint-Saulge, Corbigny, Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois et Brinon-sur-Beuvron avec diverses épreuves. Ainsi ils se sont départagés avec : le tir à la corde, empilage de petites bottes, parcours du combattant, joute sur piscine et mur des champions. Cette année, ce sont les JA du canton de Château-Chinon qui remportent la victoire ! Les JA se sont ensuite retrouvés le soir afin de partager un repas pour clôturer cette journée.

Margot Richard (animatrice JA)

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// FDSEA

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'agriculture

Le vendredi 3 juin, la FDSEA de l'Yonne organisait son assemblée générale, à Looze. Avec une thématique bien particulière cette année : l'impact du conflit en Ukraine sur l'agriculture icaunaise, traitée sous forme de table ronde.



L'AG de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le vendredi 3 juin, à Looze.

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. Pourtant, les agriculteurs se demandent bien quand est-ce qu'ils auront un moment d'accalmie, où aucun phénomène, qu'importe sa nature, n'aura d'effet sur leurs productions. « *Après l'année 2021 marquées par des événements climatiques sans précédents qui ont affecté particulièrement la viticulture et l'arboriculture, c'est la géopolitique qui s'invite cette année, en rappelant au passage que la paix n'est jamais un acquis durable* », introduit Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, lors de l'AG du syndicat, le vendredi 3 juin, à Looze. « *Cette invasion brutale, barbare, ayant pour but de contrôler les matières premières, notamment alimentaires, provoque des soubresauts dans toute l'économie : gaz, acier, aluminium, carburant, engrais… ont connu et connaissent des envolées de prix et même des pénuries* ». « *L'inflation est de 30 % sur l'alimentation animale, au moins 50 % sur l'électricité, plus de 100 % sur le GNR, 400 % sur le gaz… Forcément cela a un impact sur les engrais, notamment l'engrais azoté avec plus de 150 % de hausse. Toutes les filières sont touchées* », précise Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Car si l'engrais est aujourd'hui aussi cher, c'est parce que « *pour produire de l'engrais, il faut de l'énergie. Soit du gaz, soit du fioul. Avec les augmentations de l'énergie, l'engrais augmente par conséquent* », assure Antonio Pereira, conseiller technique à la Chambre d'agriculture de Haute-Marne, qui participait à la table ronde.

Sans parler des prix, les délais pour obtenir du matériel sont là aussi étirés. « *Un an, 18 mois, deux ans… Telle est la situation actuelle* », reprend Franck Pouillot. « *Les fertilisants ont des disponibilités au compte-goutte en période creuse, qu'en sera-t-il au printemps ?* », s'interroge-t-il.

Des solutions locales à économie circulaire

Du côté des productions, les prix, là aussi, augmentent par la force des choses. « *Certaines filières ont pu compenser cette hausse vertigineuse des coûts de production par une augmentation des prix de vente, mais pas toutes. La filière porcine, très consommatrice de céréales (dont les prix ont explosé), en est l'illustration. De nombreux élevages sont dans le rouge et même menacés* », s'inquiète Franck Pouillot.

Face à ce constat, les agriculteurs cherchent des solutions. L'autonomie en protéine et en fertilisant en est une. « *Dans l'Yonne, nous avons une filière volaille en plein boom et la demande du consommateur est là. Une économie circulaire qui consomme des céréales locales, apporte des fertilisants riches et décarbonés à proximité* », détaille le secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. En matière d'énergie, l'énergie végétale est une alternative. « *À ce jour, en France, plus de 250 projets de méthaniseurs sont en attentes. L'envolée des coûts de construction ralentie les réalisations. Une réactualisation des conditions d'achat de gaz, ainsi qu'un allègement des procédures de construction peut nous permettre de nous passer rapidement du gaz russe* ».

Des aides appréciées mais jugées insuffisantes

Afin d'aider les agriculteurs à surmonter cette nouvelle crise, l'État a mis en place une aide d'urgence à la trésorerie, « *avec un plan de résilience pour accompagner les exploitations face à ces hausses de charges et de coûts de production* », développe Damien Brayotel. « *Une remise de 15 cts/l à la pompe de la part du distributeur du 1er avril au 31 juillet, le remboursement anticipé de la TICPE 2021 au 1er avril 2022, un acompte de 25 % de la TICPE 2022 au 1er avril, un deuxième acompte en septembre en fonction de la situation, aides face aux hausses des factures de gaz et d'électricité (selon certains critères l'éligibilité), ont aussi été mis en place par l'État* », ajoute Thierry Coué, vice-président de la FNSEA.

« *Concernant l'Europe, qui aurait imaginé qu'elle autoriserait la remise en culture des jachères pour produire davantage ? Même si l'impact chez nous va être très faible, c'est une bonne surprise et cela montre peut-être une prise de conscience* », pointe Damien Brayotel. « *Si seulement l'Europe, dans un sursaut de réalisme, pouvait se rappeler le projet initial de la PAC : la souveraineté alimentaire dans un objectif de stabilité et de paix. Il aura donc fallu une crise sanitaire et maintenant une guerre, avec la peur des rayons vides dans les grandes surfaces, pour que l'acte de produire de l'alimentation en quantité, en qualité suffisante, retrouve un peu de considération, en France et en Europe, dans les orientations politiques* », regrette néanmoins le président de la FDSEA de l'Yonne. « *Mais les mesures prises restent insuffisantes et surtout temporaires (elles se concentrent sur 2022). Nous avons besoin d'engagements à plus long terme pour le développement de l'agriculture* ».

La FNSEA a d'ailleurs bâti un projet agricole autour de 30 propositions présenté au niveau national lors des élections présidentielles, qu'elle souhaite désormais partager avec les candidats aux élections législatives. Avec en tête de liste une vision claire de la souveraineté alimentaire : « *l'agriculture française des prochaines années doit être productive et durable, compétitive et rémunératrice, protégée et combative face à concurrence déloyale, qu'elle soit européenne ou internationale* », conclut Damien Brayotel.

Christopher Levé



Une table ronde autour de la thématique de l'impact du conflit en Ukraine sur l'agriculture icaunaise.

// TECHNOLOGIES

21 Deux projets de digitalisation agricole mobilisent Atol CD

La société côte-d'orienne Atol CD travaille actuellement sur deux projets en lien avec la digitalisation et la 5G dans le domaine agricole. L'activisme de son pôle Agri-Agro est atypique dans le paysage du développement numérique français. Il prend en compte les attentes fortes du secteur dans ces domaines.



Atol CD

Lors de la réunion de lancement du projet 5G4Agri fin mars, en Vendée.

Connect XP d'un côté, 5G4Agri de l'autre : derrière ces deux appellations pour le moins énigmatiques on trouve deux projets très concrets menés par la société côte-d'orienne Atol CD. Actrice de la transformation numérique dirigée par Jean-Philippe Porcherot, elle déploie de longue date de multiples solutions technologiques dans tous les secteurs de l'économie. Celui de l'agriculture y figure, et pas de manière anecdotique : la société a développé un véritable pôle Agri-Agro dont la responsabilité incombe à Olivier Coiffu et c'est au sein de ce pôle qu'ont été lancés les deux projets cités en début d'article. Commençons par Connect XP. Il s'agit de concevoir un système permettant à un réseau de huit fermes expérimentales situées partout en France de centraliser l'énorme masse de données numériques que leurs travaux génèrent. Réunies au sein du réseau Farm XP, ces fermes se trouvent dans les Pays de Loire, en Bretagne, en Normandie… et en Bourgogne-Franche-Comté, en l'occurrence à Jalogny, en Saône-et-Loire.

Partager, valoriser, restituer…

« Au sein de ce projet, précise Olivier Coiffu, *au-delà des huit fermes expérimentales, sont aussi impliqués la Chambre d'agriculture des Pays de Loire et l'Institut de l'élevage (Idele) »*. Le principal défi que le projet Connect XP doit relever est de permettre la conception d'un outil au sein duquel les données numériques de chacune des fermes pourraient être partagées, valorisées, croisées et restituées de manière utile à chacune des composantes du réseau, et par extension, au monde agricole et agroalimentaire. *« On en est au tout début de la conception,* poursuit Olivier Coiffu, *et nous intervenons en réponse à un marché public. Nous nous sommes donné un an pour parvenir à une réponse satisfaisante. Le but, c'est de faciliter le travail collaboratif entre toutes ces fermes expérimentales. À notre niveau, cela réclame un important travail de compréhension des données collectées, afin d'imaginer l'outil permettant de les organiser de la manière plus optimale et profitable possible »*.

Les potentialités de la 5G

Le second projet, intitulé 5G4Agri (prononcez 5G for Agri) se fixe comme axe de réfléchir à la meilleure manière d'utiliser la 5 G (ultime évolution de la téléphonie numérique) au service d'une agriculture connectée. *« C'est un projet qui a démarré au mois d'avril,* explique Pierre-Yves Dimarski, responsable avant-vente, offre et innovation au sein d'Atol CD. *Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (Pia) 4 et bénéficie à ce titre d'un soutien financier gouvernemental. Nous allons travailler pendant une quarantaine de mois sur la question. Le but, c'est de voir quelle solution technologique permettrait de capitaliser sur la 5G, dans deux fermes expérimentales portées par le groupe Etablières (spécialisé dans la formation), à La Roche-sur-Yon, en Vendée (spécialisée en bovins viande et cultures) et à Derval (vaches laitières) en Loire-Atlantique »*. Dans ce cas précis, Atol CD fait partie d'un groupe d'une dizaine de partenaires qui travaillent sur la question, emmené par la Chambre d'agriculture des Pays de Loire. Il leur faudra créer et piloter en commun des tests sur des produits et des services que la 5G permet. *« Cela pourra concerner un spectre très large,* ajoute Pierre-Yves Dimarski, *dans le téléguidage de robots en cultures, la télémédecine vétérinaire, le monitoring des animaux d'élevage… Nous cherchons à voir comment la 5G pourra être utilisée dans tous ces domaines »*.

« Savoir faire du spécifique »

Ce qui est significatif dans chacun de ces projets, c'est la capacité d'Atol CD à aller au cœur des métiers pour lesquels elle travaille. *« On doit s'intéresser au métier de nos clients,* conclut Olivier Coiffu, *c'est indispensable pour être crédible, en particulier dans l'agriculture, un domaine qui pourrait sembler éloigné du développement de solutions numériques, alors qu'il fait déjà largement appel à elles, et depuis longtemps »*. Pierre-Yves Dimarski fait aussi le constat d'un virage digital pris par l'agriculture : *« C'est une réalité mais elle concerne des métiers complexes pour lesquels on doit savoir faire du spécifique et nous savons le faire. Même si nos développeurs n'ont pas d'origines agricoles, ils sont obligés d'apprendre à connaître ces métiers pour les comprendre »*. Un investissement humain qui n'est pas pour rien dans le fait que l'entreprise soit sollicitée sur des sujets aussi spécifiques.

Berty Robert



Au sein d'Atol CD, un pôle dédié prend en compte de manière poussée la digitalisation croissante des activités agricoles.

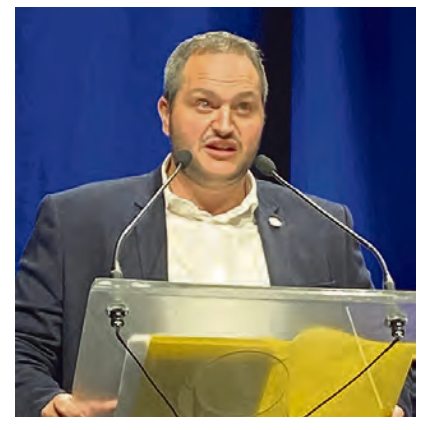
// SYNDICALISME

Un « régional » à la présidence de JA national

Les Jeunes agriculteurs (JA) ont élu le bourguigno-franc-comtois Arnaud Gaillot à la tête du syndicat national.

Réunis en congrès au Havre, du 30 mai au 1er juin, les Jeunes agriculteurs (JA) ont élu leur nouveau président. Il s'agit d'un agriculteur de Bourgogne-Franche-Comté : Arnaud Gaillot, éleveur de vaches laitières et génisses pour la production de comté et de morbier dans le Doubs, et producteur de céréales. Sa nomination n'est pas une surprise, puisqu'il était secrétaire général des JA depuis 2019. À 35 ans, il succède à Samuel Vandaele, producteur de céréales et de betteraves en Seine-et-Marne, qui n'a pas souhaité se représenter. Le mandat de Samuel Vandaele avait été marqué par une volonté de rapprochement avec la FNSEA. En conclusion du dernier congrès de la FNSEA, qui se tenait justement à Besançon, fin mars, il avait dévoilé qu'un travail commun était en cours pour *« renforcer les liens entre (les) deux structures et rendre plus naturel le passage de JA vers la FNSEA »*. Samuel Vandaele compte justement prendre des responsabilités à la FDSEA de Seine-et-Marne. Né en 1958, le syndicat Jeunes agriculteurs (ex-CNJA) réunit les jeunes agriculteurs ou aspirants, de 18 à 35 ans. Il est historiquement lié à la FNSEA, avec laquelle il s'est toujours présenté aux élections professionnelles. Dans son premier discours de président, Arnaud Gaillot a mis en avant l'une des priorités traditionnelles du syndicat, la transmission des exploitations, qui devrait faire prochainement l'objet d'un « livre blanc ». Dans un communiqué du 1er juin, la FNSEA *« félicite chaleureusement Arnaud Gaillot, nouveau président de JA et l'ensemble des nouveaux administrateurs, »* élus au Havre. Elle salue aussi l'ancien président Samuel Vandaele *« pour les défis qu'il a su relever pour l'agriculture et pour avoir su représenter le réseau JA avec fierté, compétence et détermination »*.

Berty Robert, avec Actuagri



Actuagri

Arnaud Gaillot est agriculteur dans le Doubs. Le 11 mars dernier, il avait participé à l'AG des JA de Côte-d'Or.

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

ÉLEVAGE

// PRATIQUE

58 Le loup : la situation nivernaise

Face à l'inquiétude grandissante d'une partie de la profession en rapport aux loups, quelques explications sur la situation dans la Nièvre s'imposaient.

« Dès qu'un animal domestique d'élevage mort est retrouvé avec une atteinte corporelle il y a rapidement une suspicion d'attaque de loup alors qu'elle est jusqu'ici rarement fondée dans la Nièvre, en comparaison avec la situation dans les départements limitrophes… C'est un sujet sensible. Il est nécessaire d'avoir une approche froide et mesurée sur ce dossier ainsi qu'une communication appropriée » nuance Stéphane Gédoux, adjoint au chef du service Eau Forêt Biodiversité de la Direction départementale des territoires de la Nièvre (SEFB DDT). Pour rappel, la DDT propose au préfet de valider ou non une possibilité de prédation par un loup suite aux relevés, effectués sur le terrain, par les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et aux analyses conduites ensuite. Stéphane Gédoux assure que dans les procédures engagées *« la DDT et l'OFB – réseau Loup lynx – présentent des conclusions conjointes. Un plan de communication est également prévu afin d'informer à bon escient les acteurs du territoire, en particulier en cas de responsabilité du loup non écartée. Toutefois, si l'éleveur désire contester ces dernières, il peut toujours le faire en saisissant la DDT pour réétudier le dossier dans le cadre d'une commission de recours. La présidence de cette commission est assurée par les services de l'État, sous l'égide du Préfet ou de son représentant. La constitution de cette commission est en cours. ».*

Sur le territoire

« Dans la Nièvre, les loups ne font que passer. Il s'agit principalement de loup solitaire en quête d'un territoire pour constituer une nouvelle meute. Il est nécessaire d'insister que sur ce secteur, nous n'avons pas répertorié de meute ou d'individu sédentarisés » détaille Delphine Chenesseau, animatrice du Réseau loup-lynx pour l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la Bourgogne Franche Comté. Afin de déterminer ce dernier point, elle ajoute : *« il faut que la meute ou l'individu ait passé deux hivers de suite sur le même secteur géographique, avec des constatations de cette sédentarisation avérée par nos services » .*

Opportuniste

Elle souligne : *« Qu'il soit sédentaire ou pas, le comportement du loup reste le même. Il va juste s'adapter à la disponibilité alimentaire et à la simplicité d'accès à cette denrée. Par exemple, en Saône-et-Loire, nous avons eu un individu seul qui était un sub-adulte (apprentissage de la chasse, passant d'une meute à seul donc n'utilisant pas la même technique de chasse). Avec la concentration de beaucoup de troupeaux domestiques sur un secteur restreint, il y a eu beaucoup de dégâts. À l'inverse, les groupes sédentarisés du Risoux et Marchairuz (franco-suisse), ont à disposition une grande quantité de proies sauvages. Et, comme il y a peu de moutons, ou troupeaux domestiques, nous ne relevons qu'une à deux attaques par an sur le secteur. Dans tous les cas, si un loup pose problème – avec des attaques récurrentes sur troupeaux et constatées par notre organisme – l'animal peut être prélevé (dérogation possible au statut de protection), car la cohabitation est alors devenue trop complexe. Ce fut d'ailleurs le cas en 2020 et 2021 sur deux spécimens de Saône-et-Loire ».*

Pas vu pas pris

Pour établir la présence du loup dans un territoire, des observateurs existent : *« il s'agit de professionnels ou de particuliers (bénévoles, chasseurs ou agriculteurs) qui s'inscrivent auprès de nos services. Ils suivent ensuite une formation de deux jours. Une fois habilités, s'ils pensent avoir trouvé un indice de présence d'un loup, ils font remonter les informations dont ils disposent à nos services. Celles-ci sont ensuite traitées en pointant, sur une grille de critères techniques (identique sur tout le territoire national), les éléments qui permettent de supputer qu'il peut éventuellement s'agir d'un loup. Ensuite, nous avons trois choix : validation de l'indice (le loup est peut-être présent), invalidation (il est très probable que cela ne soit pas un loup, mais un chien) ou encore invérifiable (les éléments en notre possession ne permettent pas de valider ou d'invalider le tout) ».* Ces données sont ensuite utilisées pour établir les « listes d'indices loup » disponibles en consultation sur le site de l'OFB, et répertoriant la présence du loup sur le territoire.

Identification

Delphine Chesseneau poursuit : *« Souvent, certains chiens (chien-loup Tchèque ou Saarloos) sont confondus avec cet animal sauvage. Très ressemblants morphologiquement, ils n'ont pourtant pas toujours les mêmes manières d'attaquer. Par exemple, les attaques de loup présentent peu de morsures avec parfois l'une à une patte, par exemple, et une autre pour achever l'animal – au niveau de la gorge. Le chien est, lui, moins méthodique puisqu'il y aura une multitude de morsures sur l'ensemble du corps ».* Difficilement identifiable par les non initiés, le nombre de loups augmente depuis quelques années (voir évolution sur les cartes). Pour aider les agriculteurs, l'administration élargit les cerclages pour les zones éligibles aux mesures de protections des troupeaux contre la prédation. Pour preuve la situation nivernaise.

Les cerclages

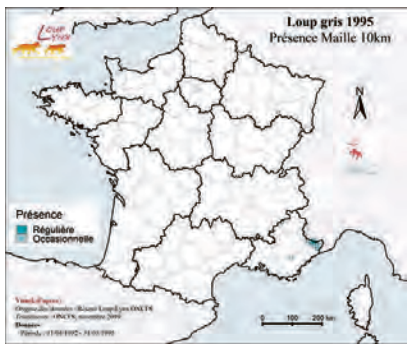
En effet, depuis mars 2022, un arrêté préfectoral a classé 64 communes en cercle 2 (voir liste dans l'encadré) et le reste des communes de la Nièvre en cercle 3. Cette délimitation permet donc aux éleveurs d'avoir des soutiens pour : *« l'acquisition et l'entretien de chiens de protection des troupeaux (communes en cercle 2 ou 3), l'accompagnement technique des éleveurs (communes en cercle 2 ou 3), les investissements matériels tels que les parcs électrifiés (uniquement pour les communes en cercle 2) »* (voir : http://www.nievre.gouv.fr/aide-a-la-protection-des-troupeaux-contre-le-loup-a5322.html). L'idele apporte aussi des renseignements concernant l'introduction d'un chien de troupeau dans un élevage (voir : idele.fr), et la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose des formations « chiens de troupeaux » (voir TDB n° 1678).

Chloé Monget

Procédure

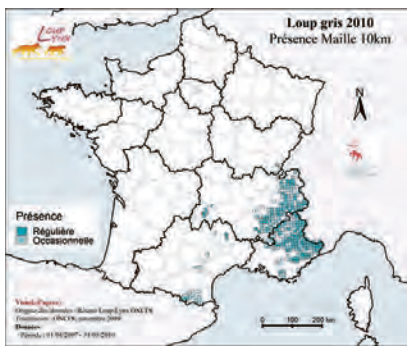
En cas de suspicion d'attaque de grand canidé par un éleveur ou berger il faut :
1. Se faire connaître auprès de la Préfecture de la Nièvre le plus rapidement possible (et dans un délai de 72 heures) au 03 86 60 70 80 pour éviter la surconsommation par les charognards qui pourront, de ce fait, masquer les stigmates de prédation ou encore de consommation. Lors de l'appel, préciser : votre identité et vos coordonnées ; la localisation (commune, lieu-dit, éventuellement itinéraire d'accès) ; la nature des indices recueillis (traces, excréments, observations visuelles, cadavres…) ; l'identité et les coordonnées (téléphone et adresse) d'une personne qui pourrait conduire sur place les agents de l'office français de la biodiversité (OFB), chargés d'établir un constat).
2. Dans l'attente du constat de l'OFB, il faut, dans la mesure du possible : localiser tous les cadavres ; isoler les animaux blessés du troupeau ; ne pas toucher aux indices sur le terrain (ne pas déplacer les victimes, sauf nécessité), ou conserver les indices déjà recueillis (protéger les victimes des charognards par des pierres, des sacs ou de bâches) ; relever le numéro d'identification complet de chaque animal tué ou blessé ; vous tenir à disposition (ou toute autre personne connaissant bien le terrain) de l'OFB pour une enquête sur place.
3. Après expertise, si le loup n'est pas écarté des dégâts causés, l'éleveur ou le berger peut se faire accompagner par la DDT afin de mettre en place des mesures de protection et d'indemnisation.
Plus de renseignements sur : www.loup.developpement-durable.gouv.fr ou www.nievre.gouv.fr

Évolution en France de 1995 à 2019



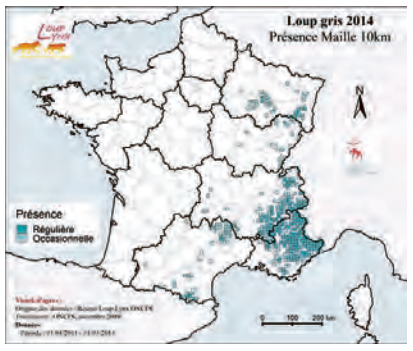
Réseau Loup-Lynx / ONCFS

Présence du loup gris en France 1992 - 1995.



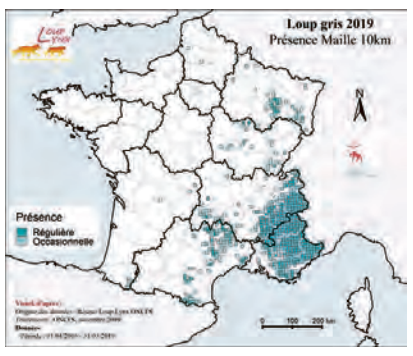
Réseau Loup-Lynx / ONCFS

Présence du loup gris en France 2007 - 2010.



Réseau Loup-Lynx / ONCFS

Présence du loup gris en France 2011 - 2014.



Réseau Loup-Lynx / ONCFS

Présence du loup gris en France 2016 - 2019.

21 Les naissances battent leur plein

// TRAIT AUXOIS

La saison des poulinages a bien démarré dans le berceau du Trait Auxois. Depuis le mois de mars, les naissances s'enchaînent chez les éleveurs bourguignons. Il faut savoir qu'il y a environ une centaine de nouveaux nés chaque année dans la race au niveau national. Qui dit naissances, dit concours, et après deux années difficiles en raison de la pandémie, l'Union nationale du cheval Trait Auxois relance sa campagne de concours modèles et allures et d'utilisation. Au calendrier 2022 : local Saint-Symphorien-de-Marmagne (71) : 16 juillet, local Liernais (21) : 6 août + Tests de tempéraments simplifiés (TTS) pour les poulains d'un an, local Étang-sur-Arroux (71) : 8 août, Local Meursanges (21) : 13 août, Local Vitteaux (21) : 15 août + TTS + Pointage des animaux de 2 ans, Finale départementale de Saône-et-Loire à Saint-Symphorien-de-Marmagne : 13 août, National spécial femelles à Semur en Auxois (21) : 10 septembre, National spécial mâles à Semur en Auxois (21) : 11 septembre, Concours de poulains à Saulieu (21) : 22 octobre. N'hésitez pas à nous retrouver lors de ces manifestations, mais également sur les réseaux sociaux avec notre page Facebook « Cheval de Trait Auxois» et notre site internet ANR. Contact : unc.trait.auxois@gmail.com

Alexandra Bailly



Mam'zelle des Granges, née le 17 avril, appartenant au Gaec des Granges de Vesvres.



Mango de Meursanges, né le 29 avril, appartenanty à Alexandra Bailly.

// OS MOUTON CHAROLLAIS

58 Une bonne dynamique !

Le Mouton Charollais bénéficie d'une bonne dynamique. L'adhésion récente de jeunes éleveurs ne fait que conforter la tendance enregistrée en 2021, année sur laquelle les responsables de l'Organisme de sélection (OS) sont revenus en assemblée générale le 20 mai à Charolles.



À l'issue de son assemblée générale, l'OS Mouton Charollais a procédé au lancement officiel de la marque « L'Agneau Charollais » avec la signature des premiers contrats tripartites entre producteurs, OS et distributeurs.

Avec 106 éleveurs sélectionneurs adhérents, l'OS stabilise ses troupes depuis plusieurs années. Le nombre de brebis contrôlées est en hausse à près de 6 800 animaux pour un peu plus de 11 000 agneaux produits. Le nombre d'animaux inscrits est en hausse pour la seconde année consécutive. En 2021, le Mouton Charollais a connu une très bonne année commerciale. Le nombre d'animaux vendus sur le marché français progresse (à 4 820) et le nombre de reproducteurs exportés fait un bond à plus de 300 (contre 181 en 2020). La campagne export a pourtant connu son lot de rebondissements avec l'échec d'un premier contrat signé avec la République tchèque, pourtant demandeuse de gros volumes d'animaux. Heureusement, c'est la Slovaquie qui a repris de flambeau pour 95 agnelles et 15 béliers. Finalement, les Tchèques importaient à leur tour 45 béliers. Un autre gros acquéreur a été la Belgique pour 100 animaux. Les autres exportations concernaient la Suisse, la Hongrie, l'Irlande, l'Espagne et la Grèce.

Très bonne année commerciale

L'OS a également réalisé une magnifique vente de Station de contrôle individuel (SCI). Un taux de vente exceptionnel de 93 % a été atteint pour un prix moyen de 795 € (maxi 1 800 €). Le nombre d'apporteurs était en baisse en 2021 et il représentait 51 % des élevages adhérents à l'OS. Un regain d'intérêt pour l'achat en station est toutefois observé chez les sélectionneurs, relevaient les responsables de la race. *« La station est un outil incontournable du programme de sélection pour progresser collectivement. Les critères de sélection permettent de s'assurer du cumul du progrès génétique en accouplant les meilleurs béliers avec les meilleures brebis »*, rappelait la directrice Aline Bonnot. En 2021, le Mouton Charollais s'est montré particulièrement prolifique en termes d'activités et de promotion. L'annulation du Salon de l'agriculture en raison du Covid a été l'occasion d'innover avec un trophée numérique, sorte de concours en ligne d'animaux sur photos. Début août, le concours national à Charolles a vu la création d'une vente d'agnelles de prestige et la mise en place d'une section jeunes. La race a été présente sur tous les évènements saisonniers (Fêtes des JA, Tech Ovin, Sommet de l'Élevage, Agrimax, Festival du Bœuf). Présence assidue aussi sur les réseaux sociaux et auprès de ses adhérents à travers une newsletter… Alors que les sélectionneurs de Moutons Charollais avaient été durement impactés par le loup, l'OS s'est beaucoup mobilisée sur ce dossier sensible, prenant l'initiative d'organiser une réunion de rencontre avec les politiques à Palinges en mars 2021.

Recherche expérimentale

Sur le plan strictement génétique, l'OS poursuit son travail de recherche sur la transmission du gène culard. Le projet expérimental « Vigueur des agneaux » a débuté en 2021 avec 19 élevages engagés. Cette première année a consisté en une collecte de données en ferme sur les agneaux nés. Une seconde campagne de collecte a eu lieu début 2022. Ces données seront valorisées courant 2022 par un stagiaire en école d'ingénieur pour des résultats attendus en septembre. C'est en 2021 que le projet de marque « L'Agneau Charollais » s'est véritablement concrétisé. Les responsables de l'OS ont également planché sur le futur 60e concours national. Ces deux derniers projets constitueront les deux évènements phares de l'année 2022 (lire encadré). Après une année 2021 très positive sur le plan commercial, 2022 s'annonce toute aussi prometteuse. Un contrat de 690 agnelles a été signé avec la République slovaque. Trois camions chargés d'agnelles partiront en juillet, septembre et octobre, annonce-t-on. Les affaires continueront avec la Belgique. Par ailleurs, des Irlandais sont passés en Saône-et-Loire fin mai. Enfin, des contacts sont établis avec le Portugal et l'Espagne. Sur le marché français, une commande de 30 agnelles est à prévoir pour ce mois de juin. Cinq à huit agnelles de prestige seront exposées au national de Charolles ainsi qu'une trentaine d'agnelles en vente sous enveloppe. De belles perspectives pour le Mouton Charollais qui entend maintenir cette dynamique avec le renouvellement des générations en ligne de mire.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire

Le 60e concours national de Mouton Charollais se déroulera les 4, 5 et 6 août à Charolles. Pour cet anniversaire exceptionnel, la durée de la manifestation est étendue à trois jours. L'accent sera mis sur les étrangers tant au sein du jury qu'à l'occasion d'une soirée internationale le vendredi. Le concours proprement dit débutera le jeudi après-midi. Les prix de championnat seront décernés le vendredi matin. Suivra la vente aux enchères des agneaux de station à partir de 14 h ; la petite vente à 16 h puis la vente des agnelles de prestige à 16 h 30. Le samedi matin, place à une animation autour de la viande d'agneau avec dégustation par le chef et ambassadeur de la race Philippe Dumoux. Un marché gourmand prendra également place. La remise des prix aura lieu à 11 h 30 suivie du repas officiel en présence des anciens fondateurs de la race.
D'autres rendez-vous figurent à l'agenda de 2022 :
Du 13 au 15 septembre, Space de Rennes ; le 18 septembre, concours intercantonal de Toulon-sur-Arroux ; du 4 au 7 octobre, Sommet de l'Élevage ; du 26 au 28 octobre, Agrimax à Metz ; 14 novembre, foire de Boussac, en Corrèze.

58 Se tenir informé pour avancer

// SOIRÉE SANITAIRE

La FDSEA 58 et le GDS de la Nièvre vous invitent à participer à la soirée sanitaire organisée le 21 juin à 18 h à la salle des fêtes de Brinay.



La soirée sanitaire aura lieu le 21 juin à 18 h à Brinay.

Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 insiste : *« il faut se tenir informé car les difficultés d'aujourd'hui seront les problématiques incontournables de demain »*. Ainsi, divers thèmes seront abordés au cours de la soirée sanitaire orchestrée conjointement entre la FDSEA 58 et le GDS de la Nièvre.

Temps du bilan

Parmi ceux-ci, Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58 souligne : *« les sujets seront variés, avec un point sur la prophylaxie IBR avec l'application de la loi santé animale, puis le bilan BVD pour l'année deux »* avant de spécifier : *« cela sera l'occasion de mettre en avant les progrès accomplis par tous »*. Romaric Gobillot poursuit : *« par cela nous pourrons être au courant des protocoles applicables pour la BVD dans les prochaines années, et voir quand nous pourrons prétendre à devenir idemne IBR »*.

Pour l'avenir

La suite de la soirée sera dédiée à *« une approche sur la maladie de Mortellaro, qui est de plus en plus implantée dans de nombreux cantons nivernais »* explique Rodolphe Morizot. Romaric Gobillot détaille : *« cette maladie se généralise, et il est nécessaire d'avoir des clefs pour l'endiguer, afin de les mettre en place, le plus rapidement possible »*. Enfin, un état des lieux du maillage des vétérinaires dans la Nièvre sera effectué, car *« cela devient une problématique majeure dans le département »* pointe Rodolphe Morizot. Romaric Gobillot rebondit : *« Nous tiendrons les éleveurs informés de l'avancé de l'AMI (voir Terres de Bourgogne n° 1680) »*. Rodolphe Morizot conclut : *« cette soirée est un moment d'échanges en direct, après deux années de restriction sanitaire. Nous envisageons le tout comme un instant convivial et constructif afin de recueillir les expériences et interrogations du terrain. Ce contact de visu est indispensable pour poursuivre nos liens. Notre but est d'informer, pour connaître, prévenir, identifier et guérir »*.

Chloé Monget

LA CHANVRIÈRE
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.
La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.
Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.
Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.
Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).
N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :
Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// EFFAROUCHEMENT

58 Les rois des champs

Damien Coulbouée, 35 ans, est un chasseur au vol depuis 2018 et a créé sa société d'effarouchement, dans la Nièvre, en mars dernier avec ses buses Harris.



Les buses sont diurnes, elles chassent donc uniquement de jour.



Damien souligne que les plumes des buses ne sont pas imperméables.

« Je ne sais pas trop d'où me vient cette passion pour les oiseaux, mais quand j'étais plus jeune j'avais des coqs qui me suivaient partout ! Ça prend peut-être son origine là mais sans assurance » explique avec un sourire Damien Coulbouée, effaroucheur professionnel depuis mars. Si son amour des oiseaux est indescriptible, son métier ainsi que son parcours, eux, le sont.

Début forcé

Ancien couvreur, son dos ne tient plus et le force à stopper net son activité : *« j'ai été déclaré inapte par la médecine du travail. Du jour au lendemain, je me suis retrouvé sans rien après avoir passé 15 ans de ma vie sur les toits. Il fallait donc faire autre chose »*… De ce constat, il se tourne alors vers sa volière existante, puisque depuis 2018 il est chasseur au vol et détenteur de buses de Harris, ainsi que d'un hibou. De là, lui vient une idée : en faire son métier… Il se penche alors sur les certificats de capacité d'élevage et d'effarouchement. *« Étant chasseur au vol, j'avais déjà les oiseaux et la quasi-totalité du matériel pour commencer mon activité, ce qui n'engendrait pas de frais trop important au départ ! Un excellent point pour mener à bien mon projet »*. Pour lui, ce nouveau travail est *« une réponse alliant mon plaisir, la liberté et mon amour incommensurable pour les oiseaux »*. Aujourd'hui, Damien possède cinq oiseaux : quatre buses de Harris (dont deux en reproductions) et un Grand-duc de Sibérie.

En détail

Cette activité d'effarouchement par rapace est simple dans le principe : *« je reste des semis à la levée et fais le tour des parcelles avec mes buses. Ils sont les rois des champs ! Et sont une solution d'oppression naturelle pour effaroucher corvidés ou pigeons. Au final, j'ai 85 à 95 % de réussite »*. Il avance aussi un autre avantage : *« Cette pratique peut se faire sans problème aux abords des habitations là où le tir n'est pas possible par exemple, et aussi car elle ne génère pas de nuisances sonores. Même si le risque qu'une de mes buses attaque un animal domestique est minime, il est tout de même présent et donc, dans ces cas-là, je préviens les voisins de mon intervention afin que tout se passe bien pour tout le monde »*. Les prestations de Damien se font sur devis – compter quelques centaines d'euros. Il précise : *« je suis prêt à faire une journée d'essai gratuitement s'il y a un engagement sérieux qui suit »*.

Envie de renommée

Côté déplacement, Damien Coulbouée se rend partout en France : *« je ne me limite pas, car nous sommes environ une quarantaine d'effaroucheurs au vol professionnels sur tout l'Hexagone »*. Pour l'avenir, il espère accueillir plus d'oiseaux (Faucon pèlerin et Autour des palombes), et *« serai ravi d'avoir d'autres collègues, car c'est un métier passionnant qui est, malheureusement, trop peu connu que ce soit du public ou du milieu agricole »*. Renseignements : Nièvre effarouchement à nievreeffarouchement@gmail.com ou au 06 41 56 27 34.

Chloé Monget



Tous les oiseaux de Damien ont des noms : Athéna, Adam, Achille (hiboux), Epine et Utec.

Un attachement certain

« J'ai perdu 2 oiseaux en trois ans, et je ne souhaite cela à personne. Certes, ce sont des outils de travail, mais il y a un véritable attachement. On apprend à les connaître, à gérer leur caractère. Je passe au minimum 1 heure avec chacun tous les jours. La grande difficulté avec ces animaux est qu'ils ne montrent que rarement des signes de maladies. Il faut donc avoir l'œil car c'est très insidieux. En général, s'ils sont malades, ils meurent dans les 24 heures. Il faut donc en prendre soin tous les jours. Par exemple, je leur nettoie les serres, puis j'applique de l'huile d'amande douce pour hydrater leurs pattes. Ainsi, ce nettoyage permet d'éviter bon nombre de problèmes sanitaires puisqu'elles se servent de leurs serres pour se nourrir – c'est leur fourchette en somme. Même si elles paraissent gentilles comme tout, les buses sont des animaux se vexant très vite. Elles ne se déplacent pas pour rien. Elles vont toujours calculer si leur déplacement est rentable caloriquement parlant, par rapport à la proie perçue. Donc si elle rate leur proie, elles peuvent ensuite refuser de bouger… dans ces cas-là, on passe environ 1 heure à essayer de les rattraper en les amadouant avec des petits morceaux de viande. Côté nourriture elles trouvent tout ce dont il leur faut dans une souris ou un poussin. Elles boivent très peu (environ un bouchon d'eau par jour) car elles s'hydratent via leur alimentation solide. Elles peuvent voir jusqu'à environ 3 kms, donc rien ne leur échappe. Enfin, même si elles sont habituées à leur maître, il faut toujours prendre des précautions, car leurs serres leur permettent d'exercer 70 kg de pression au cm2… Pas mal pour des animaux de 600 gr environ ! ».

Point d'histoire

L'effarouchement de vol est intimement lié à une autre pratique : la chasse au vol ou fauconnerie. Cette dernière, prend ses racines 35 siècles en arrière avec les Kirghizes, peuple nomade du massif du Tian Shan et du Tadjikistan. La fauconnerie se propage ensuite vers l'occident pour prendre tout son essor en Europe au Moyen-Âge. Cette technique devient de plus en plus pointue à la fin des croisades avec l'usage du leurre et du chaperon. Puis, un traité est élaboré par l'empereur Frédéric II de Hohenstauffen. C'est ensuite sous Louis XIII que la fauconnerie brillera de nouveau. D'ailleurs, la sienne comptera, en 1616, près de 300 oiseaux. Mais, l'arrivée de l'arme à feu fait oublier peu à peu cette technique. Elle sera ignorée par les lois jusqu'en 1954 où ce mode de chasse obtiendra une reconnaissance légale suite aux travaux d'Abel Boyer, un des fondateurs de l'Association nationale des fauconniers et autoursiers français. (Source : www.anfa.net).

// SALON DE L'HERBE ET DES FOURRAGES

Un carrefour de solutions à ciel ouvert

Entre démonstrations en conditions réelles, ateliers techniques et espace conseil, le salon de l'herbe, organisé à Villefranche-d'Allier a drainé des milliers d'agriculteurs en quête de solutions pratiques pour optimiser leur conduite d'exploitation.

Sous un soleil généreux, le salon de l'herbe et des fourrages a encore une fois fait le plein de visiteurs, la semaine dernière, du côté de Villefranche-d'Allier, dans l'Allier. Après deux ans d'absence, sur une parcelle aménagée de 40 hectares, tout avait été conçu pour répondre au mieux aux interrogations des éleveurs, venus en nombre. La part belle a été faite aux démonstrations des géants des champs, aux matériels combinant les usages promettant toujours des gains d'efficacité, mais aussi aux conseils de techniciens sur les mélanges les plus opportuns, les variétés les plus résilientes face à la sécheresse. Une sécheresse déjà bien présente, puisque l'ensemble du grand bassin allaitant, terreau du salon de l'herbe, rencontre un déficit hydrique préoccupant depuis quelques semaines déjà. À Villefranche, les parcelles de démonstration ont été irriguées à trois reprises dès la fin du mois d'avril. Force est de constater que cela n'aura pas suffi à amortir les coups de chaud des derniers jours de mai.



Temps fort et apprécié du salon : les démonstrations de matériel.

« Plus que jamais, le salon de l'herbe et des fourrages se veut le reflet de ce que traverse le monde agricole, et à ce titre, difficile d'occulter la nécessaire adaptation au changement climatique », explique Frédéric Bondoux, commissaire général du salon et président de Profield Events, société organisatrice.

La distribution très présente

Si côté machinisme, certains constructeurs manquaient à l'appel, faute notamment de matériels disponibles à exposer, en raison des difficultés d'approvisionnement liées à la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, ceux qui étaient présents témoignaient d'une envie réciproque de renouer le contact avec les agriculteurs après deux ans chaotiques.

Côté distribution, là aussi, le salon est un rendez-vous attendu. *« Tous les acteurs du secteur sont présents pour référencer les produits qui seront vendus à l'automne »*, témoigne Frédéric Bondoux. À l'heure où l'agriculture doit composer avec de multiples défis, du sol jusqu'à la ration, les conseils sont essentiels, comme en témoigne Bertrand Daveau, l'un des soixante experts mobilisés autour du pôle Cap protéines.
Il a animé l'espace variétal, avec un focus sur les méteils grains et fourragers, deux mélanges prisés pour leur robustesse face aux conditions séchantes. *« C'est un bon compromis entre productivité et valeur alimentaire, en fonction de la valeur zootechnique souhaitée »*, témoigne l'ingénieur.

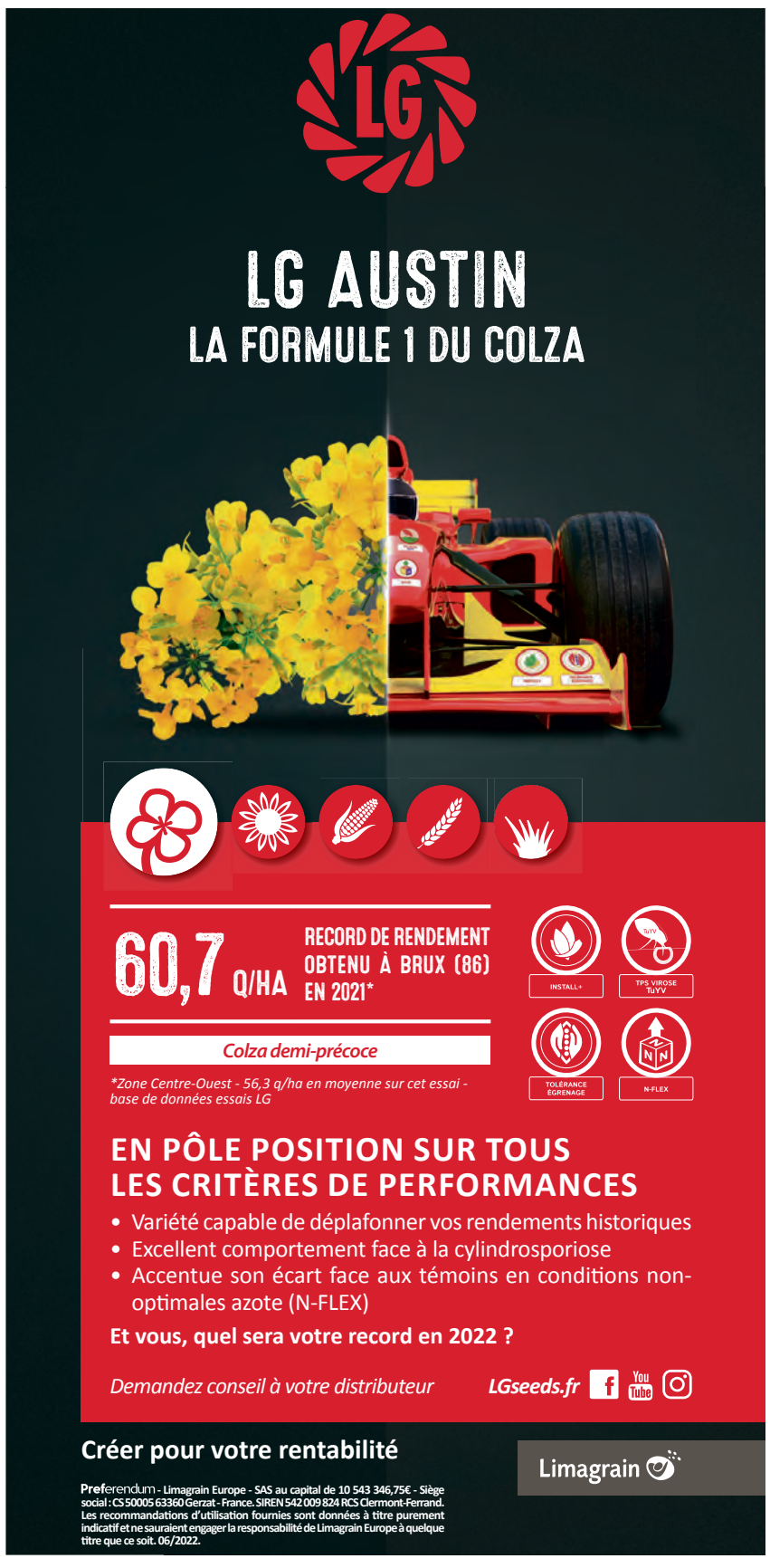
Précautions à l'ensilage

Un peu plus loin, au sein de l'espace récolte, les visiteurs ont pu constater les résultats obtenus selon les hauteurs de fauche. *« Les questions récurrentes concernaient l'itinéraire technique pour l'ensilage, le groupement des andains, et le conditionnement ou non »*, expliquait Fabien Gayet, de la Fédération régionale des Cuma d'Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, lorsqu'il est question de valeur protéique, certaines précautions s'imposent pour éviter la perte de feuilles au moment de la fauche. Selon le matériel utilisé, Arvalis a ainsi constaté des pertes en volumes de 10 % et de 20 % en qualité. Autant dire que cela vaut le coût d'optimiser sa conduite, et son type de mécanisation, qui plus est à l'heure où le gasoil flambe. À ce titre, si les combinés de fauche trois-en-un promettent des débits de chantier inégalés, le technicien invite à la prudence : *« Sur le papier, c'est une bonne idée, mais dans sa mise en œuvre, il a ses limites, avec des superpositions d'andains qui, s'ils ne sont pas suffisamment écartés, conduisent à des problèmes de séchages voire de fermentation »*.

Sophie Chatenet



Plus que jamais, la conduite des cultures fourragères nécessite une technicité pointue.



// CÉRÉALES

89 Les inquiétudes du conflit en Ukraine

Gérant d'Identité Céréales, dernier négociant indépendant de l'Yonne, Fabien Maurice parle de *« la grosse inconnue »* qui attend les marchés des céréales, suite à la guerre en Ukraine. Alors que la campagne 2021 fut plutôt satisfaisante en termes de commercialisation, celle de 2022 sera forcément perturbée par cette actualité.



Avec la guerre en Ukraine, le marché des céréales post moisson 2022 sera fortement impacté

« *Sur la campagne 2021, les premiers bilans en termes de commercialisation sont plutôt satisfaisants sur le volume, malgré les qualités moyennes que l'on a eu à la récolte* », assure Fabien Maurice, gérant du négociant Identité Céréales, basé à Chablis. Une année 2021 aussi marquée par le bon développement de la commercialisation du bio, « *principalement en alimentation du bétail et à l'export* ».

Cependant, après une année prometteuse, 2022 risque de ne pas suivre la même tendance. « *C'est la grosse inconnue* », lance Fabien Maurice. « *Suite à la guerre en Ukraine, il faut voir comment vont se positionner les marchés et la consommation. Aujourd'hui, la consommation est en berne au niveau français et au niveau européen. Avec l'augmentation des coûts et notamment du transport, la trésorerie est fragilisée pour nos entreprises* ».

Le gérant d'Identité Céréales pointe une « *inquiétude multiple* ». « *Déjà par rapport aux rendements. Si les volumes sont faibles, forcément les disponibilités à la vente le sont aussi* ». La deuxième inquiétude concerne le plan logistique. « *Même s'il y a des réseaux et des transporteurs qui sont fiables, aujourd'hui il y a un manque de camions, de chauffeurs et un coût qui a pris entre 15 et 25 % et je pense que ce n'est pas fini. On ne connaît pas le coût du pétrole dans deux ou trois mois* », avance-t-il. « *Aussi, il y a un changement des flux qui est impacté, ce qui pose problème sur la gestion des contrats. Enfin, sur la santé financière de nos clients, le risque est de vendre et de se retrouver avec des impayés* ».

Trouver des débouchés

Alors, pour tenter de sortir de cette crise en limitant la casse, le but pour Identité Céréales est aujourd'hui « *de travailler sur la qualité, de trouver les débouchés en fonction de cette qualité et de s'adapter* », confie Fabien Maurice. Un travail possible grâce à la partie laboratoire du négociant. « *L'intérêt est de pouvoir cibler les marchés en adéquation avec la qualité de la production* ».

L'un des projets pour 2022 de l'entreprise est d'ailleurs d'élargir leur bibliothèque, « *en ayant plus d'exploitants qui nous fournissent leurs échantillons de façon à avoir un spectre de lots à proposer plus important. En sachant que chez nous, le service laboratoire est totalement indépendant du service commercialisation. On n'est pas propriétaire des lots à analyser. Le producteur est totalement libre de commercialisation où il le souhaite, mais pour nous le fait de connaître les qualités permet de gagner plus de temps en termes de négociation* ».

Autre projet pour cette année : « *essayer de débloquer un budget pour continuer à renforcer le laboratoire sur nos prédictions pour détecter les blés meuniers* ». En attendant, Identité Céréales se dit prêt à accueillir la récolte prochaine, « *pour faire les analyses dès les premières coupes* ».

Christopher Levé



En 2022, Fabien Maurice souhaite débloquer un budget pour continuer à renforcer la partie laboratoire du négociant.

Un « partenariat » avec La Brosse

En période de moissons, pour renforcer la partie analyse au laboratoire, Identité Céréales a pris pour habitude de recruter un stagiaire du BTS Anabiotech du lycée agricole d'Auxerre La Brosse. *« C'est la quatrième année que nous accueillons un stagiaire de La Brosse. Chaque année, on est mis en relation avec des étudiants qui souhaitent faire leur stage dans un laboratoire d'analyse de grains. Pour eux, l'objectif principal est la mise en pratique des protocoles dans un laboratoire. Cela leur permet de les former dans l'analyse, dans la saisie et la retransmission des résultats, l'application d'un protocole, etc. »*, explique Fabien Maurice.



VIGNES

// DÉSHERBAGE ET TRAVAIL DU SOL

71

La guerre des robots... mais pas seulement !

Après deux ans d'absence, « Le désherbage roule les mécaniques » a fait le plein pour sa 4e édition à la cave de Lugny, en Saône-et-Loire. Pour la première fois en France, quatre robots viticoles étaient présents en démonstration simultanée. Mais les constructeurs et distributeurs continuent d'innover pour le travail du sol.



Parmi les robots présenté, le modèle d'Exxact Robotique a la particularité d'avoir un moteur thermique.

Avec la mise à disposition de vignes appartenant à des coopérateurs de la cave de Lugny et au domaine Paquet (Davayé), le 12 avril, le Vinipôle Sud Bourgogne et le service Vigne & Vin de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ont proposé une belle demi-journée de démonstrations organisée autour dix ateliers. Il manquait de rangs à désherber tellement les vignerons étaient preneurs de solutions sur le travail du sol ! Surtout avec la fin du glyphosate. La parcelle en légère pente était plantée d'un côté, de vieilles vignes et de l'autre, de jeunes plants. Les « pilotes » des enjambeurs devant faire très attention dans les deux cas. À condition, d'avoir encore un conducteur à bord… Car l'événement du jour c'était la présence de quatre robots « autonomes ». En réalité, avec un téléopérateur toujours à proximité. Comme les enjambeurs thermiques ou électriques, ils étaient équipés d'outils classiques : interceps à lames et à disques, décavaillonneuses, bineuses à doigts.

Arpentage obligatoire pour tous

Premier à s'élancer, le robot Ted Naïo Technologie distribué en Bourgogne par Granday (groupe Ouvrard). Développé à Toulouse avec l'Institut français de la vigne et du vin, il bénéficie de l'expérience de ses confrères en maraîchage. D'une masse de deux tonnes pouvant se mouvoir jusqu'à 6 km/h, cet enjambeur électrique n'est pas homologué sur route. Dans la vigne de Lugny, il a fait la démonstration de son autonomie. Ses capteurs embarqués, comme les autres (bumper, compas, lidar, GPS RTK…), complètent son « intelligence » informatique. Mais tous les robots ont encore besoin de l'humain pour un arpentage en début et fin de rang *« et s'il y a des courbes »*. En revanche, une vigne plantée droite avec un système RTK n'aura qu'à charger la cartographie dans l'ordinateur de bord. Ted était équipé d'une batterie lithium phosphate promettant 4 500 cycles de recharges à 80 % de la puissance délivrant entre 15 et 40 kwh pour les outils portés, soit une autonomie de 8 heures. Naïo assure en avoir déjà vendu une trentaine à des domaines viticoles en France.

Jusqu'à 24 heures de travail

Trektor présenté par Sitia, de Nantes, est aussi un porte-outil universel autonome. Sa particularité est de pouvoir changer sa hauteur (140 cm max) et sa largeur de voies (écartement des deux roues arrière), pour passer à un maximum de 210 cm *« au-dessus de deux rangs étroits »*. En format resserré, *« son centre de gravité rabaissé »* doit lui permettre d'aller dans des pentes jusqu'à 20-30 %, espère Pol Mordel, ingénieur réalisant les tests. Ce robot faisait plus de bruit car il était aussi alimenté par une génératrice thermique *« qui recharge la batterie électrique à régime optimal »* ou en descente. Résultat : malgré ses 2,9 tonnes, son autonomie peut bondir de 4 h à 24 h avec un réservoir de 25 litres ! Il peut travailler jusqu'à 9 km/h. Une prise électrique de 96 V doit permettre le branchement d'outils. Une quinzaine de Trektor seraient déjà en service en France. Il est ici distribué par le réseau Promodis.

Pour les bricoleurs

Exxact Robotique (filiale d'Exel industrie) a fait le choix d'un robot 100 % moteur thermique essence de 37 chevaux avec centrale hydraulique *« traditionnelle »*, revendique Jérémy Lebeau. Le responsable produit aime voir les vignerons *« bidouiller et l'entretenir »* comme lui, sauf les parties informatiques, *« elles font l'objet de mises à jour logicielles à distance »*. N'allez pas croire qu'avec ses 1,5 tonne, il en fait moins que les précédents ! *« Petit moteur, petite pompe mais il peut accepter tous les outils, même le Servo moteur Boisselet consommant beaucoup d'huile »*. Les quatre premiers exemplaires sortiront de l'usine d'Épernay en fin de mois et seront distribués par Richy.

Smartphone et service client

Chez Vitibot, Jocelyn Vermillet, responsable du bureau d'étude mécanique, était venu avec le Bakus P75L, *« tout électrique et autonome »*, monté avec des interceps électriques Vitibot et des disques Boisselet. Depuis son smartphone, il pouvait changer la force, indépendamment, des lames ou palpeurs. L'attelage permet de changer rapidement les outils. Les quatre roues motrices directrices et son gabarit permettent de grimper des pentes jusqu'à 45 % ou des dévers à 20 %. L'autonomie des 400 kg de batteries est estimée à 10 h pour du travail du sol. La recharge à 100 % se fait en 2 h. Avec 2,5 tonnes sur la balance, il peut être déplacé sur remorque avec un permis BE. Connecté en 4G (il ne peut fonctionner sans ; multi-opérateurs), Vitibot connaît en temps réel l'état du robot (température moteur, géolocalisation…). Son service client prodigue des conseils de 7h à 19h30 et plus en pleine saison. Avec bientôt un distributeur en Bourgogne, Vitibot veut pouvoir intervenir en moins d'une heure. 41 Bakus sont déjà vendus, dont un à la Maison Latour à Aloxe-Corton, en Côte-d'Or. Des prestataires de services en ont aussi fait l'acquisition. *« Le manque de main-d'œuvre, les TMS avec les vibrations, les risques santé des produits, les reprises et installation de domaines… »* sont autant de motivation ou de sujets de réflexion, y compris en Cuma qui *« travaille sur la partie assurantielle »*. En plus de sa rogneuse, Vitibot développe un pulvérisateur électrique monorang, confiné avec récupérateur. *« Silencieux »*, il pourra passer la nuit à proximité des habitations. Selon Jocelyn Vermillet *« avec le niveau de R & D qu'il représente, il devrait coûter environ 400 000 € »*, mais son prix réel se situe entre 150 000 et 180 000 €. Ce robot est conçu et assemblé par 45 personnes à Reims, avec *« 83 % de matériaux français »* et une empreinte carbone *« très basse »*.

Cédric Michelin



Formidable concentré de technologie, les robots enjambeurs réclament quand même encore un certain niveau de contrôle humain.

Équipé de «cols-de-cygne» Souslikoff pour la partie décavaillonnage, René Grosjean, fondateur de GRV et conduisant son nouvel enjambeur, faisait la démonstration d'un désherbage sans faute. Et ce grâce à sa dernière invention : un guidage par projection de bandes lumineuses au sol, *« adaptable sur tous les tracteurs »*, promet-il, pour la modique somme de 1 000 €. *« C'est reposant (lumière bleue) et on sait où est le tracteur pour être parfaitement dans le rang »*. Cet outil facilitant la conduite est complété ici par un *« bloc électronique pour faire le tour en bout de rang »*, en actionnant un petit levier sous le volant qui s'exécute tout seul. À ses côtés, Hugo Bonnet de Top Con (Cantal) essayait de le convaincre d'intégrer, dans ses futurs tracteurs GRV, le nécessaire pour n'avoir plus ensuite qu'à brancher *« leur barre de guidage RTK pour un autoguidage (obitrol) »* à 1 mm de précision grâce aux constellations de satellites (30 contre 16 habituellement). De quoi transformer tout enjambeur en robot. Autre enjambeur avec conducteur, et avec des panneaux photovoltaïques sur son toit : l'Alpo de Sabi Agri est distribué par Richy et pourrait bientôt être équipé pour devenir «robot» de 170 cm de large. Homologué pour la route, il se recharge à 80 % en 1 h 30. Le Domaine expérimental de Rully vient d'en faire l'acquisition comme souhaité par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il servira au travail du sol et peut-être équipé d'une rogneuse électrique. Les enjambeurs avec chauffeurs ont encore de longues années devant eux.

// BÂTIMENTS

Conseils d'amis

Les journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont déroulées en début d'année. Nous avons recontacté les dix éleveurs participants : ces derniers ont été invités à donner un conseil aux futurs porteurs de projet.



Le bâtiment parfait n'existe jamais mais l'expérience acquise et transmise peut être une donnée précieuse dans ce domaine.

Le bâtiment *« parfait »* n'existe certainement pas, mais il est possible de s'en approcher. Les éleveurs ayant participé à la dernière édition des journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or livrent leur ressenti d'après leurs expériences respectives. Un conseil est à chaque fois apporté aux futurs *« constructeurs »*. S'inspirer de constructions existantes, prendre le bon et mettre de côté le moins bon, est une idée qui revient à plusieurs reprises.

Yannick Thibert (Villeberny, bergerie en bois pour loger 280 brebis) : *« Je suis très satisfait de ma construction. Ma seule erreur concerne un aspect de l'aménagement intérieur : j'aurais dû augmenter la largeur de mon couloir autour du bâtiment, pour pouvoir circuler plus facilement. Un mètre, ce n'est pas assez. Réaliser davantage de visites de bergeries m'aurait peut-être évité cela. Mon conseil : ne pas hésiter à aller prendre des idées sur d'autres exploitations. Si l'on se trompe, il est parfois possible de faire marche arrière mais dans tous les cas, cela coûte plus cher ».*

Sylvain Thibault (Mimeure, bâtiment métallique pour 110 vaches allaitantes et 48 jeunes sur aire paillée) : *« Beaucoup de personnes m'avaient dit qu'il fallait deux ans pour faire un bâtiment. Dans mon cas, j'ai eu de la chance, tout est allé très vite puisqu'en six mois, le bâtiment était monté. Cette rapidité, je la dois notamment à quatre amis venus m'aider environ quinze jours chacun pour réaliser l'intégralité de la maçonnerie. Trouver des mains extérieures est un atout, solliciter du monde que l'on connaît permet aussi de réaliser des économies parfois importantes ».*

Nicolas Bayen (Nod-sur-Seine, réaménagement d'un ancien bâtiment bovin/stockage céréales pour loger 100 brebis) : *« Quand on construit un bâtiment, on ne peut pas forcément savoir à quoi celui-ci servira dans 20 ou 30 ans. Mon conseil serait alors de rechercher au maximum la polyvalence, quand cela est possible. Dans mon cas, j'élève des moutons mais peut-être que j'aurai des vaches dans quelques années. Mes différents aménagements ont été conçus pour pouvoir changer du jour au lendemain, ou presque ».*

Yannick Salomon (Savoisy, bâtiment structure bois pour 65 vaches laitières) : *« Des visites de systèmes existants sont toujours enrichissantes et limitent les chances de se tromper. Prendre des idées un peu partout où il y en a serait mon conseil ! Même si je suis parti d'une construction existante, un certain nombre de trucs et astuces m'ont été très utiles, notamment pour mon robot de traite. Un exemple parmi d'autres : j'ai installé un abreuvoir avec de l'eau adoucie à la sortie du robot, au plus grand plaisir de mes vaches ».*

Maxime Asdrubal (Is-sur-Tille, bâtiment bovin avec un système de contention de type « boîte à camembert ») : *« La fonctionnalité et la sécurité n'ont pas de prix dans un bâtiment. Il ne faut surtout pas hésiter à s'équiper sur ces deux critères, le plus tôt possible dans sa carrière. Rien ne sert d'attendre d'avoir 40 ou 50 ans. Il n'est pas toujours nécessaire de chercher bien loin ni de dépenser beaucoup d'argent, des choses très simples sont à disposition : une petite contention, un quai de chargement et le tour est joué ».*

Adrien Estivalet (Ahuy, chèvrerie en bois de 60 places) : *« Pour ma part, je conseille aux futurs porteurs de projets de bien réfléchir en amont. Construire un bâtiment ne s'improvise pas et certaines tâches, notamment administratives, peuvent parfois prendre un temps fou. S'y prendre suffisamment à l'avance, c'est aussi mieux concevoir le projet dans sa globalité : en ce qui me concerne, je regrette de ne pas m'être lancé dans des panneaux photovoltaïques, ces derniers m'auraient permis de financer une partie du bâtiment ».*

Florent Tripodi (Bouilland, stabulation métallique aire paillée avec 2 lots de 32 vaches allaitantes + cases à veaux + cases de vêlage) : *« Comme d'autres personnes ont dû le dire ici, je conseillerais de visiter beaucoup de bâtiments. Voir ce qui se fait ailleurs permet d'avoir des idées. Malgré tout, il n'existe pas de recette miracle. Je me suis moi-même inspiré d'une exploitation en m'équipant d'un filet brise-vent. Aujourd'hui, je ne suis pas pleinement satisfait de ce dispositif. Pour moi, il n'est pas aussi simple d'utilisation que je ne le pensais. J'aurais la possibilité de revenir en arrière, j'aurais bardé ce côté et j'aurais ouvert totalement un autre pan, cela m'aurait aussi permis d'économiser 11 000 euros ».*

Thibaut Barithel (Abbaye de Cîteaux, bâtiment bois pour séchage en grange) : *« Il existe différentes techniques et variantes pour le séchage. Elles sont certainement toutes bonnes, la difficulté est de trouver celle qui est la mieux adaptée à son projet. Aller voir ailleurs est le principal conseil que je pourrais donner aux éleveurs qui seraient intéressés par ce type d'équipement, il faut se faire un avis. En ce qui nous concerne, nous sommes plutôt satisfaits après plusieurs mois d'utilisation. En revanche, nous avons du mal à faire rentrer nos 100 tonnes de fourrages par cellule : il manque sans doute un mètre en hauteur. Pris par le temps en amont du projet, nous n'avons peut-être pas encore assez creusé la question. Pour le reste, d'ici peu de temps, nous aurons assez de recul pour dire si nous avons fait les bons choix ».*

Vincent Gardey (Beaumont-sur-Vingeanne. bâtiment avec logettes pour jeunes génisses) : *« Quand on équipe son bâtiment, cela va sans dire, nous devons bien prendre en compte les caractéristiques de ses animaux. Leur environnement, l'organisation du travail et même le système de production dans sa globalité ont aussi une grande importance. Ces critères sont un gage de bien-être animal et de productivité. Dans le cas des logettes pour génisses, les dimensions les mieux adaptées ont été déterminées après plusieurs visites en Allemagne ».*

Régis Sirurguet (Busserotte-et-Montenaille, robot de traite GEA, bâtiment ossature bois lamellé-collé pour 145 vaches laitières sur caillebotis, logettes matelas Omega) : *« De nouveaux équipements sur son exploitation peuvent changer le quotidien, de A à Z. Le robot de traite est un très bel outil, nous en sommes ravis, il y a des bénéfices sur le travail et aussi sur la santé. Quand on est jeune, on n'y pense pas forcément. Alors si je devais donner un conseil, ce serait de prendre en compte ces différents aspects. Tout le monde se sent mieux aujourd'hui sur la ferme, y compris les vaches dans leurs logettes. Les caillebotis permettent de réduire les quantités de paille, le travail est d'autant plus simplifié ».*

AG





BÂTIMENT

// SOLUTION DE CONTENTION

Un parcours qui garantit de la fluidité

En Côte-d'Or, le Gaec Asdrubal a investi dans un système de contention parfaitement adapté au flux important d'animaux à trier. L'outil idéal pour un atelier d'engraissement.



Le parcours de contention peut être divisé en zones d'attentes qui permettent une organisation optimale du travail, surtout lors d'opération de prophylaxie.

Le Gaec Asdrubal, à Is-sur-Tille, au nord de Dijon, est une exploitation en polyculture-élevage, dirigée par deux frères, Maxime et Sébastien Asdrubal, et avec quatre salariés. Sur l'élevage, on trouve un atelier de 80 vaches salers allaitantes et un atelier d'engraissement (jeunes bovins, génisses en charolaises et blondes d'Aquitaine). Avec une telle structuration, l'exploitation est le théâtre, au quotidien, de nombreux mouvements de bêtes, avec des opérations de tri importantes. *« Certaines semaines,* précise Maxime Asdrubal, *on peut rentrer dix bêtes et en sortir dix autres »*. Une quantité moyenne, qui peut parfois être bien supérieure à ce nombre. *« Nous avons 250 hectares de prés et nous relâchons beaucoup d'animaux. Il y a tout le temps du mouvement ! »* D'où l'importance de pouvoir travailler avec une certaine fluidité. Pour cela, il fallait au Gaec un outil apte à assurer ce niveau de « débit ». D'où la décision, prise par l'exploitation, d'investir dans un système beaucoup plus adapté et opérationnel depuis le début de l'année. Elle a fait appel, pour cela, à la société vosgienne EAX Mathis.

« Gagner en facilité de travail »

« Auparavant, poursuit Maxime Asdrubal, *nous disposions d'un système de contention qui était un simple couloir avec une tête de contention à l'extrémité, mais il n'était pas du tout pratique pour la pesée. Les bêtes étaient compliquées à manipuler avec cet outil. Il fallait aussi que nous puissions gagner en facilité de travail, obtenir des gains sur le temps passé… »* L'ancien système était néanmoins correct et assurait sa fonction, mais le nouveau parcours de contention dont dispose aujourd'hui l'exploitation est clairement d'un autre niveau. Pour ce nouveau système, le concepteur a dû composer avec de nombreux impératifs : il fallait l'installer dans un bâtiment préexistant, les bêtes devaient aussi pouvoir circuler dans un sens ou dans l'autre, entre celles à charger et celles à décharger. Des cases d'attentes ont donc été aménagées. *« Je voulais également pouvoir emmener des animaux pour la prophylaxie ou la pesée, et en préparer d'autres en attendant, de manière à avoir un flux qui ne connaisse pas d'à-coup, qui ne s'arrête jamais. Quand, en prophylaxie, vous avez 600 animaux à traiter, il ne faut pas que le flux s'arrête »*. Le parcours de contention est donc organisé pour disposer, de manière simultanée, de zones d'attente et de zones d'avancée. L'éleveur souhaitait également disposer d'un long couloir de contention, afin de pouvoir y placer beaucoup de bêtes. Il fait une vingtaine de mètres et on peut y placer au moins huit gros bovins. *« Les bêtes ne voient pas le bout du couloir, donc elles avancent et vont vite jusqu'au fond, toutes seules »*.

Demie-boîte de camembert

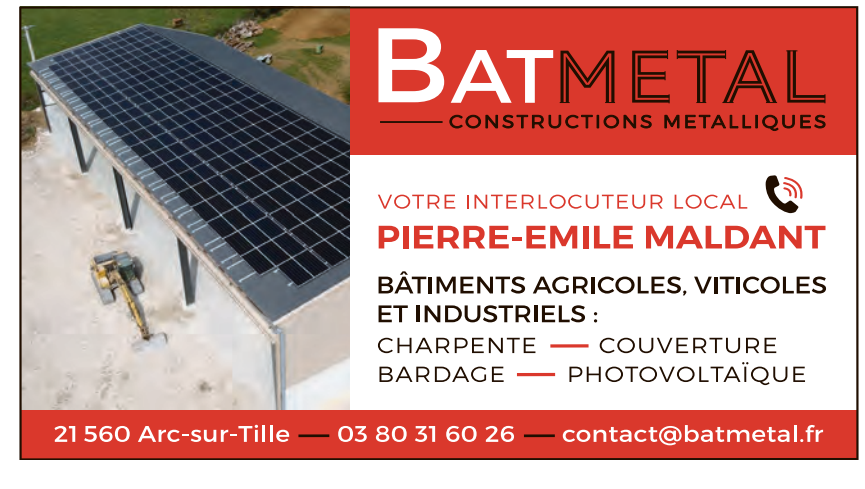
L'un des points marquants du nouveau système c'est l'organisation d'une de ses parties en « demie-boîte de camembert » : une sorte de grand virage à la forme douce qui permet aux animaux de circuler de manière moins stressante pour eux, sans se heurter à des angles. L'éleveur a énormément apprécié de pouvoir échanger régulièrement avec le concepteur du parcours, tant il est vrai qu'entre le plan de départ et la réalité du fonctionnement du bâtiment, des ajustements sont parfois nécessaires. *« C'est très agréable,* souligne Maxime Asdrubal, *lorsqu'on se lance dans un tel investissement, d'avoir une personne de l'entreprise concernée qui assure un vrai suivi et avec laquelle on peut procéder à des ajustements. On a beau faire les plus beaux plans possibles, c'est lorsqu'on se confronte au fonctionnement de l'outil au quotidien qu'on sait si on a eu raison ou tort sur certains choix »*. Avec ce nouveau système, même la manipulation d'animaux très sauvages est facilitée. Autre élément important : l'aménagement du système de contention permet à l'éleveur ou à ses salariés de travailler à une hauteur idéale par rapport aux animaux. Une hauteur d'intervention que l'on peut faire varier, en fonction de la taille du bovin, grâce à un système, simple et efficace, de bastins en bois amovibles. *« Le bois, c'est une bonne chose,* précise Maxime Asdrubal, *parce que ce n'est pas froid et ça fait beaucoup moins de bruit que du métal. C'est moins stressant pour les animaux »*. L'agriculteur a aussi soigné l'éclairage qui accompagne cet ensemble. Là encore, en matière de confort de travail, c'est un détail qui compte. Le parcours se termine par une cage de contention au diapason de l'ensemble, qui permet un maximum d'accès à l'animal. Dans sa globalité, le système de couloir de contention est utilisable comme une véritable gare de triage, souple et garantissant un maximum de fluidité dans le parcours des animaux. *« Il me permet vraiment un grand nombre de possibilités dans l'organisation de mon travail !* souligne l'éleveur qui conclut : *Un système de contention, on s'en sert pendant toute une carrière, donc il faut vraiment qu'il soit bien pensé dès le départ »*.

Berty Robert



Maxime Asdrubal, dans la partie virage du parcours de contention, en forme de demi-boîte de camembert. Un élément important de la fluidification des flux d'animaux.





// AMBIANCE DES BÂTIMENTS

Les secrets d'une bonne ventilation

Dans un bâtiment d'élevage, de la qualité de la ventilation dépendent la santé et le bien-être des animaux. Quelques règles sont à respecter pour que vaches, veaux et même éleveurs y trouvent des conditions favorables à leur santé.

Dans un bâtiment d'élevage, la ventilation est une composante incontournable de la qualité de l'ambiance. *« Le volume d'air doit être renouvelé au moins six fois par heure (1 500 mètres cubes par heure). Autrement dit, au paillage, toute la poussière doit avoir disparu entre six et dix minutes ! »*, introduit Ludivine Perrachon du GDS 71. La ventilation permet de lutter contre l'humidité qui accentue la sensation de froid. *« Une vache émet à elle seule dix litres d'eau par jour ! »*, rappelle la technicienne. La ventilation est là pour lutter aussi contre la présence de certains gaz : CO^2, ammoniac… Repérable à son odeur et au fait qu'il pique le nez, l'ammoniac est très corrosif et irrite les poumons des animaux et des humains. La ventilation est aussi un moyen de gérer l'humidité de la litière et par conséquent la prolifération microbienne dont la température est un indicateur. Lorsqu'elle atteint 30-35 °C, les pathologies augmentent, notamment pour les petits veaux.

Attention aux petits veaux !

La difficulté dans une grande stabulation, c'est que les exigences ne sont pas les mêmes pour les petits veaux et pour les vaches. La vitesse d'air doit en effet être plus faible pour les jeunes veaux que pour leurs mères. *« On doit pouvoir allumer un briquet dans une case à veaux »*, illustre Ludivine Perrachon. De même, les petits veaux supportent mal une colonne d'air froid au-dessus de leur dos. *« Les stabulations de vaches ne sont pas adaptées aux petits veaux. Ils n'ont pas l'effet chaleur du rumen de leurs aînés ni de réserves énergétiques suffisantes à la naissance »*, explique la technicienne du GDS. Pour remédier à cet écueil, les éleveurs aménagent des plafonds au-dessus des cases à veaux.

Effet cheminée…

La ventilation d'un bâtiment est le plus souvent assurée par un effet cheminée : entrée d'air sur les côtés et sortie par le faîtage (à condition toutefois que l'édifice ne soit pas trop haut). La ventilation peut aussi être assurée par un effet vent. Dans ce cas, l'air entre par un côté et ressort par le côté opposé (à condition que la largeur le permette). Les entrées d'air doivent se trouver en hauteur, à 2 m ou 2,50 m. L'air pénètre dans le bâtiment à travers le bardage : lames de bois espacées, tôles ou translucides perforés, filets brise-vent… Ces entrées d'air sont dépendantes des vents dominants, des obstacles environnant le bâtiment (arbres, haies, talus, autres constructions…).

Entrées et sorties d'air

La sortie d'air se fait par différents types de faîtages : ouverture avec pare vent, chapeau, système Ubak… La conception même de certains faîtages est parfois en cause dans les problèmes de ventilation. Les profils à toitures décalées ne sont pas ce qu'il y a de mieux, pointe Ludivine Perrachon. L'ajout d'écailles entre deux rangées successives de plaques de fibrociment (épaisseur d'un tasseau) offre *« un relais de ventilation supplémentaire quand elle est insuffisante »*, signale la technicienne. Parfois, la ventilation est compromise par *« un effet rebond de l'air »* dont la circulation est perturbée par les pannes du toit. Le remède est alors de recouvrir les pannes d'un faux plafond pour rétablir la bonne marche de l'effet cheminée. Dans tous les cas, il faut veiller à la propreté des entrées d'air : balayer les brise-vent, le bardage ajouré… Quand le bâtiment sert aussi de stockage, il peut arriver que le fourrage bouche les aérations. L'ambiance d'un bâtiment peut être compromise par des courants d'air créés par l'ouverture d'une porte d'accès, pendant le pansage… D'où l'utilité d'ajouter, dans les passages très fréquentés, des rideaux, bavettes, etc.

Confort et santé des éleveurs aussi !

Enfin, la bonne ventilation d'un bâtiment est appréciable aussi pour les femmes et les hommes qui y travaillent ! Le froid, l'humidité, les courants d'air n'ont rien d'agréable pour les éleveuses et les éleveurs. La poussière est aussi un problème pour les humains qui peuvent être atteints par la maladie du poumon du fermier. Le port d'un masque n'est pas à exclure quand la poussière est trop présente. À noter aussi, que l'humidité et l'ammoniac, corrosifs, favorisent aussi le vieillissement prématuré des bâtiments…

Marc Labille



***« Dans un bâtiment, le volume d'air doit être renouvelé au moins six fois par heure. Autrement dit, au paillage, toute la poussière doit avoir disparu au bout de six à dix minutes ! »*, rappelle Ludivine Perrachon du GDS 71.**





// STABULATION

Petit paradis pour montbéliardes...

À Jouvençon, près de Tournus, en Saône-et-Loire, Lydie Lacroix s'est fait construire un bâtiment à la fois esthétique, confortable et économe en main-d'œuvre pour ses 70 montbéliardes. Une stabulation bien pensée, réalisée par une entreprise locale, dans laquelle les vaches laitières se sentent vraiment bien.



D'une surface au sol de 1 300 mètres carrés, le bâtiment mesure 48 m de long par 21 m de large, avec deux toitures monopentes de 8 m + une monopente de 5 m.



À l'avant du bâtiment, orienté nord, les portes mécanisées sont pleines.

Sur son exploitation de Jouvençon, Lydie Lacroix est à la tête d'un troupeau de 70 montbéliardes produisant 620 000 litres de lait par an sous le cahier des charges Crème et Beurre de Bresse. À son installation sur l'exploitation familiale, la jeune éleveuse a fait augmenter la taille du troupeau ainsi que le niveau de production. Pour cela, elle s'est investie dans l'amélioration génétique de ses animaux tout en faisant progresser la conduite technique du troupeau dont la moyenne d'étable est aujourd'hui à 8 700 litres de lait par vache et par an. Les gains de productivité ont amené à accroître le quota de référence de l'exploitation si bien qu'à un moment donné, le bâtiment de 1993, conçu pour 35 laitières et 15 génisses, n'était plus du tout adapté. Il devait contenir une soixantaine de vaches en lactation qu'il fallait alloter dans plusieurs cases, explique Lydie. Le questionnement s'est accentué à l'approche de 2018. D'un côté, il y avait le projet de Danone (à qui la famille Lacroix livrait son lait) de réduire sa collecte dans la région. De l'autre, le classement en zone vulnérable imposait une coûteuse mise aux normes pour les effluents. Un investissement peu motivant puisqu'il ne servirait qu'à couvrir du fumier, fait remarquer Lydie.

Du nouveau inséré dans l'ancien

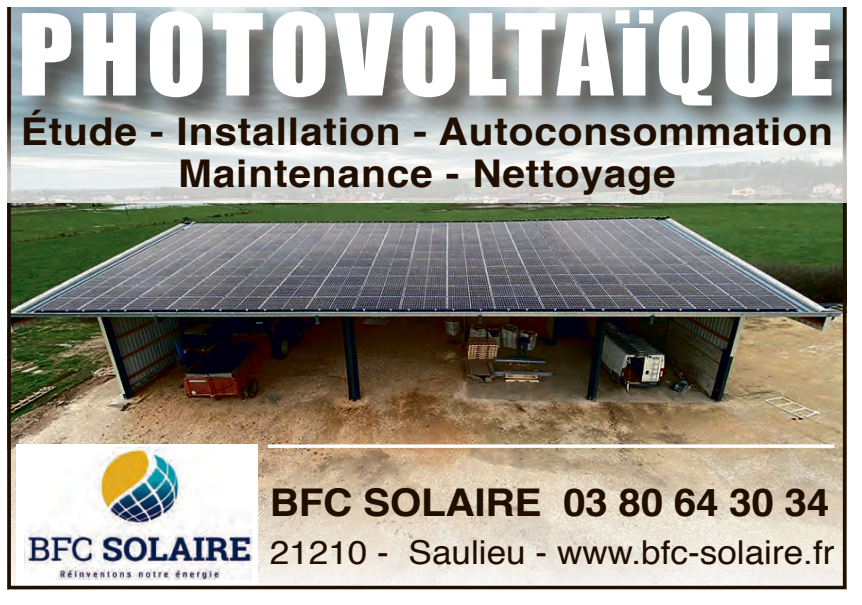
Dans le même temps, un autre collecteur était intéressé par la production laitière de l'exploitation. L'option de réduire le nombre de vaches laitières était écartée et la jeune agricultrice a décidé de créer un nouveau bâtiment plus grand et aux normes. La nouvelle construction a été insérée entre l'ancienne stabulation et un hangar de stockage. Le bloc de traite 2X5 en épi datant de 1993 a été conservé. Il se retrouve désormais coincé entre l'ancienne et la nouvelle stabulation. L'entrée des vaches a simplement été changée de côté. Le nouveau bâtiment a pris la place des anciens silos d'ensilage. D'où la construction de nouveaux silos. Pour le nouveau bâtiment de ses laitières, Lydie a opté pour des logettes. La pente paillée de l'ancienne stabulation trop chargée était très gourmande en paille et générait beaucoup de fumier à exporter. Seule à la tête de son exploitation, aidée d'un salarié, Lydie a voulu tout penser pour limiter la main-d'œuvre ce qui exclut curage, paillage, etc. En outre, pour un même nombre de vaches, le logement en logettes demande moins de surface couverte et bétonnée qu'une aire paillée. Le nouveau bâtiment compte 77 logettes pour un maximum de 70 laitières et 73 places de cornadis. Un choix délibéré de la part de Lydie qui tenait à ce qu'il y ait plus de places de logettes que de vaches. Très attentive au confort de ses animaux, la jeune éleveuse a opté pour des matelas de couchage épais (deux couches de matériaux composites de recyclage). Au fond des logettes, ces tapis sont bordés de genouillères en boudins d'eau pour protéger les genoux des vaches au couchage. Trois racleurs à câbles automatisés assurent le nettoyage des deux couloirs du nouveau bâtiment et de l'aire d'attente. Ils sont programmés pour sept passages par 24 heures en hiver. Ce système logettes sur couloir raclé ne nécessite aucune botte de paille. Lydie épand tout de même de la farine de paille sur ses logettes tous les matins après la traite. Il faut compter un big bag de 800 kg par mois en hiver, indique-t-elle. Cette couche qui ne demande que cinq à dix minutes pour être épandue quotidiennement assainit considérablement les vaches. Les mamelles sont notamment beaucoup plus faciles à nettoyer à la traite, fait-elle valoir. Le lisier raclé est stocké dans une fosse de 1 000 mètres cubes. L'ancienne fosse sert de pré-fosse et le système est équipé d'une pompe hacheuse.

Clarté et ventilation

Étant donné la grande largeur du bâtiment, Lydie a opté pour un profil en forme de « toit d'usine », moins haut qu'une toiture à deux grands pans. Cette architecture en dents de scie offrait aussi davantage de plaques de translucides pour une clarté optimisée. La ventilation est fractionnée pour chaque pan de toit. L'air entre par de nombreuses ouvertures (espaces entre bardage et toiture de part et d'autre du bâtiment ; bardage ajouré : filets brise-vent…). Il ressort au niveau de la partie supérieure de chaque pan de toit par une fente de 10 cm de hauteur. Bien qu'insérée entre deux bâtiments existants, la nouvelle stabulation peut être très ouverte grâce à un jeu de portes pleines automatisées (côté nord notamment), un filet amovible mécanisé côté est… Cette modularité de l'ouverture est très appréciée de Lydie qui estime qu'il faut *« le moins de murs possibles pour des vaches laitières »*. Le choix d'un bardage en bois ajoute au confort du bâtiment. Esthétique, il offre davantage de ventilation grâce aux espaces entre planches et il confère une ambiance intérieure moins froide en hiver. Au total, le coût du bâtiment s'élevait à 380 000 € TTC auxquels il faut ajouter 120 000 € de silos. Dans le détail, la maçonnerie du bâtiment a coûté 106 000 € TTC, le bâtiment lui-même (charpente, toiture, bardage, portes) 124 000 € TTC, les racleurs environ 30 000 €, les tapis posés 25 000 €, les tubulaires de logettes environ 11 000 € plus 5 000 € de cornadis, 5 000 € de barrières, 2 000 € pour la saignée recevant le câble du racleur… Le chantier a débuté en mars 2020, mais le confinement a interrompu les travaux pendant trois mois. Ils ont repris en mai 2020. Les vaches laitières ont investi le nouveau bâtiment le 17 décembre 2020. *« Le passage de l'aire paillée aux logettes s'est super bien passé ! »*, rapporte Lydie qui a eu le temps d'apprécier le gain de temps et de confort généré par sa nouvelle stabulation. *« Les vaches sont bien. Elles sont paisibles. Il m'arrive de devoir les déloger des matelas tellement elles se sentent bien dans mon nouveau bâtiment »*, conclut avec beaucoup de satisfaction Lydie Lacroix.

Marc Labille





// PCAE

L'outil auquel il faut penser pour améliorer ses bâtiments

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est un système d'aide précieux permettant de mettre à niveau son exploitation et ses bâtiments d'élevage. Il fonctionne selon le principe des appels à projets et le prochain va s'ouvrir en juillet. Focus dans l'Yonne et en Côte-d'Or.

Ils sont un outil précieux pour l'amélioration des conditions de travail des éleveurs, autant que du bien-être de leurs animaux : les Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) permettent de rénover ou de construire des bâtiments, ou encore d'en améliorer les équipements (voir encadré). On est aujourd'hui dans la dernière année de la programmation 2015-2022. Il existe différent volets, comme le souligne Isabelle Cadoux, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *« Il y a notamment un volet Énergie et Gestion des effluents, qui peut être utile à des exploitations situées en zones vulnérables, pour se remettre aux normes »*.

Pour en bénéficier, un éleveur qui dépose un dossier de subvention de PCAE doit obtenir un minimum de 30 points dans une grille de sélection préétablie, qui peut varier selon les départements. *« Plus on a de points dans cette grille,* précise Cloé Bligny, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *plus on est prioritaire. Les critères qui apportent beaucoup de points sont, par exemple, le fait d'être jeune agriculteur (35 points), d'être en agriculture bio ou en conversion (20 points)… La conduite de l'exploitation compte également : sa surface en herbe, par exemple, des bâtiments économes en paille, des investissements en lien avec le bien-être animal, la biosécurité. Tout ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail de l'éleveur compte aussi (10 points). Enfin, entre en ligne de compte la destination de l'investissement : le logement des animaux, le stockage du fourrage ou de céréales, parce que ça montre que l'exploitation est dans une logique de plus grande autonomie alimentaire »*. De son côté, Isabelle Cadoux apporte cette précision importante : *« les compteurs ont été remis à zéro au 31 décembre 2020. Un exploitant peut participer à un appel à projet par an s'il le veut alors qu'auparavant, c'était un seul pour les cinq ans que durait le programme »*.

Répondre à de larges besoins

D'autres critères s'ajoutent : notamment, tout ce qui est en lien avec la fabrication d'aliments à la ferme. Le béton dans les stabulations est un investissement éligible, qui permet de faciliter le curage de l'installation. On trouve aussi les caméras de surveillance, ce qui touche à la contention, à l'abreuvement des bêtes… On le voit, les PCAE peuvent répondre à des besoins extrêmement larges. Le prochain appel à projet pour bénéficier d'un PCAE va démarrer le 8 juillet et il sera ouvert jusqu'au 2 septembre. Seuls les volets Énergie et Gestion des effluents seront alors ouverts. Pour les volets suivants, il faudra attendre le nouveau PCAE 2023-2027. Un éleveur qui serait intéressé doit entrer en contact avec les services dédiés de sa Chambre d'agriculture et un conseiller voit avec lui si son projet peut rentrer dans les critères du PCAE. *« Ensuite,* poursuit Cloé Bligny, qui assume régulièrement ce genre de mission, *j'aime bien me rendre sur l'exploitation pour prendre connaissance de la manière dont elle est conduite, regarder les conditions d'élevage. Je suis aussi parfois amenée à établir des diagnostics en biosécurité et en bien-être animal. Si le projet concerne une construction neuve, se déplacer sur site permet déjà d'établir des plans avec l'éleveur, en ayant connaissance de l'environnement. Cela permet d'avoir une vision plus claire entre ce que l'éleveur souhaite, et ce qui est réalisable »*. C'est aussi à ce moment que l'agriculteur et la conseillère regardent ensemble les devis. Il en faut obligatoirement deux par poste de dépense quand le montant de l'investissement est supérieur à 2 000 euros HT. Il faut pouvoir discuter sur du concret. Un point est aussi fait sur tous les aspects administratifs du montage de dossier. *« Les agriculteurs,* précisent Isabelle Cadoux, *doivent payer la totalité de leur investissement et reçoivent ensuite les subventions »*

Taux d'aide variable

« Le taux d'aide de base est de 40 %, précise Cloé Bligny. *Si on est en bio, on peut disposer d'une majoration de 10 % et atteindre 50 %. Si on est JA, on a aussi une bonification de 15 % et, enfin, si le projet peut être inscrit dans un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), le taux d'aide peut atteindre 60 % ». « Pour le volet Gestion des effluents,* ajoute Isabelle Cadoux, *le montant de l'aide peut atteindre 80 % (40 % de base + 20 % de JA + 20 % liés au fait d'être en zone défavorisée, ou bien 20 % en bio, ou enfin 20 % si l'on est membre d'un GIEE »*. Sur les constructions neuves, le plafond de dépenses éligibles est fixé à 70 000 euros. En rénovation ou en aménagement intérieur, il est de 45 000 euros. En petit équipement, le minimum est de 5 000 euros de dépenses éligibles et le maximum, de 20 000 euros.

Les Chambres d'agriculture se chargent de monter le dossier et de faire les demandes de paiement pour les éleveurs. Ensuite le dossier est transféré à la DDT. Un comité de sélection se réunit, au sein duquel des conseillers de la Chambre sont présents. Entre le début de la procédure et l'obtention de l'aide, les délais peuvent être très variables mais ils peuvent aller jusqu'à trois ans. *« À partir du moment où le dossier est complet,* souligne Cloé Bligny, *les éleveurs ont un an pour commencer leurs travaux et deux ans pour les terminer. Ils ont aussi la possibilité de demander un an de rallongement de travaux, mais uniquement pour cas de force majeur, comme, par exemple, avec le Covid… »*



Cloé Bligny travaille, au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, sur les dossiers d'éleveurs souhaitant bénéficier d'un PCAE.

« Attention ! prévient Isabelle Cadoux : *il faut impérativement avoir l'accord du permis de construire pour monter le dossier de subventions »*.

Christopher Levé, Berty Robert

Les Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) permettent de subventionner tout ce qui permet de moderniser les exploitations agricoles. C'est le moyen, pour les éleveurs, d'améliorer leurs conditions de travail, et pour les animaux, d'apporter du mieux en termes de bien-être et de biosécurité. Ils offrent le moyen d'améliorer des bâtiments existants ou d'en construire de nouveaux, ou encore d'acquérir du petit équipement. Il s'agit de mesures d'aide qui sont reconduites tous les ans. Les investissements sont éligibles en fonction de chaque atelier (bovins laits, bovins allaitants, caprins, ovins, équins, porcins ou volailles). Les PCAE apportent des fonds européens (FEADER). En fonction des articulations, il peut aussi y avoir des fonds de la Région et des départements. Pour quelques mois encore, les DDT sont les services instructeurs de ces dossiers mais, à partir de 2023, ce rôle échoira entièrement à la Région.





// VACHES ALLAITANTES

Trois zones à bien penser

Au cœur d'un bâtiment d'élevage allaitant, l'aménagement des espaces doit répondre aux besoins exigeants des vaches gestantes, de leurs vêlages, des petits veaux nouveau-nés et des veaux en croissance. Le GDS 71 et les vétérinaires du GTV Bourgogne - Franche-Comté livrent leurs préconisations pour un aménagement sanitairement réussi.



En élevage allaitant, bien réfléchir aux espaces dédiés aux vaches gestantes, aux veaux tout juste nés et à ceux en croissance est une condition de bonne conduite de l'exploitation, avec des impacts économiques qui peuvent être positifs.

Cases de préparation au vêlage, cases de vêlage et cases à veaux sont *« trois zones à soigner pour moins soigner »*, introduisaient le GDS 71 et les vétérinaires du GTV Bourgogne - Franche-Comté lors des matinées techniques en ferme consacrées à la gestion du microbisme dans les bâtiments. Cœur du réacteur d'un élevage allaitant, ces trois entités du bâtiment sont en effet le lieu où se joue une part importante de la réussite zootechnique. L'enjeu étant d'éviter les problèmes sanitaires et les pertes. C'est là que se joue la réussite des trois étapes cruciales que sont la prise colostrale, la propreté du cordon et l'adoption du veau. Un triptyque qui, s'il est atteint, promet du temps gagné après, argumentaient Ludivine Perrachon, du GDS 71 et Vincent Negny, vétérinaire au GTV. Dans un bâtiment pour bovins allaitants, les animaux doivent disposer d'une case réunissant toutes les conditions pour une bonne préparation au vêlage. Dans une case de préparation au vêlage, la ration des vaches doit être adaptée. Pour la qualité du colostrum et le bon déroulement du vêlage, il faut notamment éviter le déficit énergétique, recommande le vétérinaire Vincent Negny. Le temps de la préparation au vêlage dure environ un mois. Il faut concentrer la ration à l'approche de la date du vêlage tout en préparant les papilles ruminales. C'est aussi le moment d'une cure d'oligo-éléments. Le vétérinaire incite à faire attention à la note d'état corporel, car la vache ne doit pas non plus être trop grasse au moment de la mise bas.

Mobilité réduite

La case de préparation au vêlage doit être adaptée à la réduction de mobilité de la vache pleine, poursuit le praticien. Il faut en effet qu'elle puisse accéder à l'alimentation sans difficulté. Une vache gestante a du mal à gravir une marche haute de 65 cm pour accéder à la table d'alimentation, fait-on remarquer. Pour le confort de la future mère, la marche ne devrait pas dépasser 25 cm, préconise Vincent Negny. Il faut également tenir compte du gabarit d'une vache pleine en termes de place à l'auge. À ce stade, les sols glissants sont proscrits et un rainurage peut être opportun. Dans la conception de la case, une longueur de marche adéquate est aussi pertinente pour les interventions à l'arrière des vaches, indique en connaissance de cause le praticien. Dans la case, tout doit être fait pour limiter le stress des animaux. La litière doit être propre. Dans le cas d'une aire paillée intégrale, on recommande 9 à 11 mètres carrés par vache et la quantité de paille pour une bonne propreté s'élève à 8 – 12 kg de paille par vache et par jour, indique Vincent Negny. À noter que la sciure de bois ne convient pas pour les petits veaux, car elle est source de problèmes pulmonaires chez les très jeunes bovins.

Une véritable salle d'opération

« L'idéal, dans un bâtiment abritant des vaches allaitantes, serait de disposer d'une case de vêlage et d'une case d'adoption, distinctes », recommande Vincent Negny. La case de vêlage est en effet source de problèmes sanitaires, car elle est un véritable milieu de culture : tous les animaux y séjournent ; la présence de sang, d'humidité en font une zone propice à la multiplication des germes, etc. *« C'est une véritable salle d'opération »*, résume le vétérinaire. Aussi, cette case de vêlage doit idéalement être sur un sol bétonné nettoyable. Ses dimensions au sol doivent permettre à l'éleveur de pouvoir tourner autour de sa vache avec une vêleuse, indique le praticien qui donne le chiffre de 4 m X 4 m. Les barrières à césarienne sont recommandées. Elles peuvent aussi servir de barrière d'allaitement lors de l'adoption du veau. La case de vêlage doit être à bonne distance des aires de vie des animaux, à proximité d'un local technique, équipé d'un ballon d'eau chaude. L'hygiène doit y être soignée, car c'est aussi le lieu où les problèmes de nombrils peuvent trouver leur origine. *« L'idéal serait de nettoyer la case entre chaque vêlage »*, fait valoir Vincent Negny. Au minimum, il faut curer les zones à risque, recommande le praticien. Et une désinfection à l'aide d'un produit ou de chaux inactivée est indispensable. La case à vêlage doit bénéficier de la meilleure surveillance et l'accès des éleveurs doit être facilité (passage d'homme). Le sol doit être dépourvu de marche et il doit être abondamment paillé. Les mères doivent pouvoir s'y alimenter et s'abreuver. Dans la case à vêlage, la maîtrise de la température est primordiale. En effet, le petit veau naît mouillé et dans ces conditions, il lui faut téter sa mère le plus rapidement possible afin de faire le plein d'énergie grâce au colostrum. Pour réchauffer le veau, il peut être nécessaire d'opter pour des lampes chauffantes, des gilets, des niches…

Cases à veaux pratiques

Les cases à veaux doivent être pratiques, notamment en termes de surveillance. La température doit y être comprise entre 5 et 21 degrés. Comme les veaux craignent davantage le froid que les bovins adultes, il peut être nécessaire d'installer un système de plafond au-dessus de la case. Les jeunes veaux doivent avoir accès à l'eau, à du fourrage, à de l'aliment et une pierre de sel. Le développement des papilles ruminales commence avant l'âge de 4 mois, rappelle Vincent Negny. La litière doit être curée dès lors que la température de celle-ci atteint 37 °C. Lorsqu'un veau est malade, il faut veiller à ne pas contaminer les autres veaux et donc l'isoler. Le vétérinaire recommande également d'appliquer le principe de la marche en avant : autrement dit, terminer la tournée par les veaux malades.

Marc Labille





// BÂTIMENT ÉCONOME EN PAILLE

Améliorer l'existant

Le Gaec Laudet, à Chiddes, dans la Nièvre, a fait le choix de perfectionner les bâtiments existants en installant notamment un racleur automatique afin de réaliser plus d'économie en paille.

« Lors de son installation à la fin des années 70, notre père avait déjà opté pour des bâtiments dotés d'aires de raclages. Aujourd'hui, nous poursuivons ce qu'il avait mis en place en ajoutant de nouvelles technologies, avec l'installation d'un racleur hydraulique d'ici octobre 2022 » pointe Pierre Laudet, associé du Gaec Laudet (Chiddes – 58) avec Jean-Loup, son frère, et Nadine, sa mère.

En détail

Au total, le Gaec Laudet dispose de quatre bâtiments datant de 1978, 1983, 1994 et 2007. Pour la majorité construite par Gérard Laudet, père de Pierre et Jean-Loup. Ce dernier souligne : *« Le but était déjà de limiter l'achat de paille à cette époque »*. L'installation du racleur hydraulique s'effectuera sur le bâtiment de 2007, initialement conçu avec une stalle bétonnée qui sera transformée en aire raclée. Tout cela mit bout à bout, l'économie de paille s'évalue précisément : *« Nous utilisons approximativement 200 tonnes par an pour l'ensemble du cheptel, moyennant 15 000 euros environ. Sans cette conception des bâtiments nous utiliserions le double »* explique Pierre Laudet. Pour mettre cela en perspective, Jean-Loup se rappelle : *« Les logettes datant de 1983 consomment environ 10 tonnes de paille pour 42 vaches au lieu de 50 tonnes pour une aire paillée intégrale (120 jours x 10kg x 42 vaches). Face à cela, le calcul était vite fait et c'est une des raisons qui nous a confortés dans l'idée de pérenniser ce qui avait été mis en place »*.

Financement

Afin de financer la modernisation du bâtiment c'est-à-dire la création de la fumière, la création de l'aire raclée et la mise en place du racleur hydraulique, le Gaec Laudet a rempli un dossier pour le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles afin d'obtenir des subventions de l'État. Ainsi, 40 % de l'investissement des aménagements du Gaec Laudet est pris en charge par l'administration. *« Nous avons eu l'aide précieuse de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour rédiger notre dossier. La réponse est ensuite arrivée très vite. Nous trouvons cette opportunité assez intéressante pour améliorer ses bâtiments sans débourser la totalité des fonds nécessaires »* stipulent Pierre et Jean-Loup Laudet. Si le système adopté par le Gaec semble parfait, cela n'est pas exactement le cas : *« Il faut bien avoir en tête que cela ne résout pas toutes les contraintes. Si nous économisons en paille, ce procédé nous demande tout de même plus de manutention, donc plus de temps passé à travailler. De plus, il requiert plus de matériel. De ce fait, nous avons fait le choix de partager ce dernier via la Cuma pour réduire l'impact financier des engins sur notre société »* détaille Pierre Laudet.

Prévision et perfectionnement

« Nous achetons toute notre paille et utilisons en partie les copeaux de bois pour les jeunesses. Pour notre consommation, nous essayons d'être les plus économes possibles » souligne Pierre Laudet. Son frère ajoute : *« Dans tous les cas nous essayons toujours de nous procurer plus de paille que ce dont nous avons besoin afin de remédier aux possibles sécheresses »*. Pour conclure, Pierre et Jean-Loup conseillent : *« il faut se tenir informé de ce qui existe pour toujours se perfectionner. Cela passe par des remises en questions constantes de nos pratiques, des formations, des réunions ou encore des avis récoltés des conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, entre autres. Nous avons à disposition des personnes compétentes »*.

Chloé Monget



Ce bâtiment de 1540 m² sera doté d'un racleur hydraulique automatique, ainsi que d'une dalle de travail extérieure afin « d'être à l'aise pour évacuer le fumier ».

Le Gaec Laudet dispose de 268 ha pour 180 vêlages environ. Le Gaec a été créé en 2004 lors de l'installation de Pierre sur l'exploitation. Ainsi à l'époque, il était composé de Gérard, le père, Nadine, la mère et Pierre, le fils. Lorsque Gérard prend sa retraite en 2017, il est remplacé dans la société par Jean-Loup, son autre fils. Depuis, ils accueillent apprentis et stagiaires – partagés avec une autre exploitation – par plaisir de transmettre.

// TECHNOLOGIE

Structures « Treillis » et autonomie dans le montage

Uniservice implante des bâtiments à structure métallique galvanisée dans la France entière en s'appuyant sur une technique de structure de type « treillis » qui répond aux exigences des normes des constructions européennes Eurocodes.

Les normes Eurocodes garantissent l'adaptation à tous types d'environnements et une excellente résistance aux conditions climatiques difficiles, que ce soit en zone de montagne ou de grand vent par exemple. La clientèle d'Uniservice, entreprise dont le siège est dans l'Aveyron, à Villefranche-de-Rouergue, est constituée à 75 % d'agriculteurs. Elle accompagne cette clientèle, de la livraison du bâtiment en kit, jusqu'au montage si nécessaire. Lionel Loubet, éleveur de vaches Aubrac à Montpeyroux, dans l'Aveyron, souhaitait étendre un bâtiment existant. Le premier projet de cet agriculteur a vu le jour en décembre 2014 : *« À l'époque, j'avais vu un bâtiment construit par l'entreprise et il m'avait intéressé. L'assistance technique et les instructions de montage fournies ont été des éléments importants pour moi »*. L'éleveur a sauté le pas faisant le choix d'une structure permettant d'obtenir un bâtiment de qualité avec un budget maîtrisé.

Pièces galvanisées

« Au départ, tout est livré en une seule fois, explique Lionel Loubet. *Il faut s'organiser, trier les pièces qui sont toutes numérotées, prendre le temps de se poser sur le plan et une fois qu'il est parfaitement compris, il n'y a rien de compliqué »*. Point important pour l'éleveur : la totalité des pièces à monter sont galvanisées. À ses yeux, c'est là un gage de longévité. Après cette première expérience Lionel Loubet a, de nouveau, sollicité l'entreprise aveyronnaise pour une extension de 20 mètres en prolongement du bâtiment initial et un appentis latéral de 7,50 mètres de large. Depuis 2014, notre agriculteur note que le montage a été amélioré grâce aux notices qui sont maintenant numériques, présentées sous forme de tutoriels très pédagogiques avec des photos à l'appui, ce qui procure des vues plus claires pour l'utilisateur. D'autre part, même si cela n'était pas prévu dès le départ, le bâtiment initial et son extension ont pu s'adapter à un projet photovoltaïque, avec quelques ajouts de pièces en renfort.

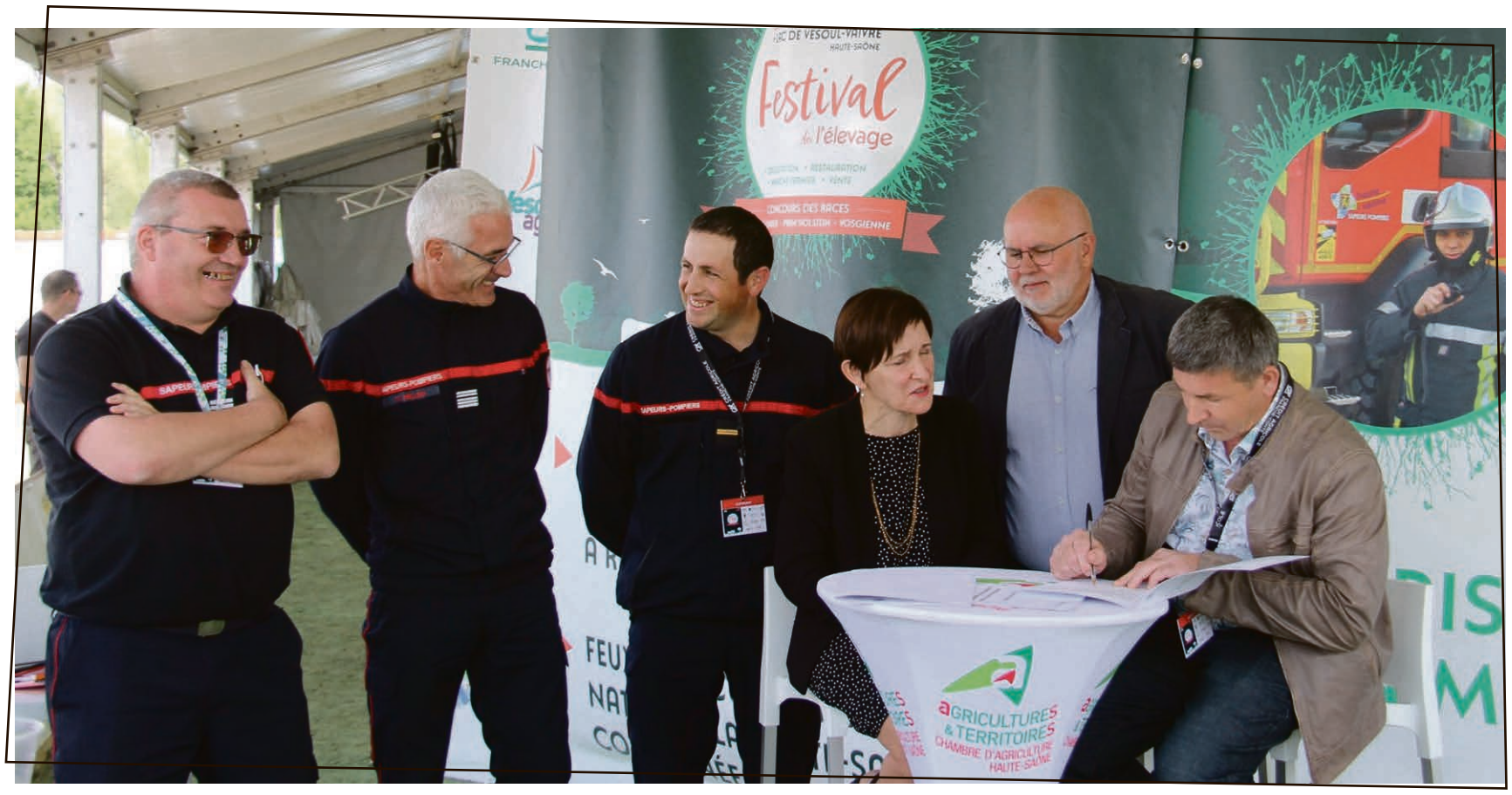




// SÉCURITÉ

Prévenir les incendies de bâtiments agricoles

De plus en plus grands, construits à l'écart des villages, les bâtiments agricoles sont trop souvent la proie des flammes. Face aux enjeux économiques et humains de la sécurité incendie, plusieurs pistes de travail ont été évoquées dans le cadre du Festival de l'élevage haut-saônois.



Cette convention formalise l'engagement des services de remplacement à faciliter le remplacement des agriculteurs et salariés agricoles lors de leurs formations de pompiers volontaires.

Deux récents incendies de hangars agricoles en Haute-Saône soulignaient l'importance du sujet choisi pour une table-ronde organisée dans le cadre du Festival de l'élevage : *« Les risques incendie en milieu agricole »*. L'occasion d'aborder la question des pratiques à risques. Comme l'a souligné Thierry Chalmin, président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône *« les conditions de récolte des fourrages sont déterminantes. L'année dernière on a eu une météo très pluvieuse… il y a aussi le problème des bottes récoltées en bordure de bois, plus humides. Il faut inciter les agriculteurs à séparer les bottes à risques »*. L'emploi de sondes connectées permet de surveiller l'évolution de la température, aussi bien dans la paille que dans le foin ou le regain. *« A 50°C, l'agriculteur peut intervenir en sortant le fourrage, à 70°C il faut alerter les pompiers car le déplacement du tas peut provoquer un appel d'air et déclencher l'incendie »*, prévient Philippe Thibault, de Groupama. La vigilance vis-à-vis des incendies volontaires est aussi de mise. Même si, comme l'a souligné le lieutenant-colonel Conraux, qui représentait la gendarmerie, les actes de malveillance ne représentent qu'une infime partie des causes de sinistres... Mais l'isolement des bâtiments les rend vulnérables, aux vols comme aux incendies volontaires.

Vigilance permanente

« Il existe aujourd'hui des solutions simples, comme les pièges photographiques utilisés par les chasseurs, qui permettent de surveiller un hangar en bout de chemin et vous transmettent sur votre téléphone les photos prises en cas d'intrusion : cela facilite les investigations et la recherche criminelle, souvent très compliquée ». Il a appelé les agriculteurs à ne pas hésiter à appeler le 17, en cas de présence d'un véhicule suspect ou autre. *« Par votre activité à l'extérieur et votre présence en journée, à des horaires où la plupart des gens travaillent, vous êtes de bonnes sentinelles »*. Les Services départementaux d'incendie et secours (SDIS) voudraient aussi pouvoir davantage s'appuyer sur des agriculteurs pompiers volontaires, car comme l'a souligné Edvige Erne, 1ère vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Saône *« les agriculteurs, au sein d'une équipe de pompiers volontaires, facilitent les interventions dans les exploitations agricoles en cas d'incendie, car ils sont capables de démarrer les engins pour les déplacer si nécessaire, il savent aussi conduire le bétail pour évacuer un bâtiment… »*

Pompiers-agriculteurs

Deux agriculteurs pompiers volontaires témoignaient de leur engagement comme soldats du feu. Le lieutenant Pascal Maurice, exploitant en Gaec dans le secteur de Pesmes, entre Gray et Dole, reconnaît que *« ça prend du temps, mais l'avantage de notre métier, c'est d'être présent sur le territoire quasiment 24h/24, tandis que les autres actifs sont pour la plupart à Dijon ou Besançon pour leur travail »*. Le sergent-chef Fabien Crottet est pour sa part associé avec ses parents, du côté de Champlitte, près de Gray : *« Le fait de ne pas être seul sur la ferme me rend plus disponible en journée pour les éventuelles interventions, selon les périodes de travaux agricoles bien sûr »*. A l'issue de cette table-ronde, Laurent Ducret, président des Services de remplacement du département, a signé avec les représentants du SDIS une déclaration d'intention.

Celle-ci formalise l'engagement des Services de remplacement dans le dispositif, pour faciliter la formation des agriculteurs et salariés agricoles pompiers volontaires (il faut compter une formation initiale de 22 jours pour apprendre à utiliser le matériel et les procédures d'intervention). Comme l'a bien synthétisé le colonel Helleu *« la sécurité incendie des exploitations ne peut reposer que sur le partenariat étroit entre les agriculteurs eux-mêmes (avec des réserves d'eau incendie proportionnées à la taille des bâtiments), leur commune, et bien entendu le SDIS »*.

Alexandre Coronel





// PHOTOVOLTAÏSME

Un marché en plein boom

Le tandem bâtiment agricole-photovoltaïsme fonctionne à plein régime. Le récent relèvement du seuil de puissance permettant de se passer d'un appel d'offres, couplé avec les aides au raccordement au réseau, est pour beaucoup dans cette situation, et ce, en dépit de la hausse du coût des matériaux.



Le relèvement du seuil de puissance de 300 à 500 kWc a poussé de nombreux agriculteurs à franchir le pas du photovoltaïsme.

Il aura été attendu longtemps mais il produit aujourd'hui ses effets : annoncé début 2020, le relèvement du seuil d'appel d'offres pour des projets photovoltaïques sur bâtiment de 300 à 500 Kilowatt crête (kWc) n'aura disposé de ses arrêtés permettant une mise en pratique qu'en octobre 2021. Mais cette décision a eu un effet « booster » indéniable sur un marché où la France a un certain retard à combler. Les chantiers d'installations photovoltaïques sur bâtiments agricoles tournent donc à plein régime actuellement, notamment en Bourgogne - Franche-Comté et encore stimulés par un autre facteur : l'État a augmenté le soutien financier qu'il apporte aux frais de raccordement de ces installations au réseau électrique. Depuis le début de l'année, ces aides atteignent 60 % du montant, alors qu'elles étaient limitées à 40 % auparavant. Lorsqu'on sait que ces frais de raccordement constituent un des principaux freins aux installations photovoltaïques sur des bâtiments d'exploitations agricoles, on comprend l'effet positif que cette hausse de l'aide peut avoir. *« Le relèvement du seuil de puissance, ajouté à la hausse des aides au raccordement a un effet important sur le marché,* souligne Bastien Ménage, de Clef Énergies, une entreprise du secteur basée à Dijon. *Il faut aussi préciser que les tarifs de rachat de l'électricité produite par ces installations ont, eux aussi, été revus à la hausse (voir encadré). Tous ces facteurs permettent de compenser la hausse des matières premières à laquelle nous sommes confrontés et qui, sans cela, aurait pu considérablement ralentir le marché ».*



Les facteurs qui soutiennent le développement du photovoltaïsme agricole amortissent en partie la hausse des matériaux de construction.

Les tarifs de rachat de l'électricité ont évolué de la manière suivante :
-pour une puissance comprise entre 9 et 36 kW, ils sont passés de 10,89 euros à 11,15 euros/kWh
-entre 36 et 100 kW, de 9,47 euros à 9,69 euros/kWh
-entre 100 et 500 kW, de 9,80 euros à 10,03/kWh.

80 % des chantiers

Certes, la hausse des matériaux est une réalité avec laquelle les clients et les professionnels du secteur se doivent de composer mais le contexte positif entourant ce marché joue un rôle d'amortisseur. De fait, chez Clef Énergies, 80 % des chantiers concernent des installations de puissances comprises entre 100 et 500 kW. *« Nous avons aussi une grosse demande sur des bâtiments industriels,* précise Bastien Ménage, *mais dans ces cas-là, plutôt axée sur de l'autoconsommation. Néanmoins, sur les bâtiments agricoles, l'autoconsommation se développe bien, mais la revente du surplus d'énergie produit reste encore importante ».* D'une année sur l'autre, l'entreprise a doublé son chiffre d'affaires, elle compte quarante salariés dont quatre chargés d'affaires uniquement dédiés au marché du secteur professionnel agricole et elle cherche même actuellement à recruter une dizaine de techniciens, notamment pour assurer des missions de maintenance. C'est aussi par ces aspects-là qu'on comprend à quel point le marché s'avère porteur. *« La situation internationale,* conclut Bastien Ménage, *agit aussi comme un révélateur et nous fait prendre conscience de l'importance de parvenir à produire notre propre énergie… »*

Berty Robert



Clef Energies

Parmi les facteurs favorisant le développement du photovoltaïsme sur bâtiment agricole, le passage de l'aide au financement du raccordement de l'installation au réseau électrique de 40 % à 60 % du montant des travaux agit comme un accélérateur.



// BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Pour une bonne maîtrise du microbisme

Maîtrise du microbisme, confort des animaux et bien-être de l'éleveur sont intimement liés. L'ambiance d'un bâtiment d'élevage se dessine dès sa conception en intégrant que le confort des animaux et leur accès à l'eau, à l'alimentation sont déterminants sur leur santé. À l'usage, la maîtrise des pathogènes passe aussi par la gestion des litières, le nettoyage, etc.



La maîtrise du microbisme dans un bâtiment consiste à maintenir un équilibre entre les bonnes et les mauvaises bactéries, explique le vétérinaire Vincent Negny.

Dans les bâtiments d'élevage, microbes et parasites cohabitent inévitablement avec les animaux. Tout l'enjeu est de réussir cette cohabitation et c'est dans ce sens que le GDS 71 et les vétérinaires du GTV Bourgogne Franche-Comté sont intervenus l'automne dernier. *« Le bâtiment comme les animaux sont sources de pathogènes »*, introduisait Vincent Negny, vétérinaire sur le secteur de Tramayes-Matour. Si virus et parasites sont toujours pathogènes, en revanche il existe des bonnes et des mauvaises bactéries. Certaines sont des hôtes naturels de la panse et de l'intestin des bovins tandis que d'autres déclenchent systématiquement des pathologies. D'autres encore ne deviennent pathogènes que quand leur population dépasse un certain seuil… La maîtrise du microbisme dans un bâtiment consiste donc à maintenir un équilibre entre les bonnes et les mauvaises bactéries, expose Vincent Negny. Sachant qu'il peut survenir *« des dérapages lorsqu'un seuil pathologique est atteint soudainement, par exemple lorsque les veaux attrapent la diarrhée »*, illustre le vétérinaire. Il faut maintenir un niveau de pathogènes acceptable. L'intervenant rappelle enfin l'importance de la ventilation.

Biosécurité : du bon sens !

La première règle est de limiter leur entrée dans le bâtiment. Cela s'appelle la biosécurité. La première précaution est de sécuriser les introductions d'animaux provenant de l'extérieur, rappelle-t-on. En hiver, il est même déconseillé d'introduire de nouveaux animaux dans le cheptel. La vigilance s'applique aussi à tous les intervenants en élevage, met en garde Vincent Negny qui préconise l'usage systématique du pédiluve et de lave bottes. *« Les animaux malades doivent être isolés le plus possible »*, recommande le praticien qui évoque aussi tout ce qui concourt à augmenter l'immunité des animaux : vaccination, minéralisation… Le respect des règles de biosécurité, c'est aussi être vigilant dans l'usage de matériel d'élevage utilisé en commun. La gestion de la litière et des effluents est aussi très importante.

Un bâtiment nickel !

« L'idéal est de redémarrer la saison avec un bâtiment nickel », recommande Vincent Negny qui préconise un nettoyage du bâtiment à faire dès que possible : d'abord curer pour enlever toute la matière organique. Puis laver énergiquement. Un détrempage préalable permet de décoller la saleté incrustée avant lavage au nettoyeur haute pression qui doit faire disparaître toute trace de matière organique. Pour terminer, l'application d'un désinfectant est conseillée si un problème sanitaire est survenu la campagne précédente (pulvérisation à 2 m de hauteur). Enfin, ce nettoyage doit être suivi d'un vide sanitaire le plus long possible, complète le vétérinaire.

Marc Labille

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

CHAPUIS FRÈRES Votre spécialiste en aménagement de bâtiments
• Matériel de traite DELAVAL
• Étude et réalisation d'intérieur de bâtiments d'élevage laitier, allaitant, ovin et caprin
• Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO
• Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
• Vis souple et silo à aliment
• Abreuvoirs RICO-LA BUVETTE
• Tubulaires JOURDAIN
• Tés en béton pour silos ensilage
• Matelas de couchage DELAVAL
LA BUVETTE MIRO JOURDAIN
7, route de Magny Lambert - 21450 St Marc-sur-Seine
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57 - www.chapuis-freres.fr
DeLaval

// SCRUTIN

Des élections législatives aux enjeux multiples

Dans le prolongement de l'élection présidentielle, les législatives des 12 et 19 juin permettront de renouveler les 577 sièges de l'Assemblée nationale. Assurant un équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif garant de la stabilité de l'État, les députés exercent un rôle central entre ancrage territorial et représentation nationale. Éléments de compréhension.



Le palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.

Les 12 et 19 juin, les Français seront appelés aux urnes pour élire leurs députés. Au nombre de 577, ils sont élus au scrutin majoritaire à deux tours dans le cadre d'un découpage par circonscriptions. Chaque département est divisé en une ou plusieurs circonscriptions, en fonction de sa population. Si le Cantal n'en compte qu'une, Paris en a dix-huit. Le fonctionnement du scrutin est simple : si au premier tour, un candidat obtient plus de 50 % des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal à 25 % du nombre d'électeurs inscrits, il remporte sa circonscription et en devient député.

Si aucun candidat n'est élu dès le premier tour, un second tour est organisé une semaine plus tard pour en désigner le vainqueur. Seuls les candidats ayant récolté au moins 12,5 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent y participer. Élus pour cinq ans renouvelables, hors cas de dissolution, les députés siègent au Palais Bourbon à Paris, qui abrite la Chambre basse du Parlement depuis la fin du XVIIIe siècle. Depuis la loi du 6 juin 2000 sur la parité, l'aide publique aux formations politiques est attribuée en fonction de la part de femmes présentées parmi la liste de candidats. De 10,9 % de femmes députées aux élections législatives de 1997, leur part dans la représentation nationale a atteint 38,7 % en 2017.

Vote des lois et contrôle du gouvernement

Le député exerce un mandat national. Son rôle, central parmi les différentes institutions de la Ve République, se décompose en six grandes missions. Les députés votent les projets de lois du gouvernement, après un débat au sein de l'hémicycle. Loin d'être cantonnés à un rôle passif, ils peuvent profiter de leur ancrage territorial pour faire remonter des problématiques de terrain et formuler des propositions de lois. Au terme de la navette parlementaire qui s'engage avec le Sénat et si la commission mixte paritaire ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent aussi statuer définitivement sur demande du gouvernement. Ils ont aussi un rôle de contrôle. Après le vote d'une loi, un groupe de soixante députés peut se constituer et saisir le Conseil constitutionnel afin qu'il se prononce sur la conformité d'un texte de loi à la Constitution. Le député peut aussi interroger le gouvernement et examiner son action au sein d'une commission voire, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des finances, contrôler l'emploi de l'argent public. Ce rôle de contrôle va jusqu'à la possibilité pour le député de signer une motion de censure, soumise au vote de l'ensemble de l'Assemblée nationale, de manière à mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Conjointement avec les sénateurs, les députés forment également la Haute Cour, chargée de se prononcer sur une éventuelle destitution du Président de la République. Un député a l'obligation de siéger au sein de l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale, chargées de préparer le débat dans l'hémicycle qui précède le vote des lois. En parallèle, il peut être élu par ses pairs au sein de la Cour de justice de la République composée de six députés, six sénateurs et trois magistrats et dont la fonction principale est de juger les membres et anciens membres du gouvernement.

Équilibre des pouvoirs

Au terme des élections législatives, le groupe parlementaire qui a réussi à faire élire au minimum 289 députés devient majoritaire à l'Assemblée nationale. C'est ensuite au Président de la République que revient la charge de nommer dans les rangs de la majorité le Premier ministre. En accord avec le Président de la République, celui-ci doit ensuite composer son gouvernement. Dans la foulée des élections législatives est également élu par les députés le président de l'Assemblée nationale, quatrième homme de l'État français dans l'ordre protocolaire derrière le président de la République, le Premier ministre et le président du Sénat. Si le Président de la République est chargé de nommer le chef de la majorité, il peut aussi tenter de renverser cette dernière par une dissolution de l'Assemblée nationale. Elle est actée après consultation du Premier ministre et des présidents des deux assemblées dont l'avis est purement consultatif. Des élections législatives doivent alors être organisées dans les vingt à quarante jours suivant la dissolution. Destinées à dénouer une crise ou un blocage institutionnel, des dissolutions ont eu lieu plusieurs fois sous la Ve République : avec Charles de Gaulle en 1962 et 1968, François Mitterrand en 1986 et Jacques Chirac en 1997.

Pierre Garcia

Elles seront certainement moins nombreuses qu'en 2017, mais de nouvelles personnalités agricoles pourraient émerger des élections législatives.

-Groupe Ensemble : de nouveaux visages. Hormis les députés sortants, cinq agriculteurs se présentent pour le groupe Ensemble. Parmi les nouvelles têtes figure une jeune viticultrice, Salomé Fontaine, qui se présente dans la 2e circonscription de l'Aube, territoire acquis à la droite depuis presque un demi-siècle. Olivier Allain (3e circonscription des Côtes-d'Armor, LREM) se présente une deuxième fois contre le député Les Républicains sortant, Marc Le Fur. L'éleveur de volailles de Bresse, Vincent Guillermin, se présente dans la 1re circonscription de l'Ain, acquise à la droite depuis 2002. Ancien président national de Jeunes agriculteurs, Michel Teyssedou est candidat dans la 1re circonscription du Cantal, tenue par Les Républicains. Plus difficile sera le défi de l'agriculteur Philippe Alpy (vice-président du Conseil départemental du Doubs) qui se présente dans la 5e circonscription, historiquement acquise à la droite. De nombreux députés agricoles issus de la majorité ont été retenus par le mouvement Ensemble (Renaissance, Horizons, Agir et Modem) : l'éleveur et rapporteur de la loi Egalim Jean-Baptiste Moreau (Creuse) ; le rapporteur de la loi Egalim 2 Grégory Besson Moreau (LREM, Aube) ; l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert (Manche) ; l'éleveuse et défenseure d'une taxe sur les engrais azotés Sandrine Le Feur (Finistère) ; le pourfendeur des sels nitrités dans la charcuterie Richard Ramos (Modem) ; l'auteur de la proposition de la loi éponyme sur le foncier Jean-Bernard Sempastous (LREM).

-Quatre viticulteurs pour le RN : La Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes) n'investira pas d'agriculteurs actifs à proprement parler. Le seul agriculteur de la Nupes aurait pu être Dominique Potier (Meurthe-et-Moselle), qui avait été investi par la nouvelle union de gauche. Le député socialiste se présentera finalement sous l'étiquette divers gauche. Le Rassemblement national compte six agriculteurs, dont quatre viticulteurs. Deux d'entre eux ont des chances de l'emporter. Il s'agit de Christophe Barthès, investi dans la 1re circonscription de l'Aude, où le Front national avait emporté 41 % des voix en 2017. Frédéric Bort, investi dans la 1re circonscription de l'Hérault, un territoire où il s'était déjà présenté sans étiquette en 2017, n'emportant que 2 % des voix, mais où le FN avait trusté 34 % des suffrages. Les autres candidats ont très peu de chance de l'emporter : l'agricultrice Françoise Gilois (1re circonscription d'Ille-et-Vilaine) et le viticulteur Christophe Guestault, candidat dans la 2e circonscription d'Indre-et-Loire, où le Front national avait obtenu 9 % des voix en 2017.

Alison Pelotier, avec Agrapresse

// MOMENTS D'ÉCHANGES

21 « Produire, quoiqu'il en coûte »

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont rencontré des candidats aux élections législatives dans chaque circonscription.



La première des cinq visites s'est tenue à l'EARL Franet Frères de Hauteville-lès-Dijon. De gauche à droite : Bertrand Franet, Jacques de Loisy, François-Xavier Dugourd (LR), Didier Martin (LREM) et Grâce Jourdier (RN).

Le premier tour des élections législatives, c'est dimanche. En amont de ce nouveau scrutin, la FDSEA et les JA avaient convié les différents candidats pour des temps d'échanges dans une exploitation de chaque circonscription. *« L'idée était de les mettre autour de la table, connaître leur positionnement sur l'agriculture et leur poser des questions même si, nous le savons très bien : des engagements de campagne restent des engagements de campagne »*, confie Fabrice Genin, président de la FDSEA. Tous les candidats avaient reçu une invitation, mais bien peu se sont finalement déplacés, notamment à la première réunion organisée le 1er juin à Hauteville (seuls 3 des 11 postulants de la première circonscription avaient répondu présent avec François-Xavier Dugourd, Didier Martin et Grâce Jourdier). Les rendez-vous qui ont suivi ont heureusement attiré davantage de monde (voir encadré avec le commentaire du président des JA).

Souverainetés alimentaire et énergétique

Un relatif « consensus » a été observé dans les différents échanges, malgré des divergences politiques certaines entre les trois candidats présents sur l'exploitation de l'EARL Franet Frères. *« Ça, nous en avons l'habitude aussi »*, commente Jacques de Loisy, vice-président de la FDSEA, *« en campagne, tout le monde va dans un sens positif, mais une fois les élections passées, nous faisons souvent face à des contradictions. De notre côté, nous estimons avoir fait le job. Il était important de mettre en avant notre rôle prospectif et notre force de propositions en faveur de toutes les agricultures de production »*. Le vice-président de la FDSEA espère assister à de réelles prises de conscience devant le conflit russo-ukrainien et ses nombreuses conséquences sur la vie de tous les jours : *« l'agriculture a un véritable rôle stratégique, il faut que nos représentants le comprennent enfin. Tout doit être mis en place pour permettre aux producteurs de produire et ce, quoi qu'il en coûte. Il n'y a pas que des moyens financiers dans nos demandes : des freins administratifs, psychologiques et réglementaires doivent être levés sur les différents moyens de production. La loi sur l'eau, elle, est complètement à revoir »*.

Les participants ont signé la Charte d'engagement de défense de souveraineté alimentaire rédigée par la FNSEA.

AG

Les candidats qui ont participé

Première circonscription : Didier Martin (LREM), François-Xavier Dugourd (LR), Grâce Jourdier (RN). Deuxième circonscription : Benoît Bordat (LREM), Bruno David (DVD), Franck Gaillard (Reconquête), Adrien Huguet (LR), Catherine Hervieu (Nupes). Troisième circonscription : Valérie Grandet (LR), Julien Collenne (République souveraine) et Clément Van Melckebeke (l'Engagement), Dominique Bourgeois (RN), Tarja Fauvet (Parti Pirate). Quatrième circonscription : Laurence Porte (DVD), Hubert Brigand (LR), Jean-Marc Ponelle (RN), Loup Bommier (Reconquête), Yolaine de Courson (Modem). Cinquième circonscription : Didier Paris (LREM), Charlotte Fougère (LR), Hervé Moreau (DVD), René Lioret (RN), Denis Jordan (Reconquête).

Réaction

Baptiste Colson, président de JA21, étaient présent aux rencontres des deuxième et quatrième circonscriptions : ***« Cinq candidats, à chaque rendez-vous, ont exposé leur vision de la souveraineté alimentaire et de la gestion à la ressource en eau, sujets sur lesquels nous les avons interrogés. Les échanges ont été très interessants, avec une belle présence de jeunes agriculteurs, notamment dans la quatrième circonscription. Certains candidats sont plus ou moins à l'aise avec le domaine agricole, c'est dommage. D'autres se cachent derrière leur programme national. Mon ressenti par rapport à ces échanges : peu importe qui gagnera, il y aura quoiqu'il arrive un gros travail de pédagogie à réaliser par nos soins pour que l'agriculture soit dignement défendue. Je remarque, et je le regrette, une certaine méconnaissance de la problématique des zones intermédiaires chez la plupart des candidats ».***

58 Rencontre avec les candidats

// LÉGISLATIVES / FDSEA

La FDSEA 58 a organisé une rencontre avec les candidats aux législatives en vue d'instaurer un dialogue avec tous.



Tous les candidats furent invités à participer à cette matinée, mais tous n'ont pas fait le déplacement.

« Il est nécessaire que les candidats, de n'importe quelle étiquette, prennent en considération les contraintes et les attentes des exploitants agricoles – en bio ou en conventionnel » soulignait Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 lors de la rencontre organisée avec les candidats aux législatives pour les deux circonscriptions de la Nièvre le 3 juin à Bertrix.

Sur place

C'est donc au Gaec Thionnet à Bertrix que le rendez-vous était fixé. Fabrice Thionnet, associé du Gaec avec ses parents (Didier et Simone) pointe : *« c'est une première pour nous, et c'est intéressant de pouvoir accueillir des politiques au sein de notre ferme, pour qu'ils entrevoient nos difficultés ou encore nos contraintes. Certes l'agriculture est de moins en moins représentée dans le monde actif, mais ce n'est pas pour cela que l'on doit être oublié car nous nourrissons tout de même une partie de la population ! »*.

Échanges

Durant les échanges, différentes questions ont été abordées, comme le régime de retraite, le manque d'installation, l'avenir du bio ou encore les conséquences de loi non adaptées... Même si certains chemins diffèrent en fonction des étiquettes des uns et des autres, tous s'accordent : il faut soutenir et pérenniser l'agriculture française et opérer un accompagnement local pour que tout se déroule au mieux pour tous.

Le poids de l'Europe

Les échanges se sont attardés sur la place de l'Europe, et des lois qui en découlent. Ainsi a-t-elle été présentée comme bénéfique et incontournable pour quelques-uns avec le soutien financier qu'elle peut apporter, notamment via la PAC. Pour d'autres, elle est inadaptée et lourde, rendant le quotidien des exploitants plus complexe qu'auparavant, avec une administration complètement déconnectée de la réalité du terrain. Dans tous les cas, il a été pointé qu'une évolution de cette entité devait être faite pour arriver, entre autres, à une uniformisation des réglementations pour les exploitants au niveau européen.

Préservation

Les candidats sont également tombés plus ou moins d'accord sur le fait que la préservation de l'environnement ne devait pas se faire au détriment des exploitants et encore moins en les culpabilisant. Ainsi il a été proposé, pour le zéro phytos, un accompagnement pour adoucir la transition vers un système dit plus vertueux. Pour une autre vision, il a été pointé la mise en place de restrictions avec la proposition obligatoire d'alternatives pour les traitements interdits. Là encore il a été rappelé que les exploitants ne devaient pas trouver seuls des solutions et que les politiques étaient présents pour les épauler.

Ressources

Avec les sécheresses successives, l'eau a été mise au centre d'un long débat avec l'utilisation possible de stockage. Si l'agriculture est placée avant le tourisme, il n'en reste pas moins qu'elle doit nécessairement, selon certains, changer de modèle afin de s'adapter à ce nouveau monde. Pour d'autres, l'eau – ressource commune – doit être utilisée par tous en bonne intelligence pour que chacun puisse y accéder. Enfin, des discussions autour de l'énergie ont été animées avec des avis partagés. Certains candidats avancent prudemment sur le thème du photovoltaïque en exprimant un bon moyen d'obtenir des revenus supplémentaires pour les exploitants, sans être la source de revenus principale de ces derniers. Une réticence palpable s'est aussi faite ressentir lorsque le photovoltaïque au sol – avec production en dessous – a été examiné par l'assemblée.

Ressources rares

Pour terminer, l'installation, la transition et les conditions de retraites ont clôturé les échanges. Tous se sont accordés sur le manque d'attractivité du métier dû notamment à une rémunération trop basse face au travail fourni, aux régimes de retraite trop faibles (proposition d'une retraite au-dessus du seuil du SMIC pour quelques candidats), à la complexité de s'installer à cause des procédures longues ou encore au manque de terres disponibles. Sur ce point certains ont d'ailleurs insisté sur le fait que la Safer ne pouvait désormais assurer pleinement son rôle à cause d'un modèle économique non adapté à son fonctionnement. Une proposition a été faite de la nationaliser. Emmanuel Bernard a remercié l'assistance et a conclu : *« Vous êtes nos représentants et il est nécessaire de travailler tous ensemble pour faire émerger des solutions. Nous espérons avoir pu engager un dialogue entre tous qui se poursuivra au-delà des élections »*.

Chloé Monget

Invités

La FDSEA 58 avait convié : Perrine Goulet – LREM (présente) ; Léo Coutellec – NUPES (présent) ; François Le Metayer – LR (présent) ; Patrice Perrot - LREM (présent) ; Marie-Joëlle Guillaume – Reconquête (présente) ; Pascal Petit – Debout la France (présent) ; Christophe Deniaux – LR (présent) ; Pauline Vigneron – RN ; Geneviève Lemoine -LO ; Orny Impenge – SE ; Charles-Henri Gallois – Génération Frexit ; Éloïse Megy – parti animaliste ; Bryton Verdez - Reconquête ; Michel Peters - sans étiquette ou SE ; Anne-marie Guillemain - NUPES ; Julien Guibert – RN ; Dominique Dupuis – LO.

ENVIRONNEMENT

// RÉUNION-DÉBAT

58 Réflexions sur la ressource en eau

Organisée conjointement entre la commune de Moulins-Engilbert, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan, une réunion publique sur le thème de la ressource eau a eu lieu le 23 mai dernier.



Le prochain atelier sur le thème de l'eau aura lieu le 14 juin à 19 h à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert.

Le rendez-vous était fixé à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert pour la réunion publique, suivie d'ateliers de travail, sur le thème de la ressource en eau, orchestrée conjointement entre la commune de Moulins-Engilbert, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan. L'objectif était simple : tester une méthode de concertation locale pour répondre à la problématique de l'eau dans ses divers usages, dans un contexte de raréfaction de la ressource et de trouver des solutions adaptées au territoire.

Rien de figé

Pour débuter, une présentation des cours d'eau et divers bassins constituants la Nièvre, et particulièrement le Morvan, a été faite avec la mise en avant de la présence d'une biodiversité spécifique, via des espèces uniques, comme un témoin de la particularité de ces espaces humides et autres rivières. La qualité de l'eau a également été abordée, et le constat n'est pas forcément reluisant puisqu'une grande majorité de la ressource sur ce territoire présente une qualité médiocre ou mauvaise. Face à cela, Camille Guet, chargée de mission Natura 2000, n'est pas défaitiste : *« mais pour certains endroits cela n'est pas irrémédiable et des leviers peuvent être mis en action pour rehausser cette qualité »*.

Ateliers de travail

Une fois ces caractéristiques posées, les participants à cette réunion publique furent invités à travailler en groupe sur quelques questions comme *« quels sont les faits marquants et quels constats faites-vous en matière d'eau et de changement climatique ? »* ou encore *« : quels sont vos attentes, vos besoins et vos préoccupations en matière d'eau ? »*... Les débats sont allés bon train et, à l'issue, divers axes sont ressortis : le stockage de l'eau, la réduction des besoins en eau (pour tous les secteurs d'activité), les problèmes administratifs et réglementaires, les adaptations fondées sur la nature, l'hydroélectricité, le stockage de carbone ou encore les risques incendies. Anaïs Jean, stagiaire de la Chambre d'agriculture en fin d'étude en Master 2 Eau à Agro Paris Tech (antenne de Montpellier) et en charge du déroulé de la réunion stipule : *« Ces éléments constituent donc notre trame de travail. Le prochain atelier sera le premier d'un travail de co-construction. Nous apporterons des éléments techniques - sociales - économiques, des pistes de réflexions »*. Il aura lieu le 14 juin à 19 h à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie : 03 86 84 21 48 ou auprès de Noémie Sansoit, animatrice territoriale CA58 au 07 86 73 08 37.

Dynamique commune

Paul Dusseule, retraité et venu participer aux ateliers explique que : *« la valeur de l'eau est un point qui doit interpeller tout un chacun. Nous avons tous des droits et surtout des devoirs en ce qui la concerne, et il est temps de réapprendre à l'utiliser pour éviter les gaspillages. Nous sommes un département avec de nombreux cours d'eau, et à mon sens, il faut se réapproprier ce territoire avec une répartition des populations et exploitants pour que tous y aient accès équitablement. C'est un vaste sujet mais il est grand temps de se pencher dessus »*. Anaïs Jean conclut : *« le travail collectif et l'élaboration de solutions ensemble (multi-usagers et multi-acteurs) est un élément clé que nous voulions instaurer grâce à cette réunion. Visiblement le public l'approuve et conforte notre démarche »*. Un pot de l'amitié a finalisé la soirée.

Chloé Monget

Pourquoi cette réunion ?

Pour Didier Guyon, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et agriculteur : *« l'eau est centrale dans le maintien de toutes les productions agricoles, avec le changement climatique en cours très préoccupant, les sécheresses et les inondations deviennent récurrentes il nous faut absolument trouver des solutions et le stockage de l'eau multi-acteurs me paraît une solution pertinente »*. **Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre complète :** *« Nous avons choisi de travailler sur un territoire particulier afin de cibler les enjeux spécifiquement. Pour le moment, nous sommes dans l'établissement d'un état des lieux pour pointer les problématiques locales afin ensuite de trouver des solutions »*. **Anaïs Jean souligne :** *« l'eau est un élément vital et de ce fait concerne tout le monde, que ce soit les particuliers, les exploitants agricoles, les touristes... »* **avec des parents agriculteurs, elle spécifie :** *« ces dernières années, j'ai vu mes parents subir ce manque d'eau. Mais, il faut intégrer la société à ces problématiques afin de trouver des solutions tous ensemble pour avancer. Ces dernières doivent, à mon sens, être cohérentes avec les enjeux et les particularités d'un territoire. Ce travail ne peut donc se faire en l'absence de tous les acteurs qui le composent »*. **D'autres ateliers sont prévus sur cette même thématique, dont le prochain le 14 juin (horaire et lieu à définir). Renseignements : 03 86 93 40 00.**

// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21 Joyeux anniversaire !

Bertrand Leguy, gérant de Nord 21 Nutrition basée à Aignay-le-Duc, était présent comme à ses habitudes aux Journées châtillonnaises. Cette édition avait une saveur particulière pour cet entrepreneur de 54 ans, qui fêtait le 25e anniversaire de sa société : *« C'est en quelque sorte ici, en juin 1997, que j'ai lancé Nord 21 Nutrition. Nous avons passé un très bon moment avec toutes les personnes qui nous ont rendu visite, y compris bon nombre de clients. L'idée était de marquer le coup et de passer un bon moment convivial tous ensemble, dans cette ambiance très familiale des Journées Châtillonnaises »*. Bertrand Leguy se consacre intégralement à l'alimentation du bétail. Le Côte-d'orien travaille avec 150 éleveurs dans un rayon de 50 km autour d'Aignay-le-Duc.

AG



Bertrand Leguy.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ENVIRONNEMENT

// ATELIERS

Une découverte naturelle

Du 16 au 20 mai, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre (FDC 58) organisait pour la 3e fois *« la semaine de l'éducation à la Nature »* à destination des scolaires.



La première édition de la *« Semaine de l'éducation de la Nature »* a eu lieu en 2018.



Au total près de 600 enfants ont pu participer à *« La Semaine de l'éducation de la Nature »*.

Pour l'édition 2022 de la « Semaine de l'éducation à la Nature », la FDC 58 proposait 7 nouveaux ateliers à destination des scolaires sur les 14 organisés. Pour rappel, cet événement consiste à proposer aux classes de primaires, sur une journée, des ateliers thématiques animés par la FDC et les structures partenaires (Fédération de Pêche de la Nièvre, ONF, APPMA La Corcille, Natura 2000, Syndicat d'Apiculture Nivernais Morvan, service Déchets de Nevers Agglomération, club de course d'orientation Nièvre Orientation Raid Découverte 58).

Pédagogie en situation

« C'est une chance pour les enfants de découvrir la nature autrement, dans un cadre qui permet d'expliquer, en situation, nos métiers et l'importance de préserver certains milieux naturels via une sensibilisation environnementale. Ces enfants sont l'avenir, et peut-être ceux qui demain nous remplaceront sur nos missions » souligne Antoine Porte, animateur Natura 2000 des Amognes et du bassin de la Machine, qui animait l'atelier *« un coin de Méditerranée dans la Nièvre »* axé sur la découverte de la pelouse sèche ainsi que sur certaines d'espèces de la faune et la flore. Parmi les autres ateliers, les enfants ont pu participer à : *« la ruche et l'abeille »*, *« milieux humides : un concentré de biodiversité »*, *« Cerf : à la découverte du roi de la forêt »*, *« faisans, perdrix, les oiseaux de nos campagnes »*, *« moulage d'empreintes »*, etc.

Toucher, voir, comprendre

« C'est une chance de pouvoir participer à cet événement, car les enfants apprennent plein de choses sur leur environnement, qui est de plus en plus présent dans leur vie de tous les jours » souligne Anne Nielcarek, professeure des écoles de la Fermeté, venue accompagnée par 41 élèves du CP au CM2. De son côté Louis, 9 ans, souligne : *« on nous dévoile de nombreuses informations. Ainsi, on comprend comme la nature fonctionne, qu'il est important de la préserver, de la protéger et de la laisser vivre… Tout cela passe par des gestes simples comme ne pas arracher les plantes quand on se balade »*. Au total 555 élèves étaient réunis pour ces ateliers sur le site de la FDC 58 à Forges. Mathieu Danvy conclut : *« nous reproduirons ces rencontres l'an prochain, afin que cela devienne un véritable rendez-vous de la nature, à destination des plus jeunes, pour qu'ils comprennent que sans elle, rien ne peut se faire »*.

Chloé Monget

// MÉTIERS

3e Forum de l'eau

Les étudiants de deuxième année de BTS GEMEAU ont organisé le mercredi 11 mai le 3e Forum de l'Eau dans les locaux du Lycée Agricole de Nevers-Challuy. Organisé en partenariat avec un grand nombre de professionnels de la filière, ce forum se veut être une vitrine des métiers de l'eau.

Pour cette troisième édition du forum de l'Eau deux temps étaient proposés. Ainsi, la matinée a été réservée à des tables rondes thématiques avec les professionnels de l'eau et les étudiants de première et deuxième année de BTS GEMEAU. Ces échanges ont permis aux étudiants de découvrir les différentes facettes des métiers liées à ce domaine ainsi que les nombreux profils professionnels qui les aideront dans leurs choix futurs. Ensuite, l'après-midi, le public était convié et les visiteurs ont pu découvrir des démonstrations ainsi que des présentations de matériel professionnel.

L'invité de l'année : VEGA

Le Forum de l'Eau a eu le plaisir d'accueillir cette année la société VEGA spécialisée dans les mesures et plus précisément dans l'utilisation du radar. La particularité de ces radars est basée sur une mesure au millimètre et surtout une mesure à travers les matériaux non conducteurs et solides. D'autres professionnels ont présenté leurs innovations comme Nevers Agglomération et son nouveau système de Supervision de gestion du réseau d'eau potable (débit, fuites) par Intelligence Artificielle ayant reçu le premier prix du festival de l'IA à Cannes le 15 avril dernier ou encore le groupe SAUR avec la nouvelle station de production d'eau potable de la ville de Nevers. Enfin, le conseil départemental du Cher, la communauté de communes des deux Nièvres, la Fédération de pêche de la Nièvre, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) du département de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité ont également participé à cette manifestation. Tous les partenaires se sont donné rendez-vous pour la 4e édition du forum qui aura lieu en début d'année 2023.

Legta Nevers-Challuy



L'entreprise Vega a présenté la technologie radar sur les capteurs à ultrasons.

Legta Nevers-Challuy

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 116 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.54	3.62	3.59	0.07
	R	350-400	3.40	3.42	3.42	
F	U	300-350	3.10	3.25	3.13	0.01
		350-400	3.11	3.11	3.11	-0.11
	R	250-300	3.12	3.18	3.14	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 374 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.41	3.53	3.50	0.04
		400-450	3.48	3.57	3.51	0.09
		450-500	3.43	3.54	3.52	0.24
	R	300-350	3.27	3.27	3.27	-0.08
		350-400	3.35	3.38	3.37	
		400-450	3.37	3.49	3.41	
		450-500	3.38	3.40	3.40	
F	U	300-350	3.16	3.17	3.16	
		350-400	3.17	3.26	3.22	0.09
		400-450	3.01	3.06	3.03	0.03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 192 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.69	2.90	2.80	-0.15
	R	+ 500 kg	2.48	2.71	2.60	-0.22
F	E	24 à 36 mois	3.21	4.32	3.51	0.28
		- 5 ans	3.10	3.27	3.16	-0.12
		5 à 10 ans	3.00	3.95	3.19	-0.03
	U	24 à 36 mois	3.03	3.15	3.09	0.11
		- 5 ans	2.90	3.06	2.97	0.00
		5 à 10 ans	2.90	3.02	2.96	-0.01
	R	- 5 ans	2.56	2.86	2.73	-0.09
		5 à 10 ans	2.43	2.91	2.70	-0.08
		+ 10 ans	2.42	2.76	2.60	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 682 - Taux de vente : 97 %
Taurillons : Cours très fermes dans tous les bons lots herbés et dans les derniers animaux de stabulation à condition qu'ils soient de bonne qualité.
Broutards : Quelques lots de nouvelle saison sont proposés et se négocient trés rapidement à des tarifs attractifs.
Laitonnes / Génisses 18 mois : Vente rapide et totale à des cours facilement maintenus.
Vaches / Génisses 3 ans : Présence de l'ensemble des acheteurs. Pas d'invendu.
Taureaux : Vente totale mais les cours ont tendance à baisser après avoir tutoyer des sommets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/05/2022

Effectif : 156

Taurillons :	(300 - 425 kg)	1000 - 1490	3,34 - 3,48
Taurillons :	(455 - 515 kg)	1550 - 1660	3,22 - 3,41
Génisses 16 - 24 mois :	(280 - 385 kg)	820 - 1190	2,80 - 3,06
Taureaux :	(665 - 1325 kg)	1840 - 3650	2,65 - 2,81
Vaches légères :	1210 - 1510		
Vaches entre deux :	1650 - 1810		
Vaches lourdes :	1840 - 2310		

Apports de bonne qualité en taurillons. Cours fermes avec peu de relève.
Peu d'apports en femelles. Tarifs inchangés.
Bonne demande en taureaux.
Placement rapide et global en vaches à des cours très fermes.
Bovins gras : 12
Vaches de viande : 5,24 à 5,36 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,32 à 5,38 € kg de viande.
Commerce plus actif. Aucun invendu !

EN RAISON DU LUNDI FÉRIÉ, TOUTES LES COTATIONS N'ONT PAS ÉTÉ COMMUNIQUÉES

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 26 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	250-300			2.66	
M		350-400			3.49	0.21
		400-450	3.42	3.45	3.43	0.02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 89 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2.20	2.81	2.70	-0.28
		- 5 ans	2.48	2.95	2.72	-0.10
		5 à 10 ans	2.31	2.94	2.68	-0.13
		+ 10 ans	2.45	2.66	2.57	-0.22

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.96	5.30	5.22	0.02

Effectif global : 115 - Taux de vente : 86 %
Broutards : Peu d'apports en cette veille de jour férié. Les cours sont reconduits dans les broutardsde bonne qualité.
Vaches / Génisses : Offre plus limitée cette semaine mais les cours restent tout de même porteurs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 533 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.69	3.78	3.72	-0.25
		de 38 à 44 kg	3.58	3.92	3.77	-0.25
		de 44 à 50 kg	3.50	3.85	3.70	-0.07
		+ de 50 kg	2.88	3.33	3.12	-0.17
	R	de 32 à 38 kg	3.45	3.71	3.48	-0.21
		de 38 à 44 kg	3.46	3.74	3.58	-0.08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 179 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	0.99	1.10	1.05	-0.11
F	U	+ de 60 kg	1.33	1.52	1.42	0.05
	R	+ de 60 kg	0.90	1.30	1.17	-0.09

Effectif global : 712 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Les volumes proposés augmentent tout en restant de bonne qualité. Le contexte économique et la météo peu favorable conduisent à une baisse de la consommation et par conséquent des tarifs (baisse que l'on espère néanmoins passagère).
Brebis : Belle présentation. Bonne tenue des cours...
Béliers : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 302 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.50	3.89	3.68	-0.48
		de 38 à 44 kg	3.70	4.13	3.84	-0.34
		+ de 44 kg	3.35	3.62	3.60	-0.31

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 261 - Vente : 75 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.26	1.79	1.46	
		+ de 60 kg	1.34	1.81	1.64	-0.19
	R	- de 60 kg	0.50	1.37	1.25	
		+ de 60 kg	1.25	1.58	1.45	-0.10

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 33 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	80.00	80.00	80.00	8.00

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 48 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30.00	70.00	44.00	6.00

Effectif global : 644 - Taux de vente : 50 %
Agneaux laitons : Apports de moins bonne qualité, ce qui explique une baisse significative dans les agneaux. De plus nous entrons dans une période de transition entre les laitons de bergerie et les laitons d'herbe.
Brebis : La fin de la prime ovine se resent, on note une baisse dans les brebisen général. Néanmoins les brebis de bonne qualité restent à des cours corrects.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 JUIN 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché équilibré, mais à mettre au regard des semaines de 4 jours. Les prix sont reconduits, mais restent toujours en-deçà des coûts de production.

Bovins maigres : marché toujours très actif, les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Concernant les mesures d'aide du Plan de résilience lié aux effets du conflits en Ukraine, restent en attente de diffusion par les pouvoirs publics les dispositions finales pour le volet « aide alimentation animale – intégrateurs » , ainsi que les dispositions relatives à la prise en charge des cotisations MSA, suite au feu vert donné par la Commission pour cette mesure dotée de 150 Meuros.

ENVIRONNEMENT

L'OIE a reconnu le 25 mai le statut « négligeable » de la France en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le meilleur statut atteignable. Une décision longuement attendue par la filière bovine. Reste maintenant la mise à jour de la décision CE 2007/453 de la Commission européenne qui permettra à ce changement d'entrer en vigueur. Outre l'économie pour la filière, et de possibles nouveaux marchés à l'export, la liste des matériels à risque spécifique vont se réduire. Les tests ESB sur les carcasses seront maintenus.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Section Bovine d'INTERBEV du 31 mai dernier a entériné la diffusion en interne, au sein des familles professionnelles, des coûts de production viande bovine au trimestre, au lieu du semestre. Cette décision est actée pour toute la période exceptionnelle et inflationniste à venir, sur la filière viande bovine.
A noter que pour le 1er trimestre 2022, les coûts de productions sont les suivants : 5,67 pour la vache allaitante/5,49 pour le JB/3,75 pour le broutard.

FOCUS

La délivrance des dérogations sanitaires d'importation a été suspendue vers l'Algérie à compter du 01/06/2022, pour l'ensemble des pays. Les dérogations en cours de validité et délivrées avant le 01/06/2022 ne sont pas concernées par cette décision. Si le ministère algérien ne donne aucune explication à cette suspension, la fièvre aphteuse, détectée fin mars, et qui implique sur place une quarantaine et vaccination (alors que les stocks sont inexistants) pourrait être la cause.

EN REGION

Depuis le début de ce mois de juin, les portails régionaux du site Normabev évoluent ! En effet, la partie « Données d'abattage » a été modifiée pour les éleveurs ! Au-delà de modifications dans la mise en page du site, et de changement dans l'emplacement de certaines données, l'éleveur peut à présent savoir, au niveau de la liste des bovins abattus, les informations de consigne sanitaire et de douve, qui sont notées en systématique et chaque bovin a l'indication « Oui » ou « Non ».

FAIT DE LA SEMAINE

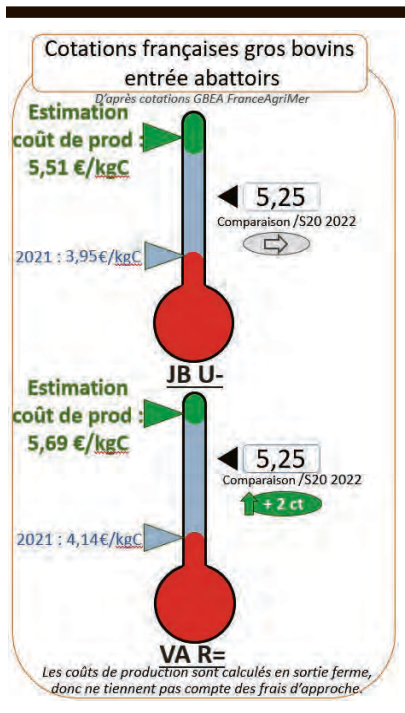
Avec du veau, la Pentecôte, c'est encore mieux! Comme chaque année, une campagne de communication d'Interbev mettant le veau a l'honneur a lieu pendant la période de la Pentecôte, afin de soutenir la consommation de veau sur cette période. Cette année, des boxs à cuisiner ont été envoyés à une soixantaine de chefs et d'influenceurs qui ont partagé largement les recettes à base de veau. En complément, des kits ont été distribués en GMS et en boucherie traditionnelle pour proposer des recettes aux consommateurs.

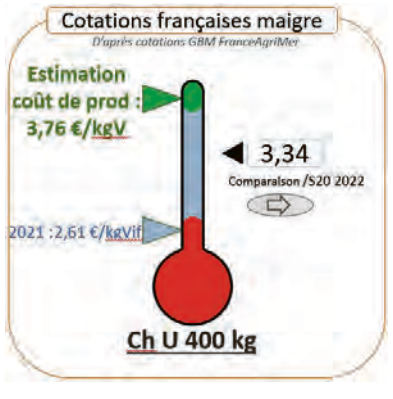
CHIFFRE DE LA SEMAINE

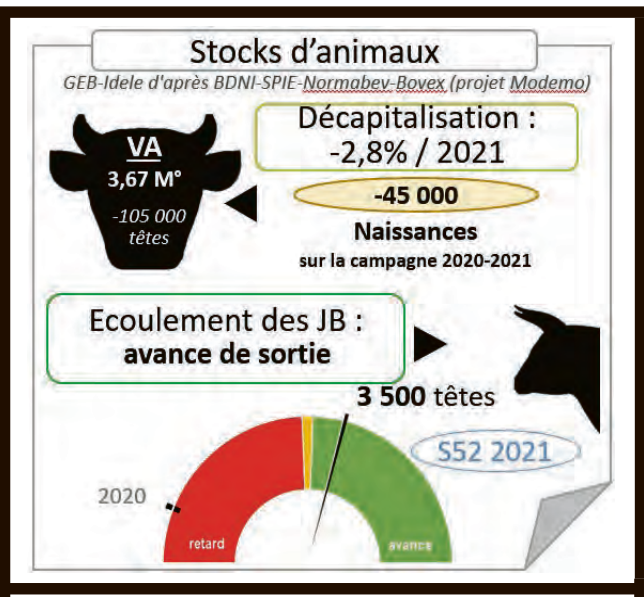
133,6

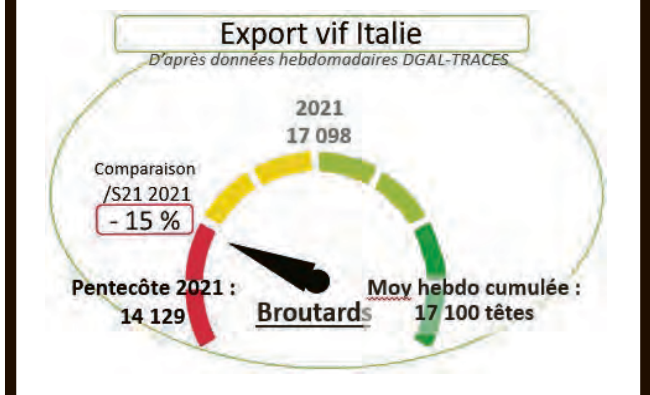
C'est le niveau de l'indice IPAMPA viande bovine sur le mois d'avril 2022 (VS 133,6 en mars). Bien que l'indice n'évolue pas au global, au sein des postes de charges, il y a bien des changement : avec de fortes hausses d'un côté (+7 points pour le poste 'Aliments', +10,5 points pour le poste 'Engrais et amendements'), compensées par une baisse conséquence du poste 'Energie et lubrifiants' qui diminue ce mois-ci de 31,2 points!

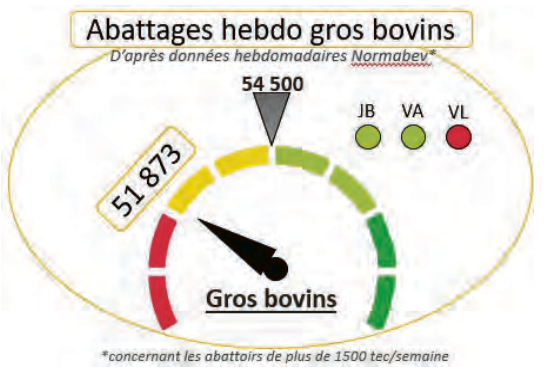
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

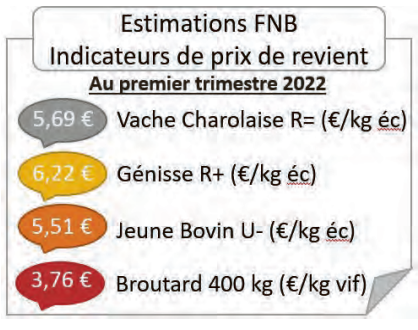


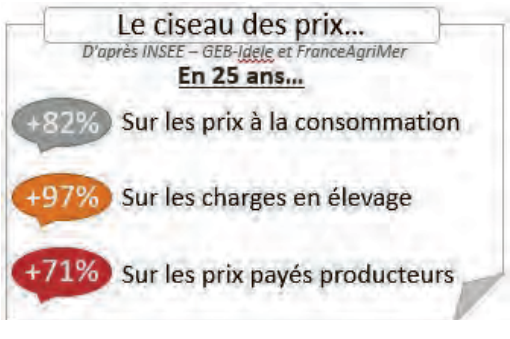












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 23
du 6 au 12 juin 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont toujours modestes, et ce d'autant plus après le lundi de Pentecôte. Les acheteurs sont présents mais trient davantage. La marchandise lourde et valablement vaccinée tire son épingle du jeu. Les sujets plus ordinaires et légers sont plus difficiles à placer. Les cours sont globalement reconduits à la faveur du volume restreint. En femelles, l'ambiance est similaire avec des tarifs fermes dans les bons lots.

Gros bovins maigres : Les volumes sont limités et les acheteurs toujours aussi nombreux. Ils n'hésitent pas à miser sur les bonnes vaches à finition rapide. Les prix restent facilement reconduits. Le placement est plus difficile pour les sujets moyens.

Boucherie : Les effectifs sont encore plus restreints qu'habituellement. Les transactions sont fluides et rapides en toute catégorie. Les cours sont globalement reconduits cette semaine aussi bien en allaitantes supérieures qu'en catégories industrielles. À confirmer la semaine prochaine.

Veaux : Les apports sont fortement limités cette semaine suite au décalage de la Pentecôte. Les cours sont globalement reconduits. Le commerce gagne de nouveau en souplesse avec de légères plus-values en croisés laitiers. En veaux gras, les tarifs se maintiennent pourvu que la marchandise soit de qualité.

Ovins : En agneaux, les ventes se dynamisent un peu cette semaine. L'apport en agneaux est globalement de bonne qualité pour satisfaire les acheteurs. L'écoulement est fluide sur des tarifs fermes à haussiers. Inversement en agnelets, le placement est compliqué avec une marchandise moyenne et peu d'acheteurs mobilisés. En brebis, les transactions sont plus calmes mais les tarifs restent tout de même satisfaisants.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• 20 & 21 juin

À Créancey. Contact : Marie-Claude Guerrier (03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr).

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 28 & 29 juin

À Pouilly-en-Auxois. Contact : Corine Garnier Penning (03 80 68 66 28, corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr).

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre & jeudi 13 octobre

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Apprendre à rédiger son DUER

• Vendredi 17 juin

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (37 B, rue de la Maladière, siège de la FDSEA). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• Lundi 20 et mardi 21 juin à Créancey

Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• Mardi 28 et mercredi 29 juin à Pouilly en Auxois

Contact : Corine GARNIER PENNING, CA21 – Tél. : 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// GDS 58 : ramassage des déchets de soins

• Sous la quinzaine

La société PROSERVE DASRI qui assure la collecte des déchets de soins dans la Nièvre n'a pas été à même de réaliser l'enlèvement des fûts à ALLIGNY-COSNE et LUZY les 16 et 18 mai 2022. Le GDS 58 invite les éleveurs présents à ces 2 points de collecte à se faire connaître auprès au 03-86-90-18-90 sous quinzaine.Le GDS transmettra ensuite la liste établie à PROSERVE DASRI pour qu'elle assure la prestation prévue.

Renseignements : 03 86 90 18 90.

// Soirée sanitaire

• Mardi 21 juin

La FDSEA 58 et le GDS de la Nièvre vous convient a une soirée sanitaire à Brinay à 18 h (salle des fêtes). Divers thèmes seront abordées : bilan BVD, prophylaxie, approche sur la maladie de Mortellaro et enfin point sur le maillage des vétérinaires dans la Nièvre.

Renseignements : FDSEA 58 à 03 86 93 40 92.

// Assemblée générale de la section des Anciens de la FDSEA

• Jeudi 23 juin

La section des anciens de la FDSEA vous invite à son assemblée générale à partir de 9 h à la salle des fêtes de Saint-Saulge (mairie). Outre la présentation du rapport d'activité, une intervention thématique de Michel Gros aura lieu sur : « La lune : connaître son influence, bénéficier de son action ».

Renseignements et inscriptions obligatoires : FDSEA 58 à fdsea58@wanadoo.fr

YONNE

// Journée «bio grandes cultures»

• Mardi 14 juin

De 9 h 30 à 16 h 30, à Charny-Orée-de-Puisaye (hameau Le Bois Rond - Chambeugle), organisée par la Cocebi. Au programme : visites libres des essais de variétés et de fertilisation, ateliers thématiques (sur les travaux de la coopérative la Cocebi à propos des essais variétés céréales, sur les biostimulants et profils des sols en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et BioBourgogne, sur les essais de Tournesol en partenariat avec Terres Inovia et LG Semences, et sur les outils mécaniques en bio), villages exposants ou encore démonstrations et exposition de matériels. Une journée ouverte à tous les agriculteurs souhaitant se renseigner sur l'AB et les grandes cultures.

Renseignements et inscriptions au 03 86 33 64 44.

// Journée autour du pois chiche

• Mercredi 15 juin

De 15 heures à 16 h 30, à Saint-Cyr-les-Colons (lieu-dit Vaugermain). Cette rencontre est organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Terres Inovia. À cette occasion, les essais en AB avec éléments testés, notamment le type d'implantation, l'inoculation des semences et la fertilisation seront les thèmes abordés.

Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

// Réunion de Caisse locale du Crédit Agricole d'Aillant-sur-Tholon

• Mercredi 15 juin

À 18 heures, à la salle du conseil de la mairie de Montholon (15 rue des Ponts).

// Réunion de Caisse locale du Crédit Agricole de Joigny

• Jeudi 16 juin

À 18 heures, au foyer communal de Joigny (rte de Joigny).

// Expérimentales Seine-Yonne

• Jeudi 16 juin

À Puits-de-Bon. Une journée organisée par l'union SeineYonne, en partenariat avec Arvalis. La génétique, les filières et variétés de blé seront abordés, de même que l'aspect fertilisation et le désherbage du blé d'hiver. Un point sur le colza sera également fait.

Contact : Amérie Redor au 07 77 84 23 93 ou Damien Derelle au 06 47 43 03 60.

// Journée « Tournesol 360° »

• Mercredi 22 juin

De 9 heures à 12 h 30, à Villiers-les-Hauts (rue de la Croix Charles). L'événement est organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec l'union SeineYonne, Terres Inovia, Syngenta et Adama. Les essais d'implantation (date de semis, densité, type de semoirs, vitesse, implantation de luzerne sous tournesol...), les essais de variétés, la fertilisation ou encore le désherbage sont au programme. Des thèmes qui seront abordés sous forme de pôle, installés sur la parcelle.

Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends beau tracteur Fiat 580DT 1980 cabine, fourche, pneu av, batterie démarreur neuf.
✆ 06 25 78 60 13

42 - Vends tracteur Deutz Agrosun 120, année 2000, 4900 heures + épandeur à fumier bon état.
✆ 07 87 87 46 19

42 - Cherche tracteur IH 423 453. Vds pirouette Kuhn 4T cellule vis à grain 7m, pompe p. for.
✆ 04 77 75 95 89

Travail du sol

42 - A vendre cause retraite Round Baller New Holland BR 7060, Andaineur 4321, Epandeur engrais Amazon +lève sac Kuhn
✆ 06 08 03 13 43

69 - A vendre charrue bisoc Hare - Benne pour tracteur trois points - Deux binettes de prairie - Le tout bas prix.
✆ 06 61 05 98 91

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

21 - Vends MB JD 950, - brabant 4 socs (2203)
✆ 06 72 32 76 59

26 - Vends arbres de roues MB New Holland série 1500, pompe électrique 45m3, compteur d'eau.
✆ 06 67 27 85 30

42 - Vends autocharg. Stihl 24 m3, 300 euros ; andain. frontal soleil 60 euros ; fauch. frontale p. pièces.
✆ 04 77 24 81 27

71 - Vends cse cess. pirouette Kuhn 6 toupies 7,5 m, fauch.-conditionneuse FC300 RG Kuhn, presse HD NH D1000, Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

89 - Vends séparateurs 50 qx Daguet avec 3 grilles et pieds, vends séparateur rotatif Marot 50 qx avec 3 grilles et pieds. Le tout en bon état.
✆ 06 81 82 73 32

Distribution

38 - Vends mat de boucherie banque mural 2 m et 3 m - chambres froides 11 m2 en deux parties 3 m +8 m+ une de 15 m2 - clim labo attendrisseur - portique viande 5x3 m hydraulique.
✆ 06 30 32 53 33

Divers

01 - Vends cellule à grains 200 Qx diamètre 2,60 hauteur 4,5 mètres ; ventilateur.
✆ 06 98 47 31 75

18 - Vends remorque faucheuse auto-chargeuse AB10 Jeulin, en l'état ; Remorque vitrine réfrigérée 1,25 m de long,en l'état.
✆ 06 81 84 18 41

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (2201)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2301).
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends huile tournesol Maurel en trop Bidon 25 litres 140 euros le bidon.
✆ 06 85 59 65 47

38 - Vends fendeuse de buche à vis - Char à chevaux + 2 calèches - 1 charrue HM1 - 1 semoir Vicon 600l
✆ 04 74 96 41 79 après 20h

52 - Vends presse Vicon 28000 bottes haute densité LB7000 section 80/80 + faneuse Volto 740 Claas + chariot bois 4 m + tracteur New Holland 74030 MF 4x4 av. chargeur + déchaumeur + pince balles carrées Bugnot.
✆ 06 83 76 06 83

68 - Vends chenillard Track Marshall 55 cv année 1965, grue à fumier Heywang GT20 et ensileuse New Holland 707.
✆ 06 49 64 00 27

69 - Vends machine à traire et transfert GM pour pièce. Matériel d'arrosage. Foin 2021 BR 120x120 à l'abris.
✆ 06 61 53 20 10

69 - Vends pirouette Khun 6.5 m. 6502 très bon état.
✆ 06 20 98 11 30

71 - Vends piquets acacia, 1,80 m, 1,90 m, non appointés, 71700 Tournus.
✆ 07 78 17 19 60

74 - Vends fendeuse artisanale horizontale, prise force + remorque voiture 2 m x 120.
✆ 06 17 01 54 89

Elevage

25 - Vends barrières Galva 5 à 6 m. de long, - nourrisseurs, - rateliers, -bac à eau (2202)
✆ 06 82 66 55 60

Véhicule

Utilitaire

42 - Vends fourgon Jumper 2007, 120 CV L2H2, révisé cont. OK, 185 000 km, à voir, fermet. portes 7 200 euros.
✆ 06 08 77 56 23

73 - Vends Pajero 4x4 5PL, entretenu, opt vitesse rampante, pneu TBE, 5800 euros.
✆ 07 61 71 28 60

Tourisme

42 - Vends Peugeot 3008, gris métal, année 2014, 36 000 kms, très bon état, diesel, contrôle ok.
✆ 06 88 52 18 66

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2021 et 2022 BC.
✆ 07 78 11 12 73

21 - Achète paille en andins préférence machine conventionnelle canton Brazey, Seurre, Genlis, blé ou orge (1905)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Vends foin sur pied secteur Semur en Auxois / Precy sous Thil, à récupérer sur place
✆ 03 80 84 33 60

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne, luzerne bio et foin naturelle sur pied 40 ha (2101)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends graines de sarrasin triées 2 euros/kg
✆ 06 73 81 74 38
ou 06 42 32 05 92

39 - Vends foin luzerne bio 2022 bottes carrées prix départ 170 euros.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends luzerne bio enrubannée 2021 70% de MS prix départ 90 euros.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

01 - Vends foin 2022 TB Qualité BR - BC prairie temporaire et permanente + enrubannage 2021 possibilité livraison.
✆ 06 74 18 42 54

88 - Vends foin bio 2022 BC 1 km sortie A31 170 euros/tonnes.
✆ 06 83 00 62 71

Propriété

58 - Recherche ferme en achat 20 à 70 ha, Nièvre, Yonne. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - (2205)
✆ 21110 Bretenière

Emploi

Offre

71 - Recherche ouvrier agricole polyvalent, pour cultures/élevage, secteur Cluny.
✆ 06 77 77 03 85

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



Élevage bovin viande (89)
Recherche ouvrier agricole (H/F)
- Travail en autonomie
- Bonne connaissance du matériel agricole requise
- Possibilité de logement
Tél 06 86 58 47 72

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

84 - Recherchons couple sérieux si possible retraite ou pre-retraite ss enfants à charge avec référencespour gardiennage et entretien proprieté (jardin – petit bricolage) à Carpentras. en echange : maison F3 (avec 2 chbres-salon/s.à.m.cuisi e ouverte/s.d.b./jardin) + rémuneration C.V. et lettre de motivation à adresser à : fvo842@gmail.com

✆ 06 80 98 17 19

Mariage

58 - Agriculteur 41 ans désire rencontrer JF de 30 à 45 ans aimant la vie à la campagne pour vie à deux (2204)

✆ 07 80 26 68 07

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand



42 - Vends taureaux Charolais HBC, 17/18 mois, vêlage facile, élevage et viande, ayant déjà sailli.

✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC de 2 ans, 2 vaches, 2 veaux, TGS, indemne IBR. Dumont J.-P.

✆ 06 07 57 55 40

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC Cadoux

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

42 - Vends 3 femelles Border Collie nées le 03.04.22, n° mère 250268743781961 ; n° Siret 812047843.

✆ 06 87 02 01 56

69 - Vends chiots Bergers Allemand bon berger bon gardien 3 nés le 28/03/2022 - Mère 250268731053190 - Siren 390880888

✆ 06 38 48 43 90

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.

✆ 06 81 21 25 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Viticulture



Regardez-nous sur YouTube

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

// AIDES À L'ÉLEVAGE

Ne perdez pas de temps pour déposer un dossier !

Pour l'heure, en Bourgogne-Franche-Comté, seulement 400 dossiers pour bénéficier de l'aide gouvernemental afin de faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, ont été déposés. Il est encore temps de le faire mais ne tardez plus !

Marc Fesneau, le nouveau ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a ouvert le 30 mai un premier dispositif d'aides pour l'alimentation animale doté de 308,5 millions d'euros. Développé dans le cadre du Plan de résilience pour faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine, il vise à compenser une partie des surcoûts d'alimentation animale des éleveurs et pisciculteurs. Il sera complété dans les prochaines semaines par un dispositif pour les filières en intégration. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a donc alloué une aide exceptionnelle de 400 millions d'euros, complétée de 89 millions d'euros de réserve de crise européenne. Mobilisée autour de trois dispositifs, elle permettra d'absorber pendant quatre mois (15 mars - 15 juillet) une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale avant qu'ils soient répercutés dans les négociations commerciales grâce à la loi Egalim 2.

Le premier dispositif est accessible pour le dépôt de dossier sur le portail de FranceAgriMer jusqu'au 17 juin. Il pourrait bénéficier à plus de 100 000 éleveurs dès cet été. Concrètement, le montant de cette aide variera entre 1000 et 35 000 euros par exploitation, en fonction de la dépendance à l'achat d'alimentation animale selon les trois niveaux suivants :

-Catégorie 1 : entre 10 % (inclus) et 30 % (exclu) de taux de dépendance, l'éleveur percevra un forfait de 1 000 euros.

- Catégorie 2 : entre 30 % (inclus) et 50 % (exclu) de taux de dépendance, l'éleveur bénéficiera d'une prise en charge du surcoût à 40 % ;

- Catégorie 3 : avec un taux de dépendance supérieur à 50 %, l'éleveur bénéficiera d'une prise en charge du surcoût à 60 %.

Le surcoût d'alimentation animale sera calculé sur la base du montant d'achat d'alimentation animale sur la période de référence allant du 16 mars 2021 au 15 juillet 2021 inclus, avec l'application d'un taux unique traduisant les hausses prévisionnelles de charges d'aliment en 2022, fixé à 40 %. Ces aides, prévues dans le Plan de résilience présenté par le Gouvernement le 16 mars, doivent permettre la pérennité des filières françaises d'élevage particulièrement touchées par le coût de l'alimentation. Dans ce même enjeu de souveraineté alimentaire, des soutiens en faveur de la culture de protéines végétales ont été déployés et la culture sur des terres en jachères pour la campagne PAC actuelle permise.

Communiqué



L'aide est destiné à faire face à la hausse des coûts de l'alimentation animale consécutive à la guerre en Ukraine.

Réussir

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PRM
au capital de 500 euros
Siège social
14 Porte de Dijon
21170 ST JEAN DE LOSNE
RCS Dijon 879 537 389

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/04/2022, il résulte que :Le siège social est transféré au 5 Route de Champdôtre 21170 TROUHANS, à compter du 01/05/2022. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis,La Gérance

AL22002556

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YVES NOIROT CONSULTANT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 1, rue Combottes -
21380 MARSANNAY LE BOIS
487 734 378 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01 avril 2022, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 1, rue Combottes - 21380 MARSANNAY LE BOIS au 15 BIS AVENUE DE LA CONCORDE - 21000 DIJON à compter du 1er avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL22002293

ANIMO FRANCE

SARL au capital de 45735 € Siège social : Zone artisanale Les Bruottées Vignolles 21200 BEAUNE RCS DIJON 383665528
Par décision de l'associé Unique du 06/05/2022, il a été décidé de nommer M SCHORTINGHUIS Reinder Wilto Rijksweg22 1412BA NAARDEN Pays-Bas en qualité de Gérant en remplacement de Mme PETITARMAND Christel , à compter du 06/05/2022 . Modification au RCS de DIJON.

AL22002570

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EQUILIBRE
Société Civile Immobilière
au capital de 400 Euros
Siège social : 52 rampe Bouvreuil
76000 ROUEN
527 490 072 RCS ROUEN

Aux termes d'une délibération du 18.05.2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 52 rampe Bouvreuil 76000 au 10 Chemin de Bâlon 21700 GERLAND et de modifier l'article 5 des statuts.
La société qui est immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 527 490 072 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. La Société, constituée pour 99 années à compter du 07/10/2010, a pour objet social l'acquisition, l'administration, l'exploitation, la mise en location de tous les biens immobiliers; la gestion de patrimoine et de droits corporels et incorporels.
Pour avis

AL22002575

Emmanuel BERGER
Avocat
4 Boulevard Hanauer
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 93 35 74

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI F.H.W.
SCI au capital de 1000 €, avec siège social
30, rue du Bas
21540 MESMONT
RCS DIJON n°2002 D 00356
SIREN 750 384 273

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social à : 673530 VAL DE MODER PFAFFENHOFFEN, route de Schalkendorf, à compter de ce jour, aux lieu et place de 21540 MESMONT, 30, rue du Bas.
La société sera radiée du RCS de DIJON et immatriculée au RCS de STRASBOURG.
L'article 5 – SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence.
Pour Avis

AL22002576

LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JET
Société civile immobilière
Au capital de 10.350,00 €
Siège social : 9 rue Normalien Fusillé Camarades
21000 DIJON
RCS DIJON 895 359 990

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 Mai 2022, le siège social fixé actuellement à DIJON (21000), 9 rue Normalien Fusillé Camarades a été transféré à DIJON (21000), 51 rue Hoche, à compter du 10 Mai 2022. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le gérant

AL22002581

LA PRAIRIE

Aux termes d'un PV en date du 8 avril 2022, la collectivité des associés de la société LA PRAIRIE, SC au capital de 574,74 €, dont le siège social est à SOMBERNON (21540) - Route Départementale 9, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°420 804 544, a décidé de réduire le capital de 185,99 € pour être ramené de 574,74 € à 388,75 € par voie d'annulation de 122 parts sociales de 1,5245 € nominal chacune. L'annulation des parts sociales a pris effet ce même jour. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :
- Ancienne mention : capital : 574,74 € ;
- Nouvelle mention : capital : 388,75 €.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL22002591

MODIFICATION DU CAPITAL

ANDANTE FOODS FRANCE
SASU au capital de 10 000€
Siège social : 905 ROUTE DÉPARTEMENTALE
21130 VILLERS-LES-POTS
908 174 451 R.C.S. DIJON

Par décision du 2 juin 2022, et suite à la décision du 19 mai 2022, le Président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social d'un montant de 490 000 euros pour le porter à 500 000 euros. Dépôt des statuts modifiés au RCS de Dijon

AL22002597

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 11/05/2022, les associés de la Société CYRCA, SCI au capital de 1000 euros, Siège social : 10/12 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 21220 GEVREY CHAMBERTIN, RCS DIJON 493 131 361, ont décidé de transférer le siège social de la société pour le fixer au 17 rue de Combe du bas 21220 GEVREY CHAMBERTIN, et ont nommé aux fonctions de cogérant de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Cyrille THOMAS demeurant 17 rue de Combe du bas 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Les statuts ont étés modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis- La Gérance

AL22002599

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SEGEO
Société par actions simplifiée
au capital de 210.000 Euros
Siège social : 14 rue François Mitterrand
21120 IS SUR TILLE
RCS : DIJON 879 149 029

Aux termes d'une décision du 23 mai 2022, la présidente a décidé de nommer en qualité de directeur général, à compter du 23 mai 2022 pour une durée illimitée :
- Monsieur Geoffrey DROMARD, demeurant 14 bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE.
POUR AVIS
La Présidente

AL22002608

AVIS

HOLDING PROTEOR
SAS au capital de 1 111 940 €
Siège social : Saint-Apollinaire (21850)
6,rue de la Redoute
383 809 753 RCS Dijon

Le 21.04.2022, le conseil de surveillance a nommé Edouard ARCHAMBEAUD, demeurant à Dijon (21000), 23 rue Auguste Brullé, aux fonctions de directeur général à compter rétroactivement du 1er janvier 2022.

AL22002617

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CLOS SAINT JEAN
G.F.V. au capital de 350 000 Euros
Siège Social 8 Rue Espéranza
à Hauteville lès Dijon (21121)
RCS Dijon n° 520 906 918

Aux termes d'une AGE en date 27 mai 2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant Mr Eric GIANNINI, demeurant 7 Impasse de la liberté à (21370) Plombières lès Dijon, pour une durée illimitée à compter du 27 mai 2022. En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL22002633

NOMINATION D'UNE CO-GÉRANTE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SRILA
S.C.I. au capital de 1 000 Euros
Siège Social 8 Rue Espéranza
à Hauteville lès Dijon (21121)
RCS Dijon n° 495 100 893

Aux termes de l'AGE en date 24 mai 2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme Francesca LEVY, demeurant 8 rue Espéranza à (21121) Hauteville lès Dijon, pour une durée illimitée à compter du 24 mai 2022. En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL22002634

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 7 avril 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dijon 1, Dossier 2022 00038735, Référence 2104P01 2022 A 01442, le 25/04/2022, la société LE JARDIN DE FAUSTINE, SARL au capital de 5 000.00 €, Route de Chevigny, Centre Commercial, 21800 SENNECEY LES DIJON, 802.816.215 RCS Dijon, a cédé à la société LCAD, SARL au capital de 10 000.00 €, Route de Chevigny, Centre Commercial, 21800 SENNECEY LES DIJON, 912.042.215 RCS DIJON, un fonds de commerce de brasserie, restaurant, pizzéria, vente à emporter, traiteur, location de salle, salon de thé, sis et exploité Route de Chevigny, Centre Commercial 21800 SENNECEY LES DIJON, immatriculé sous le numéro 802.816.215 RCS Dijon. Propriété et jouissance le 7 avril 2022. Prix : 116 000,00 € dont 28 100,00 € pour les éléments incorporels et 87 900,00 € pour les éléments incorporels. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège du Fonds pour la validité et pour la correspondance chez la SAS BAROCHE ET ASSOCIES, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL22002589

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : CHENOVE: Terre à vigne AOP Marsannay
Zone Apv du PLUi de Dijon Métropole
8 a 56 ca
- Clos du roy: AC-85

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/06/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002604

AVIS

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 8 139 577 parts sociales soit l'équivalent de 158 721 751,50 euros de capital sur un total de 690 695 577 euros de capital, soit un quorum de 22,98 %. Le quorum de 20% étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire pouvait valablement délibérer.
L'Assemblée générale ordinaire a :
- Pris acte de la fin du mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire
- Pris acte de la fin des mandats de Madame Virginie CHAUVIN et de Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER, commissaires aux comptes suppléants
- Renouvelé le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSE-COOPERS AUDIT, dont le siège social est situé 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92208), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour une durée de 6 exercices
- Nommé la société DELOITTE commissaire aux comptes titulaire, dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide à Paris-la-Défense (92908), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 434 209 797, pour une durée de 6 exercices
Le Conseil d'Administration

AL22002571

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs Simmental Française
Siège Social : 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE
Coopérative agréée sous le n° 2415

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2022 à 8h30, à Bretenière (21110) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Lecture rapport aux associés coopérateurs sur l'exercice clos au 31 décembre 2021,
2. Lecture rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3. Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2021,
4. Quitus aux administrateurs
5. Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
6. Affectation du résultat,
7. Renouvellement partiel du Conseil d'administration,
8. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions mentionnées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approbation de ces conventions,
9. Fixation de l'allocation globale pour l'indemnités aux administrateurs,
10. Approbation du budget formation pour les administrateurs,
11. Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.
Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :
Mardi 28 juin 2022 à 9 h 30
A la Salle des Fêtes, 2 Grande Rue, 21690 BOUX /s SALMAISE
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.
Le Conseil d'Administration

AL22002630

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

VERRE ET BLANC
SARL au capital de 2 000 €
Siège : 2 Rue Verrerie,
21000 DIJON
820 057 263 RCS DIJON

Par décision du 10/05/2022, la Sté G.E.M. INVESTISSEMENT, SC au capital de 323 320 €, sis 3 Rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE-LES-DIJON immatriculée au RCS sous le n°818 227 985 RCS DIJON, associée unique de la Sté VERRE ET BLANC, a décidé la dissolution anticipée de ladite Sté.
Conformément aux dispositions de l'art. 1844-5 du C.civ et de l'art. 8 al. 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002557

SELARL « Philibert HERAUD »
Notaire à VITTEAUX (21350)
Tél : 03.80.49.60.44

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LACHOT en liquidation
Capital 121.425,64 €
Siège social : VILLY EN AUXOIS (21350)
421 060 872 RCS DIJON

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2022, l'associé unique a constaté que les opérations de liquidation sont terminées et a prononcé la clôture de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de DIJON.
Pour avis

AL22002594

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

GOERGER
Société civile en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège social et siège de liquidation :
9 Rue du Jarron
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
444 832 539 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/03/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Martine GOERGER, demeurant 9 Rue du Jarron - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
La Liquidatrice

AL22002598

DISSOLUTION

LE VIKING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Bis Boulevard Eiffel -
21600 LONGVIC
829 194 174 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 mars 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Pascal DUMAS, demeurant 4 Bis Boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Bis Boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22002615

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13 mai 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : OZBAY
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 500 euros SIEGE : 10 C rue du Gymnase, Résidence Saint-Jean 21000 DIJON.
OBJET : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans GERANTS : Mme Sylvaine VISENTINO, demeurant 2 Impasse CLOS DE LA NOYELLE 21370 VELARS SUR OUCHE
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22002566



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LV2P
Siège : 1 bis, rue Ernest Champeau, 21800 QUETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : commercialisation de piscines et accessoires ; installation et pose d'accessoires de piscine en sous-traitance,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas PASCAL, demeurant 56 rue de la combe de Fain, 21370 VELARS SUR OUCHE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22002538

AVIS DE CONSTITUTION

«SASU Des Hantes»
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 rue de Varoux
21120 MAREY SUR TILLE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/05/2022 à MAREY SUR TILLE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : «SASU Des Hantes»
Siège : 21 rue de Varoux, 21120 MAREY SUR TILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'exploitation d'une ou plusieurs unités photovoltaïques pour commercialiser l'énergie produite.L'entreprise de production et de commercialisation d'énergie par tous moyens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Florent JACQUEMIN demeurant 12 rue de la Groême - Hameau de «Laforêt»,21290 TERREFONDREE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22002553

SARL THOMAS TISSANDIER
AVOCAT
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/05/2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination E.X.C.
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 3 000 € répartis en 3 000 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 2 rue de Libard 21210 SAULIEU
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : activité d'installation et réparation de plafonds-tendus. Tous travaux en lien avec le second-œuvre du bâtiment. Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux et de fusion de sociétés et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable décisions des associés prise à la majorité des ¾ des voix.
Président : Monsieur Benoit LEQUESNE, demeurant au 5 Route Royale 21390 BIERRE-LES-SEMUR.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL22002555

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 mai 2022 à CHATILLON SUR SEINE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SC A. COUCHENEY
Siège social : 17 rue Jean Cocteau, 21400 CHATILLON SUR SEINE
Objet social : - la prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens
- la propriété par voie de création, d'acquisition et l'administration et jouissance par dation à bail de tous les immeubles bâtis et non bâtis et droits immobiliers à destination urbaine, agricole et viticole, qui composeront son patrimoine sans exception ni réserve.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Antoine COUCHENEY, demeurant 17 rue Jean Cocteau – 21400 CHATILLON SUR SEINE
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, seulement pour le ou les associé(s) majoritaire(s)
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis, La Gérance

AL22002578

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRION SUR OURCE du 1er juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL BENOIT WOLL
Siège social : 30 RUE DE LA BERGERIE, 21570 BRION SUR OURCE
Objet social : activité d'entreprise de travaux forestiers, rognage de souches, sylviculture
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 000 euros
Gérance : Monsieur Benoit WOLL, demeurant au 30 rue de la Bergerie 21 570 BRION SUR OURCE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002580

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORPEAU du 01/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : HOLDING PGG.
Siège : 19 route de Beaune – 21190 CORPEAU.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 3 000 euros constitués uniquement d'apport en numéraire.
Objet :l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles, la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ;l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Gérant : Monsieur Paul-Gabriel GUYARD, demeurant 19 route de Beaune à CORPEAU (21190).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL22002588

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société BUTTERFLY, SAS au capital de 450 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 17 Rue de Combe du Bas 21220 GEVREY CHAMBERTIN, Objet : l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières ; la réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées. Le président est Monsieur Cyrille THOMAS demeurant 17 rue Combe du Bas 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Le Directeur Général est Madame Marie-Caroline THOMAS demeurant 17 rue Combe du Bas 21220 GEVREY CHAMBERTIN. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Pour avis – le Président

AL22002611

AVIS DE CONSTITUTION

YDREX
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2, Rue des Monginets,
21110 IZIER

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZIER du 06 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : YDREX
Siège : 2, Rue des Monginets à IZIER (21110)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50 000 euros
Objet : la participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes sociétés commerciales ou civiles, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- la propriété et la gestion, directe ou indirecte,

ANNONCES LÉGALES

de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toute opération financière quelconque pouvant s'y rattacher, incluant l'achat et la vente de tout support de placements financiers, tels que valeurs mobilières, parts d'OPCVM, la souscription de contrats de capitalisation etc ... ;
- et plus généralement, toutes opérations civiles,mobilières, immobilières ou financières se rattachant à l'objet social sus-indiqué ou contribuant à sa réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société TOLMA GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 48, Rue des Marmuzots à DIJON (21000) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro907 776 652,
Directeur général : Monsieur Christophe MATHIRON demeurant2, Rue des Monginets à IZIER (21110),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL22002616

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : SCI
Dénomination sociale : DES P'TITS CAILLOUX
Siège social : Zone Artisanale Maison Dieu - 5, rue des Herbuottes - 21220 FIXIN
Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement – éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des biens immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Martial DUCHERPOZAT, demeurant 21, rue Condorcet - 21000 DIJON, pour une durée illimitée
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par l'AGE statuant à la majorité des trois quarts des droits de vote, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Pour avis La Gérance

AL22002620

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX-SERRIGNY du 23 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SELECTION NUDANT
Siège : 11 route de Dijon - 21550 LADOIX-SERRIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 6 000 euros
Objet : - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ; - la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Guillaume NUDANT, demeurant 9 route de Dijon - 21550 LADOIX-SERRIGNY,
Directeur Général : Mme Aurélie NUDANT, demeurant 11 route de Dijon - 21550 LADOIX-SERRIGNY,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22002622

AVIS DE CONSTITUTION

EVALEX

Par ASSP le 01.06.2022 à BEAUNE, il a été constitué une société :
Forme : SAS
Dénomination : EVALEX
Siège : LBA CENTRES D'AFFAIRES,11 Avenue du 8 septembre 1944 –21200 BEAUNE
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : L'expertise préalable pour l'évaluation des risques industriels et commerciaux, l'expertise d'assurés après sinistres pour l'évaluation des réclamations auprès des compagnies d'assurances,la maîtrise d'œuvre pour la conduite des travaux de remise en état ou reconstruction.
Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Toute cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Gilles VIRICEL, demeurant 35 bis rue du Recret 69670 VAUGENAY
Directeur Général : Stéphane CHELLES,-demeurant 1336 Route de la Thérie42580 L'ETRAT
Immatriculation au RCS DIJON

AL22002625

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NBSA Services
SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : 5 Boulevard du Grand Pré des Cordes
ZAC Grands Champs
58000 NEVERS
845 348 473 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 19/04/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 Boulevard du Grand Pré des Cordes - ZAC Grands Champs, 58000 NEVERS au Lieu-dit Le Bonneau 33270 BOULIAC à compter du 01/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002563

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 18.05.2022 l'associée unique de MULTIVULCA, SAS au capital de 300.000 €, 70 Rue Guy Moquet 58640 VARENNES VAUZELLES, 500 144 969 RCS NEVERS a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Président, RICHEMON GROUP INTERNATIONAL II, Rue Yves Glotin 33300 BORDEAUX, 899 836 878 RCS BORDEAUX, en remplacement de Christian TONDU démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL22002568

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE D'EXPLOITATION DES AMBULANCES CHARITOISES
Société par Actions Simplifiée au capital de 24 000 € ramené à 18 208 €
Siège Social : 75, Rue Camille Barrère - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
384 831 046 RCS NEVERS

Il résulte de l'acte ssp du 02/04/2022 et des décisions du Président du 03/05/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 03/05/2022 :

- Capital social :
* ancienne mention : 24 000 €
* nouvelle mention : 18 208 €

AL22002569

TCS

Forme : SAS au capital de 7000 euros.
Siège social : 2 rue du Midi, 58000 NEVERS.
792019358 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 25/04/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social à l'activité d'intermédiaire du commerce en matières valorisables.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22002590

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CORBIGEOIS
Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
au capital de 110 euros
Siège social : 19 bis, Avenue du 08 Mai 1945
58800 CORBIGNY
830 153 359 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2022 a pris acte de la cessation du mandat de cogérante de Mme Claire RAMEAU.
Les gérants demeurant en fonction sont M. Leonardo CASINI et Mme Christel BUISSON.
Pour avis, la gérance

AL22002601

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL JM PARQUET
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 €
Siège social : 13, rue de l'Industrie – 58440 MYENNES
839 702 750 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/05/2022 les associés ont décidé à compter du 01/06/2022 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : transformation et finition de parquets et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22002605

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000), 1 rue Saint Martin, le 9 mai 2022, enregistré à NEVERS 1 le 16 mai 2022, dossier 2022 00013269, référence 5804P01 2022 N00250, M. Pascal PIERRE et Mme Pascale ROY ép PIERRE ont présenté la démission de leurs fonctions de gérants, à compter du 9 mai 2022, de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « SCI DES VERGERS », dont le siège social est à VAUX D'AMOGNES, anciennement commune d'OUROUER, lieudit Nyon, immatriculée au RCS de NEVERS et identifiée au SIREN sous le numéro 820694834.
Corantin PIERRE a été nommé à compter du même jour, comme nouveau gérant, pour une durée illimitée.
Madame Audrey NIVARD a été agréée en qualité de nouvel associée par Monsieur Corantin PIERRE aux termes de cet acte.
Les deux seuls associés sont M. Corantin PIERRE et Mme Audrey NIVARD, agréés.
Le siège social est désormais situé à MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130), 46 chemin de Barbery.

AL22002623

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TRANSPORTS MAUROY
SASU au capital de 9 000 €
Siège social : Les Guttes Bonin
58230 ALLIGNY EN MORVAN
RCS NEVERS 852 289 941

L'AGE du 18/05/2022 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article Objet social les activités suivantes : L'activité de commission de transport.
La décision sera effective à compter du 18/05/2022, l'article Objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS NEVERS.

AL22002627

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale, qui se déroulera le :
Mercredi 8 juin 2022, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport financier de l'exercice 2021,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
- Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Questions diverses.
Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.
J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la **nécessité** de votre présence, ou **en cas d'empêchement**, sur l'intérêt de **nous retourner le pouvoir** ci-joint dûment complété, par mail, fax ou courrier.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Le Président
Alexandre LORRÉ

AL22002565

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Vente de parcelles de terre, prairie, bois, sol et jardin avec présence de bâtiments d'habitation et d'exploitation constituant une exploitation agricole d'environ 123 ha.
Vente des DPB et du matériel agricole.
Reprise des stocks et des avances en terre.
Vente du cheptel bovin en option.

Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 11a 15ca ZA- 16 Zone A du PLU

Cne de ANNAY(58): 10ha 03a 60ca ZA- 23(J)- 23(K) Non constructible de la carte communale

Cne de FAVERELLES: 1ha 57a 00ca B- 501 Zone A du PLU Cne de THOU: 5ha 96a 50ca C- 283(J)- 283(K)- 297 C- 312- 500 Zone A du PLU Cne de ANNAY(58): 6ha 76a 61ca ZA- 16- 17- 24(J)- 24(K) ZB- 1 Non constructible de la carte communale Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 13ha 08a 98ca ZA- 1(A)[F1]- 1(A)[F2]- 1(BJ)- 1(BK) ZA- 18(B)- 18(AJ)- 18(AK) ZA- 44 ZA- 49 Zone A du PLU

Cne de THOU: 2ha 80a 40ca C- 301 C- 325- 337 C- 340[F1]- 340[F2]- 341[F1]- 341[F2]- 349- 524 Zones A et N du PLU Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 40a 20ca ZA- 7 Zone A du PLU

Cne de THOU: 78ha 49a 13ca C- 302 C- 327- 329- 338 C- 344- 345[F1]- 345[F2]- 346- 347- 348- 350- 367- 370- 373(K)- 373(J)[F1]- 373(J)[F2]- 438- 439 C- 499- 519- 521 C- 523 ZH- 2(K)- 2(L)- 2(J)[F1]- 2(J)[F2]- 2(J)[F3] Zones A et N du PLU Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 3ha 78a 55ca ZA- 2- 3(A)- 3(B)- 6 Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/06/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL22002554

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES LOGES D'INA
SARL en liquidation au Capital de 1.000 euros
Siège et Siège de liquidation :
Lieu-dit Les Loges -
Dompierre sur Héry -
58420 BEAULIEU
815325006 RCS NEVERS

L'AGE du 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/222 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Brigitte BROSSAMAIN - Lieu-dit Les Loges - Dompierre sur Héry - 58420 BEAULIEU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Les Loges - Dompierre sur Héry - 58420 BEAULIEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Nevers, en annexe au RCS.

AL22002621

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Thou Vert
SAS en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social et de liquidation :
15 Rue Jean Jaurès,
58450 NEUVY SUR LOIRE
811 574 375 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Olivier BAILLY, Lieu-dit Linière - 45420 THOU, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue Jean Jaurès, 58450 NEUVY SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

AL22002629

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/05/2022, il a été constitué la SCI dénommée SCI DES LAVANDES.
Siège social: 2 impasse des tourterelles 58160 Sauvigny-les-bois.**Capital:** 100€.
Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance:** M. Thomas ANTHOINE, 2 impasse des tourterelles 58160 Sauvigny-les-bois. Cessions soumises à agrément. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22002252

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/05/2022, il a été constitué une SARL dénommée:
LA BOUCHERIE DE BOUHY
Objet social : - L'exploitation d'un fonds de café, hôtel, restaurant sur place ou à emporter, boucherie, charcuterie, traiteur, revendeur de tabac dans le respect des règles légales de distribution, articles de fumeur, presse, commerce de bétail sur pied, épicerie de détails, confiserie, bimbeloterie et plus généralement tous cadeaux, tabletterie, vins à emporter, vente de carburant, dépôt de pain, vente de jeux de loterie et de hasard (actuellement distribués par et sous le contrôle de la Française des Jeux), point services ;
- La promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ;
Siège social : 2 rue Le Tertre - Hôtel du Lion d'Or 58310 BOUHY
Capital : 5 000 euros
Gérance : M Yves-Marie LE BOURDONNEC demeurant Bouhy, Nièvre, 19 Le Gros Bois et Monsieur Manuel PICHON demeurant Bouhy, Nièvre, 11 Le Gros Bois
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002558

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA FERMETE du 03/05/22., il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DE TRONCAIS
Siège social : 45 rue des Tilleuls, 58160 LA FERMETE
Objet social : La propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, L'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas PETIT, demeurant 45 rue des Tilleuls, 58160 LA FERMETE
Clauses relatives aux cessions de parts :Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22002561

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JPG DISTRIBUTION ;
Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : Place de l'Hôtel de Ville – 58800 CORBIGNY ; Objet social : Exploitation de fonds de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 10 000 € ; Gérance : M. Jean-Pierre GUIDA dt à CORBIGNY (58) - 4, rue de l'Anguison ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL22002567

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 19 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MAGUI-LOLOJU
Siège social : 25, rue de Billereux, 58000 NEVERS
Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Identité et adresse du ou des premiers gérants
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22002579

SCP JP JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc, le 27 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Groupement foncier agricole sous la forme de société civile
- Dénomination : GFA des «COTEAUX»
- Siège social : SAINT-PERE (Nièvre) 27 rue de Croquant
- Objet : la propriété, et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine et généralement toute opération pouvant se rattacher audit objet.
-Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
-Apport en numéraire : la somme globale de 1.000 euros par les associés
.- Capital social : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées de 1 à 100.
- Gérance : Sont nommés comme co-gérants sans limitation de durée : Mr COUET Emmanuel Yves et Mme BOURCIER Claire Reine Angélique, son épouse, dt à SAINT PERE (Nièvre) 27 rue de Croquant.
Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS
Me JACOB, Notaire.

AL22002585

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 1er juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA BOUTIQUE C
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1.000 €
Siège social : 15, rue des Ardilliers – 58000 NEVERS
Objet : La vente de vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux fantaisie et accessoires de mode.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : Madame Caroline CHARVY dt 32 rue des neuf piliers – 58000 NEVERS.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission, à quelque titre que ce soit d'actions à un tiers non associé, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente, C. CHARVY

AL22002593

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

SCI DE LA GAILLARDE
SCI au capital de 1 524,49 euros
Siège social : rue de la Gaillarde
ESPACE CRISTAL
89100 SAINT CLEMEN
390 377 703 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 29/04/2022, suite au décès de Monsieur Jean François VITEAU, co-gérant, en date du 21/11/2020, il a été décidé qu'il ne serait pas remplacé. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean François VITEAU sans qu'il soit procédé à son remplacement. Aux termes de ce même procès-verbal, il a été décidé de nommer la société CHEOPS, société civile au capital de 90 000 euros, dont le siège social est situé 23 Avenue Lucien Cornet, immatriculée au RCS sous le numéro 790 161 830, en remplacement de M. Daniel PLASSON, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis -La Gérance

AL22002537

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AOUYAGUE
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : AIRE DE LA RESERVE A6
89116 PRECY-SUR-VRIN
529 150 773 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer, à compter du 02 juin 2022, le siège social de Aire de la réserve - A6 - 89116 PRECY-SUR-VRIN - à 113 Rue de la Cognetterie - 45200 AMILLY
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis

AL22002559

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MEMERE LAPIN
3 rue d'Auxerre
89250 SEIGNELAY
RCS AUXERRE 795404136

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 31/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue de la Résistance 89470 MONETEAU, à compter du 31/05/2022.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL22002562

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI POMME ROUGE
Société Civile Immobilière
au Capital de 1 000 €
Siège Social transféré au :
3 rue du Presbytère –
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 534 479 951

Aux termes d'un procès-verbal en date du 04/04/2022, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société sis PARIS (75008) - 26 rue Washington à CHEVANNES (89240) - 3 rue du Presbytère, et ce à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Les gérants de la société sont Monsieur Christophe PAYMAL et Monsieur Didier BARRAY demeurant ensemble au 3 rue du Presbytère – 89240 CHEVANNES.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE et de PARIS

AL22002574

AVIS

GEB SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 62 976,56 euros
Siège social : 27 rue Valentin Privé,
89300 JOIGNY
512 259 839 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22002584

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or -
CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

AVIS DE MODIFICATION

DISTAR
Société par actions simplifiée
au capital de 114 336,75 euros
Siège social : 1, rue Guillaume des Barres,
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
419 463 021 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juin 2022, il résulte que :
La société HERAKLES, Société à responsabilité limitée au capital de 4.272.843,96 euros, dont le siège social est 4, rue Lamartine - ZAC de la Courtillière, 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 416 549 RCS MEAUX, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Nelson HURUGUEN, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL22002610

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 02/02/2022 enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 07/02/2022, Dossier 2022 00008716, ref 8904P01 2022 A 00226, la SAS CROMBEZ, dont le siège est 7 Rue du Petit Courson (89600) GERMIGNY, RCS AUXERRE 442 046 595, a cédé à SOLUTION INCENDIE, SAS dont le siège est Chemin de la Queue de la Pelle (10440) LA RIVIERE DE CORPS, RCS TROYES 810 024 661, un fonds artisanal et de commerce de vente, d'installation et d'entretien de matériel de prévention et de détection d'incendie exploité au 7 Rue du

ANNONCES LÉGALES

petit courson (89600) GERMIGNY.
Cette vente a été consentie au prix de 40 000 euros, avec entrée en jouissance au 02/02/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me Patricia NOGARET, avocate, 5 Rue Marcelin BERTHELOT (89000) AUXERRE.

AL22002603

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un SSP en date du 01/06/2022, la société **LA SITTY** SAS au capital de 10000 € située 17 rue Paul Doumer 89000 AUXERRE immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 753093947 a donné en location gérance à la société **SARL ABDI** SARL au capital de 1000 € située 24 Avenue Victor Hugo, 78440 GARGENVILLE immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 891653966 un fonds de commerce de Café, restaurant, hôtel, pizzeria, plats à emporter, jeux, loterie, licence IV, petite restauration situé **17 rue Paul Doumer 89000 AUXERRE** à compter du 01/06/2022 au 31/05/2025. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 36 mois.

AL22002614

Par Monsieur Jean-Claude Joseph André PIÉRA, retraité, et Madame Renée Marie Odile FUGET,retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Malay-le-Grand (89100), 10 rue de la Liberté.
Monsieur né à Brunoy (Seine-et-Oise), le 28 février 1954.
Madame née à Sens (Yonne), le 19 avril 1948.
Monsieur divorcé en premières noces de Madame Christiane Marcelle FOSSE suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Melun, le 2 mai 1988.
Madame divorcée en premières noces de Monsieur Patrice Marcel Emile Pierre GUION suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Melun, en novembre 1988.
Mariés à Abos (64360), le 14 février 1992 sous le régime matrimonial de la communauté universelle,avec attribution intégrale de celle-ci en cas de dissolution par décès aux termes du contrat de mariage reçu par Me Philippe GIRAUD, Notaire à Pau (64000), le 6 janvier 1992.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL22002600

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE UNA CURE SEREIN

MARDI 28 JUIN 2022 A 15 HEURES A BLANNAY (ANCIENNE ECOLE)
ORDRE DU JOUR
- Approbation du compte rendu AG 2021
- Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus pour la gestion des administrateurs et du Président
- Nomination du Commissaire aux Comptes
- Cotisation 2023
- Affaires et questions diverses et informations

AL22002609

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

COMMUNE D'OUZOUER-SUR-TREZEE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT
LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :
Une consultation du public de 4 semaines est ouverte, du mardi 28 juin au mardi 26 juillet 2022 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS PUISAYEB IOENERGIES en vue d'implanter une unité de méthanisation relevant des rubriques 2781-1-b et 2781-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à OUZOUER-SUR-TREZEE (45250), lieu-dit« La Clinerie ». L'unité est associée à un plan d'épandage des digestats produits.
Le dossier sera déposé, pendant cette période, à la mairie d' OUZOUER-SUR-TREZEE (1 rue Grande 45250OUZOUER-SUR-TREZEE), où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet les lundis de 14h00 à 17h00, les mardis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mercredis de 10h00à 12h00, les jeudis de 10h00 à 12h00, les vendredis de 10h00à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
La demande présentée par l'exploitant est également consultable sur le site internet des services de l'état dans le Loiret https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Enregistrement
Le public pourra, avant la fin de la consultation, adresse rtoute correspondance, par voie postale, à la Préfète du Loiret - Direction Départementale de la Protection des Populations - Service Sécurité de l'Environnement Industriel- 181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX 1, ou par voie électronique, à l'adresse suivante :
ddpp-sei-puisayebioenergies@loiret.gouv.fr
A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L.512-7 du code de l'environnement, ou un arrêté de refus.

AL22002602

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 octobre 2000,
Madame Suzanne Madeleine BRETON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Espérance MARSAUCHE, demeurant à AILLANT-SUR-THOLON (89110) 7 rue Pierre Larousse.
Née à FLEURY-LA-VALLEE (89113), le 23 septembre 1931.
Décédée à EGLENY (89240) (FRANCE) , le 26 avril 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 17mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS AU PUBLIC

Commune de LIGNY-LE-CHÂTEL
Révision allégée du plan local d'urbanisme
Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil municipal a prescrit une révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme en vue d'une d'adapter le classement de deux zones An pour permettre d'une part la réalisation d'un parc photovoltaïque sur l'ancien camp dit « de Chéu » pour une surface d'environ 12,5 hectares et d'autre part la construction d'équipements électriques à proximité du poste de transformation dit « Poste Serein » sur une surface maximale de 9 hectares.
Cette délibération précise les modalités de concertation avec la population.
Cette délibération est affichée à la mairie.

AL22002628

// DIVERS

AVIS

Aux termes d'un ASSP du 25.5.2022, l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège à AUXERRE (Yonne) Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne, 4, avenue Pierre Scherrer, déclarée à la Préfecture de l'Yonne le 22 juillet 2004, inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W891001637, SIREN 494 042 161, ayant pour objet d'organiser et de coordonner les moyens mis en commun en vue d'améliorer les pratiques professionnelles relatives à la prise en charge des patients présentant des souffrances psychologiques ou des troubles mentaux avérés et l'association Dispositif d'Appui et de Coordination de. l'Yonne - DAC 89, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège à AUXERRE (Yonne) 9, rue Bugeaud, déclarée à la Préfecture de l'Yonne le 25 juillet 2021, inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W8910018923, SIREN 903 257 236, ayant pour objet de construire, proposer et gérer, sur l'ensemble du département de l'Yonne, un dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes afin d'améliorer le service rendu à la population et de concourir à la structuration des parcours de santé, conformément au cadre juridique fixé par les articles L. 6327-1 et suivants du Code de la santé publique et par leurs décrets d'application, ont établi, le projet de fusion par absorption de l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY par l'association Dispositif d'Appui et de Coordination de l'Yonne - DAC 89, à qui l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY ferait apport de la totalité de son actif à charge de payer la totalité de son passif. Les conditions de l'opération de fusion par voie d'absorption de Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY par Dispositif d'Appui et de Coordination de l'Yonne - DAC 89 ont été arrêtées sur la base des comptes clos le 31.122021 de l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY. Tous les biens ont été retenus pour leur valeur nette comptable au 31.12.2021. L'actif apporté comprend au 31.12.2021 les biens et droits ci-après : Installations techniques, matériel et outillage ; autres créances ; disponibilités ; soit un total d'actif de 48.591,18 euros. Le passif apporté comprend au 31.12.2021 : les dettes fournisseurs, sociales et fiscales ; soit un total de passif de 26.939,20 euros. Sur la base de ces estimations, la valeur nette des biens apportés, après déduction du passif, s'élève à 21.651,98 euros correspondant à un boni de fusion qui sera traité comme un apport sans droit de reprise dans les comptes de l'association Dispositif d'Appui et de Coordination de l'Yonne - DAC 89 et ce, dans le respect de la teneur des éléments apportés par l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY et de leur traitement comptable. Toutes les opérations effectuées par l'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY depuis le 1.1.2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par l'association Dispositif d'Appui et de Coordination de l'Yonne - DAC 89. Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les AGE des sociétaires deux associations. L'association Réseau Santé Mentale de l'Yonne - RSMY sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Néanmoins, la fusion prendra effet comptablement de façon différée au 1er janvier 2022. Les créanciers des associations participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au tribunal judiciaire d'AUXERRE.

AL22002592

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 27 mai2022 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption du régime matrimonial légal tel qu'il est prévu par les dispositions des articles 1400 et suivants du Code civil.

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax : 03 80 70 08 02

Terres de Bourgogne
du lundi au vendredi dès 8 h

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associe unique MADEMOISELLE BRANCHEE** impasse des Fourbisseurs d'Épée 89000 Auxerre (achat vente de vêtements). RCS Auxerre 845391945. CIP 4542. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002539

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique LE VERGER SHOP** Zone Industrielle des Grands Champs 89220 BLENEAU (conception, fabrication de produits cosmétiques). RCS Auxerre 502154628. CIP 4548. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002540

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 11/06/2022 au profit de la **SAS à associé unique CRYOTHERAPIE AUXERRE** 73 Rue de Paris 89000 Auxerre (centre de cryothérapie). RCS Auxerre 853868354. CIP 4547. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002541

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sci SCI LA FERME BLANCHE** 69 rue de la Forêt le Bailly 89570 Sormery (acquisition de biens immobiliers). RCS Auxerre 528392210. CIP 4546. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002542

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS SAS PRUNIERE CASTELEYN** 2 place Saint-Louis 89290 Champs Sur Yonne (café bar restaurant). RCS Auxerre 818508525. CIP 4545. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002543

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Driss MEZGUELDI** 3 avenue Delacroix 89000 Auxerre. RCS Auxerre 444957500. CIP 3394.

AL22002548

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl M.C.A** 30 Rue des Guinandes 89700 Tonnerre (fabrication et pose de mobilier bois). RCS Auxerre 885364778. CIP 4544. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002544

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS Hemera Cars Import** Immeuble Burovert, zone artisanale les hâtes du Vernoy 89130 Toucy (vente de véhicules). RCS Auxerre 823602776. CIP 4543. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002545

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL MAITRE** Zone d'Activités du Bois Saint Ladre 89200 Avallon. RCS Auxerre 537574246. CIP 4395.

AL22002546

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE SOLEIL D'OR** Route Nationale 77 89230 Montigny la Resle. RCS Auxerre 477851919. CIP 4492.

AL22002547

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/05/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl N.R.J. HABITAT** rue du Bas de Jonches Z I Plaine des Isles 89000 Auxerre (commerce de produits d'isolation.). RCS Auxerre 414387381. CIP 4533. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL22002549

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 01/06/2022 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire au profit de la **SAS EBENE CORPORATE** 25 Rue du Général Leclerc 89200 Avallon (vente de vêtements). RCS PARIS 814.630.224. Liquidateur judiciaire : SELARL ARGOS en la personne de Me Véronique Manié 19 rue Lantiez 75017 Paris.

AL22002618

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 30/05/2022 arrêtant le plan de cession de la SAS à associé unique **ETABLISSEMENTS PATOUILLET** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre ; RCS DIJON 435 820 048, (commerce de boissons) au profit de la SAS DAP (RCS PARIS 539.220.020) 1 rue du Bac 75007 Paris. Administrateur judiciaire chargé de passer les actes de cession : SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU - 12, boulevard THIERS - 21000 Dijon.

AL22002619

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002607

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
NAILLY – Terre – Fonds occupé
1 ha 42 a 70 ca - Clos des ragots: YB-37
Zonage : RNU
PARON - Terre – Fonds en partie occupé
4 ha 00 a 30 ca - Bois du chesnoy: AA-1-226 - Le gripot: AA-228 - Les brenoirs: AA-65-230-231
Zonage : zone Ap du PLU
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE – Terre et Bois-Taillis - Fonds en partie occupé
11 ha 60 a 13 ca - Des charmes: A-73 - Les fourneaux: E-21-108-732[24]-734[32]-736[41] ZE-3-4-5-6-7 - Les glaciers: ZI-9 - Les sablons: A-621
Zonage : zones A et N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/06/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22002635

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FERME DE LA BUTTE
Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 12 260 euros
Siège de liquidation : 3 RUE DE LA CHAUME 89200 VAULT DE LUGNY
443 146 196 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 10/07/2021 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé PAUTARD Michel, demeurant 2 rue du Borland 89200 VAULT DE LUGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002550

DISSOLUTION

SCI DE VALPROFONDE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 18 000 euros
Siège social : Faubourg Sommier - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation : 46 Boulevard de Verdun 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
453 693 327 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-Anna PLANQUE, demeurant 46 Boulevard de Verdun - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 46 Boulevard de Verdun - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22002582

// CONSTITUTION

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE(Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 1er juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI GALAXIE.
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 3 rue des Moreaux.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) .
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
.Le gérant est M.Karim BOUCHEROU demeurant 3 rue des moreaux.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22002536

Cattin les experts unis

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 mai 2022
Dénomination : INGOLD.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 39 Rue Rouget de l'Isle, 89000 Auxerre.
Objet : Activités de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie, glacier, sandwicherie, snacking, petite restauration, traiteur, salon de thé, vente de boisson, achat et vente sous toutes ses formes de produits alimentaires ; vente sur place, à emporter et ambulante. - la vente de matériels logiciels neuf ou occasion à tout personne en faisant le souhait.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Madame Dominique INGOLD, demeurant 84 rue des 3 Soleines, 89290 Venoy
Gérant : Monsieur Romuald INGOLD, demeurant 84 rue des 3 Soleines, 89290 Venoy
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL22002564

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
1 l'Etang David
89400 CHICHERY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Audrey BRETON, le 14 mai 2022, il a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GFA DU CHAMP CARRE
Siège : MIGENNES (89400), 49 rue du 4 Septembre.
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Durée : 99 années. Capital social : 40.000,00 €
Apport en numéraire par M. Christophe BONDOUX de 10,00 €. Apport en nature par M. Pascal BONDOUX d'un immeuble sis à MIGENNES cadastré section AD n°27 pour 39990,00 €.
Cession de parts sociales : les parts ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés, à l'exception des transmissions par décès s'il s'agit de descendant.
Premiers gérants : M. Pascal BONDOUX demeurant à MIGENNES (89400), 49 rue du 4 Septembre et M. Christophe BONDOUX demeurant à MIGENNES (89400), 59 rue du 4 Septembre.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.
Pour avis, le notaire.

AL22002572

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON (Côte-d'Or) du 23 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : RMS RENOVATION
Siège social : 7 Rue Jean-Baptiste Baudin, 21000 DIJON
Objet social : Rénovation, construction, nettoyage, curage (nettoyage des éléments non constructifs de bâtiments), entretien d'espaces verts et location de matériel
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros
Gérance : Monsieur Olivier KEHLHOFFNER, demeurant 3 Boulevard Dussautoy 89560 COURSON LES CARRIERES a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002577

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/05/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
O VIGNES PRESTA
Siège Social : 23 RUE SAINT PIERRE 89700 TONNERRE
Capital : 100 €
Activités principales : Tous services travaux viticoles.
Durée : 99 ans
Président : M. ATUG Ugur 23 RUE SAINT PIERRE 89700 TONNERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22002586

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire à AUXERRE, le 31 mai 2022, a été constituée la société civile suivante :
Dénomination : SCI DU JARDIN DES VICOMTES
Siège : AUXERRE (89000), 11 ter rue des Bons Enfants
Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €) entièrement libéré
Objet social : acquisition, gestion, exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits sociaux immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés, à l'exception de celles consenties entre associés
Premiers gérants : Madame Jahem Marie-José N'GUETTA, demeurant à AUXERRE (89000), 11 bis rue des Bons Enfants et Monsieur Alain DROUHIN, demeurant à BLENEAU (89220), 12 rue des Chapelles.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire

AL22002587

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/06/22 a été créée la société MIFFRAY, SAS au capital de 4.000 euros, 8 Faubourg Saint-Jacques, 89300 JOIGNY. Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, Formalités juridiques et judiciaires pour les entreprises, Recouvrement Amiable et Judiciaire de créances commerciales en application des Articles 1984 à 2010 du Code Civil et R.124-2 à 124-5 du Code des Procédures Civiles d'exécution. Président : Frank SALGAS, 8 Faubourg Saint-Jacques, 89300 JOIGNY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Les cessions d'actions sont librement cessibles. Pour avis, le Président.

AL22002606

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
REPORTAGES VIDÉOS DÉMONSTRATIONS

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// SPORT

De la ferme aux terrains de rugby

Éleveuse laitière en Auvergne, Jessy Trémoulière est une femme multi-casquettes. Fin 2020, elle a été élue meilleure joueuse de rugby de la décennie 2010-2020 aux Oscars du Midi Olympique. Au quotidien, elle doit jongler entre son métier d'agricultrice et sa carrière de sportive de haut niveau.

Un pied dans les champs, l'autre sur le gazon d'un terrain de rugby. Depuis dix ans, Jessy Trémoulière vit deux vies parallèles peu banales : à la fois éleveuse laitière dans un Gaec familial et membre du XV de France féminin de rugby.

À l'exception de l'une de ses coéquipières encore étudiante, elle est aujourd'hui la seule dans l'équipe à venir du monde agricole. À 28 ans, la jeune femme ne semble pas avoir du mal à gérer ce parcours peu commun. En 2018, elle a d'ailleurs été désignée joueuse de l'année par l'organisme international World Rugby, une véritable consécration.

Si Jessy Trémoulière consacre 75 % de son temps à la Fédération française de rugby, elle garde les pieds sur terre. Tout son temps libre est voué à son activité d'agricultrice sur la ferme bio familiale qui livre son lait à Sodiaal. Installée à Bournoncle-Saint-Pierre, une petite commune près d'Issoire dans le Sud-Est du Massif central, elle élève 180 vaches laitières avec son frère et son père, lui-même ancien rugbyman. *« Ce n'est pas pour ça que j'ai commencé le rugby. Au départ, j'étais plutôt foot »*, raconte cette sportive de toujours qui a découvert le ballon ovale en 2009 lors d'une initiation proposée par son lycée agricole Bonnefont-Brioude. Elle a alors 16 ans et va gravir très rapidement les échelons.

Un palmarès bien fourni

À 18 ans, elle entre à l'ASM Romagnat, son club actuel. L'année 2011 marque sa première sélection en équipe de France. En 2014, Jessy Trémoulière dispute sa première coupe du monde. Elle remporte aussi son premier tournoi des Six Nations, une belle victoire agrémentée d'un grand chelem.

En 2016, la jeune joueuse dispute les Jeux Olympiques à Rio de Janeiro avant de remporter un deuxième tournoi des Six Nations en 2018, pour un nouveau grand chelem à la clé. 2018, c'est aussi l'année où elle est élue meilleure joueuse du monde par World Rugby, avant d'apprendre fin 2020 qu'elle est désignée meilleure joueuse du XV de France de la décennie 2010-2020 aux Oscars du Midi Olympique. *« Recevoir cette récompense au bout de dix ans, cela signifie que le travail paie toujours »* confie-t-elle. Autrefois moteur de sa carrière, son père la pousse aujourd'hui à ralentir le rugby. *« Il préférerait que j'arrête. Cela va faire dix ans que je suis au plus haut niveau. Lui, à 65 ans, il est cassé de partout à cause de son métier mais aussi du sport »*, poursuit Jessy Trémoulière.

La coupe du monde en point de mire

Suivra-t-elle pour autant la volonté de son père ? Pas tout de suite… *« La Coupe du monde féminine a été reportée à 2022* (Elle aura lieu en octobre et novembre en Nouvelle-Zélande NDLR) *et j'ai vraiment envie de la faire. D'un autre côté, la trentaine approche, je sais ce qui m'attend après à la ferme et je n'ai pas envie de vivre ma vie d'éleveuse complètement cassée »*. En attendant la fin de sa carrière, les semaines sont rythmées. *« Je me lève vers 6 h 30. Je fais la traite, je nourris les animaux, puis je vais à l'entraînement »*, raconte-t-elle. En parallèle : entraînements au club les lundis, mercredis et vendredis, complétés par deux séances de musculation par semaine. *« Après les vêlages, au lieu de les mettre dans la brouette, je porte les veaux dans mes bras. Cela ne vaut pas une séance de musculation mais c'est déjà ça ! »*, rigole-t-elle. Consciente que son parcours n'est pas commun, Jessy Tremoulière porte un œil amusé sur les points communs entre le monde du rugby et celui de l'agriculture. *« Les deux portent des valeurs fortes : le travail, la détermination… la communication et la capacité d'adaptation aussi ! Si on ne se remet pas en question, on n'avance pas »*.

Lucie de Gusseme



Jessy Trémoulière)

Jessy Trémoulière, agricultrice et cadre du XV de France féminin de rugby.

// AGRITOURISME

Le Petit Futé 2022-2023 est sorti !

La dernière version du fameux guide, consacrée à l'agritourisme, réserve bien des surprises à celles et ceux qui sont en quête d'autre chose que de farniente sur la plage.



Le Petit Futé agritourisme recense tout ce que la France rurale propose comme hébergements, balades, belles rencontres et dégustations...

Les Français retrouvent petit à petit leurs racines campagnardes, notamment à la faveur des incertitudes économiques et politiques. Deux années de Covid, auxquelles s'ajoutent le conflit ukrainien et des économies en berne, les incitent à se recentrer sur l'essentiel : les vacances en famille, au calme et au vert, dans un cadre rassurant.

C'est ainsi qu'en 2021, 59 % des Français sont partis en vacances et/ou week-end au cours des mois de juillet et août contre 53 % en 2020. Les plus nombreux à s'évader ont été les Franciliens (70 %) majoritairement sur le sol français. Si le littoral reste plébiscité (4 séjours sur 10), la campagne draine quand même 30 % des séjours, en progression depuis quelques années.

Ce qui fait d'elle la deuxième destination touristique. L'année 2022 devrait permettre de retrouver ces bons chiffres pour le plus grand bonheur des propriétaires des gîtes ruraux, des tables d'hôtes, des campings ruraux et du réseau Bienvenue à la Ferme.

Des découvertes en pagaille

À travers son dernier guide, le Petit Futé fait (re) découvrir les richesses méconnues et insoupçonnées de notre pays ainsi que le travail des agriculteurs et des agricultrices qui mettent à l'honneur des savoir-faire parfois ancestraux.

Au sein des treize grandes régions, ses journalistes ont sélectionné des fermes, des auberges, des gîtes, des domaines d'une grande qualité et diversité, dans chacun des départements de la France métropolitaine, à l'exception naturellement de Paris.

Visites oenotouristiques, tontes de moutons, dégustations d'escargots, de confitures, de fromages, de miel, découvertes de métiers anciens, de vieux cépages, de moulins à huile d'olive, de champignonnières…

Le panel est large et tout un chacun trouvera facilement son bonheur dans les presque 2 000 adresses dont certaines insolites comme la ferme aux autruches à Sénergues (Aveyron) ou les gourmandises du petit pont (Haute-Loire) qui proposent une confiture aux lentilles vertes du Puy. Des coopératives agricoles, comme celle d'Echiré (Deux-Sèvres) et son beurre de réputation mondiale, ouvrent également leurs portes et pas seulement pour les journées européennes du patrimoine. L'occasion pour tous de se ressourcer pleinement.

Le Petit futé : Agritourisme – 390 pages – 13,90 euros.

Christophe Soulard

LOISIRS

// SE FAIRE PLAISIR

Participez à la Moisson des brasseurs en Bourgogne - Franche-Comté

Pendant 3 jours, partout en France, à l'initiative de Brasseurs de France, la profession invite le public à venir partager son quotidien. La Moisson des brasseurs permet d'aller à la rencontre de cet univers passionnant, de manière conviviale et pédagogique.

Venez découvrir leur « savoir-bière », les 24, 25 et 26 juin, avec des visites guidées de lieux exclusifs, des animations, des témoignages… Un seul objectif : révéler au plus grand nombre la richesse et la diversité de la production brassicole française. Aujourd'hui, on compte 2 300 brasseries, dont 600 créations en 2020 et 2021, et plus de 10 000 marques de bières, ce qui place la France au 1er rang des pays de l'Union européenne en nombre de sites de production. L'ensemble de la filière, de l'épi au demi, est structuré : la France est le 1er exportateur mondial de malt et le 2e producteur et exportateur mondial d'orge. La filière brassicole française est une partie intégrante du patrimoine régional, culturel et historique. La Moisson des brasseurs lance ainsi la saison du tourisme brassicole, avec un grand nombre de brasseries ouvertes au public durant la période estivale et pour certaines toute l'année. Cela contribue activement au développement économique et à la notoriété des villes et villages où elles sont implantées.

D'après communiqué

En Bourgogne - Franche-Comté, cinq brasseries participent à cet événement :

- En Saône-et-Loire :
Bright Star Brewery, à Saint-Léger-sur-Dheune, entre Chalon-sur-Saône et Le Creusot. Visites et dégustations les 24, 25 et 26 juin.
- Dans l'Yonne :
Brasserie Maddam-Brasserie de Chablis, à Chablis. Visites et dégustations les 24 et 25 juin.
- En Côte-d'Or :
- **Les Bières du Donjon, à Semur-en-Auxois. Visites et dégustations les 24 et 25 juin.**
- **Brasserie de l'Arquebuse-MBA Dijon. Visites et dégustations les 24 et 25 juin.**
- **Brasserie Burgonde, à Vitteaux. Visites et dégustations les 24 et 25 juin.**



La Moisson des brasseurs, c'est l'occasion de découvrir les arcanes de ce métiers, partout en France.

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

Le festival de la cuisine des réfugiés

• 14, 15 & 16 juin

Sensibiliser et informer pour lutter contre les préjugés sur les réfugiés, permettre leur accès à l'emploi dans un secteur de la restauration en pleine mutation, et rassembler autour de la table : voici le programme de la 7e édition du Refugee Food Festival. Jusqu'au 26 juin, en France et en Suisse, près d'une centaine d'adresses partageront leurs savoir-faire avec des cuisiniers et artisans venus trouver refuge en France, pour s'enrichir de leurs patrimoines culinaires et créer des menus inédits à 4 mains. Le 14 juin au restaurant Les Mijoteuses, à Dijon, cuisine ethiopienne. Le 15 juin, au Parapluie, cuisine afghane. Le 16 juin, aux Cornichons, cuisine ukrainienne.

www.refugeefoodfestival.com

Atelier, balade, dégustations

• Vendredi 17 juin

À Meursault, rencontre ludique et inattendue. Dans un jardin olfactif, face aux vignes, découvrez l'histoire du Climat Les Petits Charons et celle de la création de son parfum : jeu d'arômes et de senteurs, dégustation du vin par une œnologue (adultes) ou de nectar et confiture (enfants), olfaction du parfum et de ses composantes... et plantation d'une d'herbe aromatique pour les plus jeunes.

1 chemin des Charrons, à Meursault, à 14 h & 16 h 30. 20 € adulte / 15 € enfant
Sur inscription au 06 87 21 55 47
contact@lesateliersvinsetparfums.com

NIÈVRE

Journée nationale de l'agriculture

• Vendredi 17 juin

Dans le cadre de la Journée nationale de l'agriculture, le lieu dit La Croix de Vauilly accueillera divers ateliers de 9 h à 18 h. Organisée par Comité des Foires Cercycois, la journée à pour but étant de faire découvrir les métiers de l'agriculture au sens large (productions et manières de travailler) aux scolaires mais également au grand public. Ainsi seront proposées :
Un atelier "élevage allaitant" avec l'élevage Renier de St Hilaire Fontaine qui viendra présenter ses méthodes de travail et d'élevage de bovins Charolais et faire déguster et commercialiser les produits issus de celui-ci.
Un atelier "élevage ovin" tenu par Christophe Dagouneau technicien à la chambre d'agriculture et éleveur de moutons à Devay qui présentera l'élevage ovin dans la Nièvre.
Un atelier "Poules pondeuses" tenu par Emmanuel Bernard qui présentera son poulailler de 40 000 poules pondeuses en plein air.
Un atelier "élevage porcin" avec l'élevage d'Émilie Marie de Montigny sur Cannes qui viendra présenter ses méthodes de travail et d'élevage de porcs en plein air et faire déguster et commercialiser les produits issus de celui-ci.
Un atelier "élevage caprins" avec l'élevage de Marion Passart de Varrennes-Vauzelles qui viendra présenter ses méthodes de travail, l'élevage de ses chèvres, la fabrication de ses fromages et faire déguster et commercialiser ceux-ci.
Un atelier "Anes" (sous réserve de disponibilité) avec Louanne Touillon de Decize qui présentera son ânesse et son petit, l'élevage de ces animaux et la fabrication de cosmétiques à base de lait d'ânesse.
Un atelier "céréales" tenu par Paul Chopin, agriculteur à St Gratien Savigny qui présentera les méthodes de production et les différentes plantes cultivées dans la région ainsi qu'une partie du matériel qu'il utilise (moissonneuse batteuse, tracteur).
Enfin un atelier dédié aux métiers liés à l'agriculture où seront présentés les différents métiers qui gravitent autour du monde agricole et où seront présents quelques intervenants qui ont un cursus scolaire agricole et qui exercent dans le domaine para agricole (vétérinaires, mécaniciens, banquiers, inséminateurs, assureurs...etc.).
Des jeux sur le thème de l'agriculture et de l'élevage seront également mis à la disposition des enfants. De plus, un quiz avec 2 questions par atelier sera distribué aux enfants et aux personnes qui souhaitent le faire.
Une buvette sera tenue par le Comité des Foires Cercycois le jour de la manifestation et des tables seront mises à disposition pour que les personnes qui souhaitent se restaurer sur place puissent le faire en achetant des produits aux producteurs présents.

Renseignements :
06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

Les nuits des forêts

• Du 17 au 26 juin

Le festival Les Nuits des forêts, porté par l'association éponyme, invite les visiteurs à découvrir les forêts publiques et privées au travers d'événements – de jour comme de nuit - divers et variés. Au total 150 sites ouvrent leurs protes partout en France. Dans la Nièvre, les Bertranges proposent une multitude d'ateliers et activités (voir programme : https://nuitsdesforets.com/foret/la-foret-des-bertranges/) et Billy-Chevannes accueillera une conférence de Brigitte Colas, historienne nivernaise et spécialiste de l'Architecture des Châteaux qui apportera des explications sur concept de forêt ancienne et des liens organiques (construction, exploitation) entre châteaux, exploitations agricoles et forêts (Inscription obligatoire : dumphlun@gmail.com).

Retrouvez le programme complet sur https://nuitsdesforets.com/.

YONNE

Printemps de la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Bœurs-en-Othe (2 rue des Brossiers - Le Champion).

// BAR DES PIRATES

58 À l'abordage de la vie sociale

Bien que la Nièvre ne soit pas à côté de la mer, elle recèle en son sein des pirates accueillants. Issu d'une idée spontanée, un projet les regroupe au lieu-dit Chétif four (Saint-Benin-des-Bois), alors à bord matelot !



Une quarantaine de personnes passe au Bar des pirates tous les vendredis.



Les brioches et pains viennent directement de la Ferme du Rompé.



Vestige du passé, une photographie des anciennes cellules à grain est exposée.

Trônant dans la vallée en sortie de forêt, Chétif four s'étend sous les yeux du visiteur en quête d'un refuge. Il n'a ensuite qu'à suivre le panneau indiquant « Le bar des pirates » pour le trouver – ouvert uniquement les vendredis de 11 h à 2 h du matin. Installé sur les terres du Gaec des 7 sources, d'Isabelle et Frédéric Gauche, le lieu a ouvert ses portes l'an denier. Depuis, il propose boissons chaudes, cocktails maison, breuvage frais sans alcool ou encore brioches et pain de la Ferme du Rompé.



Le nom était une manière de rappeler la prohibition et un côté un peu « clandestin ».

À la source

Frédéric Gauche a toujours voulu son propre bar : *« j'ai l'image du bistrot de campagne où l'on se retrouvait pour faire les devoirs et où les discussions allaient bon train. Un lieu de retrouvailles pour tous sans distinction d'âge et de rang social »*. Avec cette idée en tête, il commence à se poser des questions avec son épouse Isabelle. *« Nous avons bien réfléchi à ce que cela pouvait impliquer dans notre travail de tous les jours mais aussi à l'investissement financier que cela engendrait »*. Pour prendre leur décision, un autre point rentrait en compte : *« nous avions également en tête que notre fils, Simon (20 ans) a pour projet d'installer une brasserie, c'est donc un peu pour lui que j'ai sauté le pas »*.

Coup de main

Côté investissement, Frédéric a meublé le lieu avec des dons : *« tout le monde s'est mobilisé pour m'aider à rendre l'endroit accueillant et confortable – même si nous n'avons pas de chauffage (raison pour laquelle le bar est fermé durant les mois d'hiver). Je suis allé à la Recyclerie de Prémery afin de trouver du mobilier. En somme, j'ai juste acheté à moindre coût l'électroménager. Avec tout cela, je n'ai pas la prétention d'être un vrai bar bien que tout soit légal dans ma démarche »*.

Facilité d'installation

D'un point de vue administratif Frédéric insiste : *« j'ai une licence 4 qui me permet de vendre de l'alcool fort – comme notre cocktail des pirates à base de rhum ou de tequila. Cette dernière a été donnée gratuitement par l'État, car nous sommes sur une commune de moins de 3 500 habitants et sans licence*



Le Bar des pirates accueille sa première exposition de peinture signée Francis Collin.

L'histoire d'un lieu

Le Bar des Pirates est installé dans l'ancienne habitation de la ferme, datant d'environ 1830. Après cette date, elle aura diverses utilités. Ainsi elle fut une bergerie avant d'accueillir des cellules de stockage pour le grain. Frédéric Gauche rappelle : *« Outre l'aventure d'ouvrir un bar, c'était aussi une manière de refaire vivre ce lieu afin de ne pas le perdre, car c'est toujours triste de voir les vieux bâtiments de ce type tomber en ruine. D'une certaine manière, nous oeuvrons à notre échelle pour préserver un patrimoine »*. Parmi les « habitués » du Bar des Pirates, Andrée et Paul Jacquet, respectivement 80 et 85 ans : *« Nous venions jouer ici quand nous avions 6 ou 7 ans. C'est toujours agréable de renouer avec un endroit chargé de souvenir et l'initiative du Gaec des 7 sources permet d'en créer de nouveaux. Nous venons quand nous pouvons pour montrer que nous n'oublions pas que sans les clients, cela ne pourrait pas vivre, ce qui serait fort dommage ! »*.

Organisation

Afin d'allier le travail à la ferme et l'activité du bar, Frédéric et Isabelle se sont mis d'accord comme l'explique le premier : *« C'est Isabelle qui gère la majorité du fonctionnement de la ferme le vendredi. Pour ma part, mon rôle s'apparente plutôt à celui d'un « salarié » ce jour là. Cela me permet donc d'avoir un peu de temps pour faire le service tous les vendredis »*. Au total, le Gaec des 7 sources dispose de 110 vêlages environ et d'approximativement 200 ha – dont 50 ha de cultures diversifiées (noyers, lentille, sorgo, maïs, etc).

activée. Il est important de le souligner car, malgré quelques contraintes comme l'impossibilité de transférer cette licence ailleurs, cela permet de rouvrir des bars-bistrots dans des petites communes où il n'y a plus rien. C'est une manière de redonner de la vie à nos campagnes et j'encourage chacun à le faire ».

Point de vigilance

Cela étant, Frédéric alerte : *« ce type de bar ne peut pas être une activité professionnelle principale, car les retombées économiques ne sont pas assez importantes pour en vivre. Il faut faire cela pour le plaisir, pour l'envie d'accueillir les gens et pour la volonté de faire renaître un lien social dans les petites communes afin de retrouver le maillage de bistrots d'autrefois. Ici, nous avons la chance d'avoir une commune active avec le comité des fêtes qui organise régulièrement des manifestations appréciées de tous ou encore l'association à La Source qui œuvre à la restauration des lavoirs. Tout cela mis bout à bout fait bouillonner notre village, en créant du lien social qui, pour moi, fait toute la richesse de notre ruralité »*. Pour l'avenir, le Bar des Pirates a pour projet de trouver des jus de fruits locaux ; à bon entendeur… *Salud**.

*Santé en Espagnol.

Chloé Monget